Manitoba

Annual Report 1986 - 87

Environment and Workplace Safety and Health

Manitoba

Minister of
Environment and
Workplace Safety and Health

Room 156
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8

(204) 945-3522

June, 1988

His Honour
The Honourable George Johnson
Lieutenant-Governor of Manitoba

Your Honour:

It is my pleasure to present the Annual Report for the Department of Environment and Workplace Safety and Health. This Report details the Department's accomplishments and ongoing programs and activities for the period from April 1, 1986 to March 31, 1987.

Summaries of the Department's two main operating divisions, Environment and Workplace Safety and Health and their branches are also detailed in this Report. In addition, the activities of the Worker Advisor Office, Community Relations, Planning, Research and Evaluation and Administration Branches are summarized. The activities of the Advisory Council on Workplace Safety and Health are also included.

For the first time, a summary of the Department's major initiatives relating to its mandate to protect and enhance the quality of working and natural environments for the 1986/87 fiscal year has been included in this Report.

Yours sincerely,

E Connery

Ed Connery, Minister
Environment and Workplace
Safety and Health

Manitoba

Minister of
Environment and
Workplace Safety and Health

Room 156
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8

(204) 945-8807

June, 1988

Honourable Ed Connery
Minister
Environment and Workplace
Safety and Health

Dear Sir:

For your consideration and approval, I have attached the 1986/87 Annual Report for the Department of Environment and Workplace Safety and Health. The Report contains a summary of the Department's programs and activities for the period from April 1, 1986 to March 31, 1987. In addition, the introduction to this report has been expanded to describe the Department's mandate. A summary of the Department's major initiataives for the 1986/87 fiscal year has also been included.

I believe the report accurately summarizes the activities of the department in protecting and enhancing the quality of working, public and natural environments for the health, safety and well-being of present and future generations of Manitobans.

Respectfully submitted,

Thomas H. Owen, PhD.
Deputy Minister
Environment and Workplace
Safety and Health

Table of Contents

TITLE	PAGE
Introduction	9
Summary of Major Initiatives	10
Organization Chart	11
Environmental Management	13
Environmental Control Services	14
Environmental Control Programs	14
Inspection Services	20
Pesticide Program	24
Radiation Protection Services	25
Environmental Management Services	27
Environmental Impact Assessment	27
Environmental Standards and Studies	28
Hazardous Waste Program	31
W.M. Ward Technical Services Laboratory	32
Special Projects	34
Workplace Safety and Health	35
Safety and Health Inspectorate	35
Industrial Hygiene	36
Mines Inspection	37
Educational Services	37
Occupational Medical Services	38
Worker Advisor Office	40
Financial and Administrative Services	41
Community Relations	42
Planning, Research and Evaluation	44
Advisory Council on Workplace Safety and Health	45
Appendices	46
Financial Information	47
Technical Reports Published	53

Introduction

Manitoba Environment and Workplace Safety and Health was created in 1983. The Department's major operating components are the Environmental Management Division and the Workplace Safety and Health Division. The Mines Inspection Branch was transferred from the Department of Energy and Mines to the Workplace Safety and Health Division during the 1984/85 fiscal year. The Department has three support branches — Administration, Planning Research and Evaluation and Community Relations, and a Worker Advisor Office which assists injured workers with their Workers' Compensation Board claims.

The Department is unique among Canadian jurisdictions, since no other province has combined environmental and workplace responsibilities in the same organizational unit. This ensures an integrated approach to environmental and workplace issues.

The Department's mission is to protect and enhance the quality of the working, public and natural environments for the health, safety and well-being of present and future generations of Manitobans and to provide the opportunity for all people to exercise influence over the quality of their living and working environments.

The Department's main areas of responsibility are as follows:

1. the establishment and refinement of basic legislation and regulations governing the natural and working environments;
2. the enforcement of compliance with the legislative framework; and
3. ensure that the objectives of maintaining healthy natural, public and working environments are met in Manitoba through appropriate strategies.

The Department serves a diverse client group, ranging from the public in general to workers, unions, companies and special interest groups. Issues addressed by the Department range from localized to global concerns and relate directly to economic and social development initiatives. To a large extent, these issues are driven by factors outside the Department's control.

To enable the Department to anticipate and react positively to change, a comprehensive strategic planning process was initiated in 1985, with the first formal Departmental Strategic Plan to be completed in 1988. The Strategic Plan will identify the Department's long-term objectives and will outline strategies to attain these objectives.

Prevention is the basic concept underlying the Department's approach to workplace and environmental programs. However, prevention is a concept that works best in an atmosphere of cooperation supported by legal sanctions as necessary. Since 1985, legislation and regulations have incorporated the concept of cooperative decision making in the transport and handling of dangerous goods, in hazardous waste management and in the control of noise and chemical health hazards in the workplace. This has enabled the Department to establish a framework for comprehensive cradle-to-grave management of hazardous materials, which will enable Manitoba to avoid the tragic and costly disasters that have affected other jurisdictions.

A Crown Corporation has been created to develop, own and operate a management system for hazardous wastes. With the creation of the Manitoba Hazardous Waste Management Corporation in November 1986, the roles of system proponent and regulator were separated. The Corporation assumes the role of proponent while the Department maintains the responsibility of system regulator, to ensure wastes are handled and disposed of in accordance with the regulations.

The Department is placing a strong emphasis on measures to promote integrated decision making. The proposed new Manitoba Environment Act is aimed at improving environmental protection by ensuring that environmental concerns are integrated into the planning stage of developments.

Public consultations on the new Act were held in the fall of 1986 and further public consultations on regulations under the new Act are planned for early in 1988. The Act was proclaimed in July 1987 and will come into effect on April 1, 1988.

Manitoba has been instrumental in establishing the National Task Force on Environment and Economy. Chaired by Manitoba, the 17-member Task Force has senior representation from government, industry, environmental groups and the academic community. The Task Force's mandate is to foster and promote environmentally sound economic growth and development in Canada. The Task Force was created at the Canadian Council of Resource and Environment Ministers Annual Meeting in September 1986.

Another major effort for the Department over the past several years has been the development of the Workplace Health Hazard Regulation, which complements the Canada-wide Workplace Hazardous Materials Information System. These two occupational health efforts are part of a major program to prevent occupational illness in Manitoba.

The Department is currently considering organizational changes to ensure more effective program delivery. Measures have already been taken to strengthen the Department's compliance and enforcement functions. In Workplace Safety and Health, for example, the Inspectorate has been organized into teams to more systematically monitor groups of industries.

Emphasis will also be placed during the next several years on developing improved information systems in order to ensure a better assessment of the quality of the natural and working environments.

Summary of Major Workplace and Environment Initiatives

Year	Workplace Safety and Health	Environment
1986	Soundsense Program (Noise Regulation)	Hazardous Waste Management Corporation Act
1987	Mines Regulation	Environment Act
	Workers Compensation Act Review	National Task Force on Environment and Economy
	Occupational Health Services Study	Dangerous Goods Handling and Transportation Act:
		— Generator Registration and Hauler Licencing Regulation
		— Environmental Accident Reporting Regulation
		High Level Radioactive Waste Act

Organization Chart 1986-1987
Manitoba Environment and Workplace Safety and Health

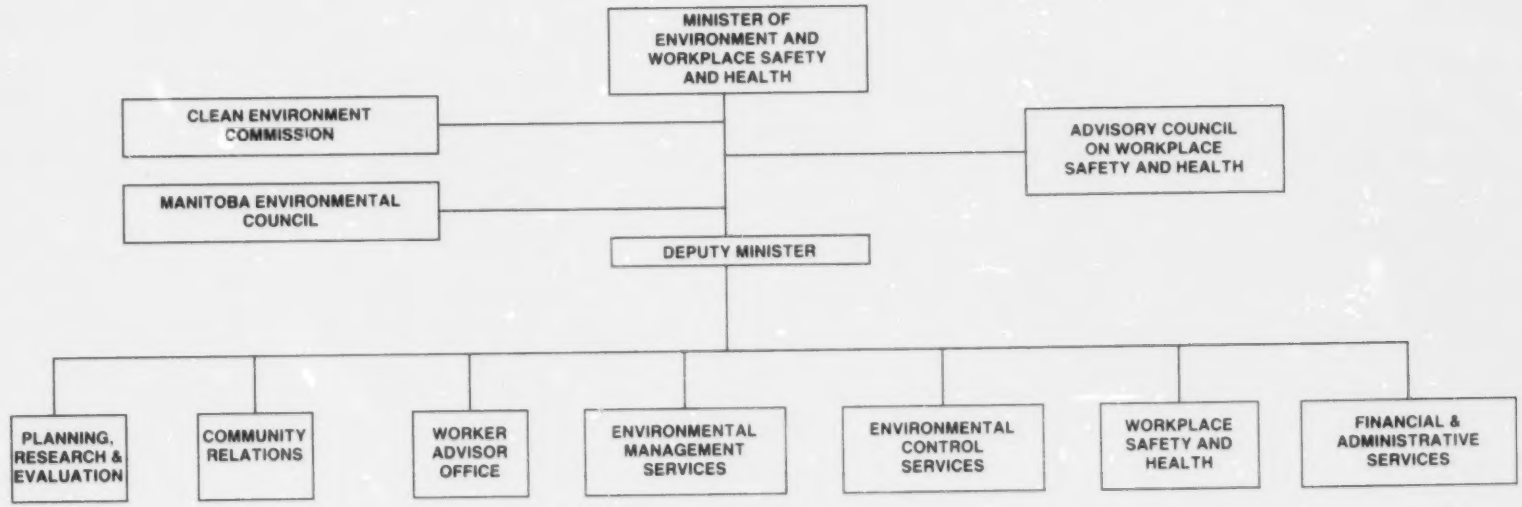

The Clean Environment Commission and Manitoba Environment Council report to the Minister of Environment and Workplace Safety and Health, but are each required to prepare separate annual reports.

Environmental Management Division

The ENVIRONMENTAL MANAGEMENT DIVISION administers and enforces ***The Clean Environment Act*** *and its seventeen regulations; four regulations with 17 divisions under* ***The Public Health Act; The Dangerous Goods Handling and Transportation Act;*** *Clean Environment Commission Orders related to specific discharges to the air, water and soil; and the Environmental Assessment and Review Process. The Division also provides technical and support services to the Clean Environment Commission, the Manitoba Environmental Council, other government departments and the public.*

The Environmental Management Divison is divided into two operational branches:

ENVIRONMENTAL CONTROL SERVICES provides technical evaluation and assessment of site-specific discharges, regulation enforcement and public health inspection. The subdivisions of this Branch are: Environmental Control Programs; Inspection Services; and the Pesticide Program. Radiation Protection Services are provided under contract by the Manitoba Cancer Treatment and Research Foundation.

ENVIRONMENTAL MANAGEMENT SERVICES provides scientific services required for the effective delivery of divisional programs, as well as direct delivery of programs relating to the state of the environment, standard setting, research and dangerous goods. The Branch conducts monitoring to set standards for environmental quality and provides laboratory services which supply the analytical needs of the Division. The subdivisions of this Branch are: Environmental Impact Assessment; Environmental Standards and Studies; Hazardous Wastes; the W.M. Ward Technical Services Laboratory; and a Special Projects Section.

Environmental Control Services

DIRECTOR: CARL B. ORCUTT
1 Administrative Secretary

Environmental Control Programs

CHIEF: L. STRACHAN
3 Section Heads
17 Environment Officers
7 Environmental Engineers

The objectives of Environmental Control Programs are as follows:

- *to provide management of and direction to the Air Pollution Control, Water Pollution Control and Waste Management Sections of the Environmental Control Services Branch.*
- *to implement programs with respect to **The Clean Environment Act, The Dangerous Goods Handling and Transportation Act**, portions of **The Public Health Act** with respect to regulations, orders, registrations, monitoring and assessment, and enforcement.*
- *to provide technical support to the Clean Environment Commission, the Branch and the Department.*

Special activities included coordination of the City of Winnipeg Wastewater Disinfection Study on behalf of the Branch, development of a proposed regulation to control air emissions from Inco Ltd. and Hudson Bay Mining and Smelting Co., Limited, coordination of a rehabilitation plan for the former Domtar wood preservative plant in Transcona and for the Hudson Bay Mining and Smelting Co., Limited tailings in Flin Flon, participation on Technical Advisory Committees for the proposed potash plant and a Litter Study in Thompson.

Environmental Control Programs (Chief) Active Summary

	1985/86	1986/87
Public Hearings Attended	4	8
Environmental Reports Approved for Submission to the Clean Environment Commission	16	13
Number of technical requests from the Minister, Deputy Minister or Director responded to.	94	124

1. Water Pollution Control

The responsibilities of Water Pollution Control concern the protection of the aquatic ecosystem and groundwater and the provision of safe drinking water supplies.

*These responsibilities are addressed by administering the provisions of **The Clean Environment** and **Public Health Acts** and their regulations.*

The activities of Water Pollution Control include:

- advising the Clean Environment Commission and the Minister on technical aspects of wastewater treatment and disposal;
- recommending conditions to the Clean Environment Commission and Minister for use in developing Orders, finalizing variations and finalizing appeals;
- monitoring wastewater discharges to determine the degree of compliance with Clean Environment Commission Orders;
- evaluating proposed water and wastewater works for public health concerns, in preparation for approval by the Minister of Health;
- monitoring new water and wastewater discharges to determine the degree of compliance with Ministry of Health approval;
- coordinating the Manitoba Water and Wastewater School and Seminar;
- investigating citizen complaints; and
- providing technical assistance to municipal, provincial and federal governments.

During 1986/87, considerable staff time was spent reviewing the wastewater treatment systems at Portage la Prairie, Brandon and Winnipeg.

The number of Clean Environment Commission Orders assigned for enforcement and the number of inspections conducted by the Section continued to increase at a moderate pace. The number of proposals received for approval under **The Public Health Act** more than doubled from the previous fiscal year, resulting in a significant backlog of proposals to be reviewed.

Water Pollution Control also continued to administer the Water and Waste School and Seminar on behalf of the Department.

Water Pollution Control Activity Summary

ACTIVITY	Industrial Wastewater		Municipal Wastewater		Water Treatment Plants		TOTALS	
A) Assessment and Recommendations	**85/86**	**86/87**	**85/86**	**86/87**	**85/86**	**86/87**	**85/86**	**86/87**
Proposals Received	1	3	8	10	1	0	10	13
Reports Submitted	1	2	8	10	0	0	9	12
Proposals Under Review	1	2	57	57	8	8	66	67
Variations Requested	1	1	1	0	0	0	2	1
Variations Processed	1	2	0	1	0	0	1	3
Variations Under Review	0	0	0	0	0	0	0	0
Appeals Filed	0	1	0	1	0	0	0	2
Appeals Processed	0	1	2	2	0	0	2	3
Appeals Under Review	0	0	1	0	0	0	1	0
Hearings Attended	2	6	2	9	0	0	4	15
C.E.C. Meetings Attended	3	1	4	8	0	0	7	9
Inspections Conducted	0	4	17	18	0	2	17	24
Information Requests	—	—	—	—	—	—	33	86
Suspensions Requested	2	1	3	22	0	0	5	23
Suspensions Processed	2	1	3	22	0	0	5	23
B) Monitoring Wastewater								
Orders for Enforcement	34	38	253	257	4	4	291	299
Inspections Conducted	137	122	331	357	2	1	470	480
Complaints Investigated	5	6	12	21	1	0	18	27
Violations Detected-Client Data	236	239	0	1	0	0	236	240
Violations Detected-E.C.S. Data	11	59	20	28	0	1	40	88
Prosecutions Initiated	0	2	0	0	0	0	0	2
Successful Prosecutions	0	2	0	0	0	0	0	2

Water Pollution Control Activity Summary

ACTIVITY	Water Treatment Plants		Water Distribution Systems		Sewage Collection Systems		TOTALS	
C) Public Health Act Approvals	**85/86**	**86/87**	**85/86**	**86/87**	**85/86**	**86/87**	**85/86**	**86/87**
Proposals Received for Approval	11	19	7	20	6	14	24	53
Approvals Recommended	9	11	6	10	4	7	19	28
Unacceptable Proposals	4	4	0	0	0	0	4	4
Proposals Under Review	22	30	12	22	9	16	43	68
Proposals Received for Comment	0	1	9	5	8	9	17	15
Reviews Completed	1	0	16	5	13	9	30	14
Reviews Underway	2	3	2	2	1	1	20	6
Proposals Held in Abeyance	6	4	1	1	0	0	7	5
Proposals Withdrawn	1	0	1	0	0	0	2	0
Certificates for Enforcement	33	29	29	21	4	3	74	53
Inspections Conducted	69	86	32	29	9	10	110	125
Complaints Investigated	1	0	1	0	1	0	3	0
Violations Detected	0	0	0	0	0	0	0	0
Prosecutions Initiated	0	0	0	0	0	0	0	0
Successful Prosecutions	0	0	0	0	0	0	0	0
Requests for Assistance	—	—	—	—	—	—	—	142
Certificates Transferred	12	14	7	16	46	8	65	38
D) Water Supply Operations								
Inspections Conducted	—	—	—	—	—	—	4	28
Complaints Investigated	—	—	—	—	—	—	2	0
Requests for Assistance and Information	—	—	—	—	—	—	187	205

2. Air Pollution Control

Air Pollution Control ensures a clean, healthy and aesthetically pleasing atmosphere for all Manitobans. These objectives are achieved by:

- administering and enforcing provisions of **The Clean Environment Act** regarding emission of air contaminants;
- inspecting industrial sources of air pollution in the province;
- recommending emission standards to the Clean Environment Commission;
- investigating all air pollution and sound/vibration complaints registered by citizens;
- providing technical assistance to municipal, provincial and federal governments when developing and enforcing programs and policies consistent with the guidelines for sound pollution established by the Environmental Management Division.

The activity level during 1986/87 increased significantly in many areas when compared to previous years. The public is now very aware of environmental issues such as air pollution, especially since smoke, noise, odour and dust are so easily recognizable. The air one breathes is of the utmost importance and if there is any contamination, then one's lifestyle and health are immediately affected. As can be noted from the numbers of complaints received, the public continues to observe more and more air pollution incidents.

Citizens continue to frequently contact APC staff to indicate their problems regarding indoor air quality in the home, or to other non workplace settings such as schools or ice arenas. The number of surveys for indoor air quality increased by 15 per cent from 1985/86.

Citizen complaints have increased with respect to smoke concerns from stubble burning in farmers' fields and from localized problems of smoke from wood burning stoves. It is obvious that air pollution is very visible

and that everyone is affected by smoke episodes such as September 23, 1986 when the City of Winnipeg was blanketed in smoke. There were successful prosecutions carried out under the city by-law with respect to the stubble fires within the city limits in cooperation with the City Health Department. There were also successful prosecutions carried out with respect to wood burning stoves under the Public Health Act.

Air Pollution Control Activity Summary

	1985/86	1986/87
Environmental Reports Prepared	11	7
Public Hearings Attended	7	9
Inspections Completed	312	595
Complaints Received	184	279
Stack Sampling Surveys		
a. conducted	13	0
b. observed	2	2
Odour Surveys Conducted	60	110
Visible Emission Surveys Conducted	129	158
Noise/Vibration Surveys Conducted	59	80
Indoor Community Surveys Conducted	141	214
Urea-formaldehyde Foam Insulation Homes Tested	68	49

3. Waste Management

The Waste Management Section is responsible for providing a comprehensive information and consultation service related to the management of solid, hazardous and special wastes generated in Manitoba. In addition, the section is responsible for enforcing ***The Storage and Handling of Gasoline and Associated Products Regulation*** *and for the provision of an emergency response program for environmental accidents throughout Manitoba.*

The Section is also responsible for the development and promotion of recycling of waste programs in the Province.

Responsibilities include:

- technical consulting services to municipalities, industry, institutions and other government departments on environmentally acceptable methods of land disposal of wastes;
- provision of technical advice and assistance related to the disposal of hazardous and special wastes and for the safe handling, storage and transport of hazardous materials;
- management of Manitoba's interim hazardous chemical storage facility at Gimli Industrial Park;
- a 24-hour-a-day response to environmental accidents, spills, fires and leaks resulting in releases of contaminants into the environment;
- administering the **Storage and Handling of Gasoline and Associated Products Regulation;**
- administering the provisions of **The Waste Disposal Ground Regulation**, which apply to waste disposal sites serving a population in excess of 5,000 people; and
- provision of a public information program and consulting services relating to the promotion of waste management activities within Manitoba.

a. Environmental Accidents

During the 1986/87 fiscal year, 399 calls were received through the emergency reporting system. Of these calls, 325 came through the 24-hour emergency number, 944-4888.

A total of 77 calls involved petroleum spills, while 111 calls involved the release of other chemicals. The Environmental Emergency Response Team provided on-site service to 100 incidents.

There was an increase of 69 chemical spills reported during the year. This increase can be attributed to increased awareness of accident reporting requirements in **The Dangerous Goods Handling and Transportation Act.**

b. Petroleum Storage Regulation

During the 1986/87 fiscal year, the draft amendments to Manitoba Regulation 156/80 respecting the storage and handling of gasoline and associated products were circulated to government and industry for comment. A number of changes were made to the draft on the basis of comments received.

During the year, environment officers inspected 247 new and existing petroleum storage facilities to ensure compliance with the regulation. In addition, inventory balance records were checked at 182 locations. Twelve prosecutions were initiated under the regulation.

Registration for 133 new storage tank installations were processed during 1986/87. As of June 1987, there were 2,509 petroleum storage facilities registered with the Department.

Forty-one petroleum leaks were reported. Approximately 50 per cent of those involved failure of underground tanks as a result of corrosion.

Emergency Response Program/Gasoline Regulation Activity Summary

	1985/86	1986/87
Total calls received	377	399
Calls received on 944-4888	295	325
Petroleum spills reported	87	77
Chemical spills/leaks reported	42	111
Petroleum tank and piping leaks reported	37	41
Non-emergency calls received	248	211
Incidents necessitating response by emergency team personnel	93	100
Petroleum storage facilities inspected	n/a	247
Inventory record inspections conducted	106	182
Registrations processed — new tanks	155	133
Prosecutions initiated	n/a	12

c. Solid Waste

During 1986/87, additional investigations were carried out under the Landfill Study Program. A preliminary assessment of the waste disposal grounds in the Whiteshell Provincial Park was conducted. This resulted in the identification and confirmation of seven inactive disposal sites.

Follow-up monitoring was carried out at 17 active waste disposal grounds which had been previously investigated in Phase II of the study.

Two proposed industrial disposal sites at the Manitoba Rolling Mills in Selkirk and General Scrap and Car Shredder in the Rural Municipality of Springfield were investigated for suitability. A waste disposal ground in the Rural Municipality of St. Anne was investigated for methane gas generation problems and sites at Stead and Traverse Bay were checked for groundwater contamination. Disposal sites at Treherne and Norway House were also examined for potential problems.

During 1986/87, this Section dealt with two specific disposal problems. These involved the disposal of sludge from Canadian Liquid Air and disposal of 400 mattresses from Stony Mountain Penitentiary.

Staff of this Program also conducted 35 routine inspections of waste disposal sites in Manitoba and investigated 11 complaints related to specific sites. Two requests for variations as allowed under Manitoba Regulation 208/76 were processed.

During 1986/87, a number of other projects were also undertaken, including:

- responding to residents' objections about the proposed disposal site for the Town of Virden;
- investigating the clean-up of an illegal dump site in the Rural Municipality of Portage La Prairie;
- reviewing and commenting on The Pas Waste Disposal Ground Drainage proposal;
- inspecting disposal facilities at the Atomic Energy of Canada Limited facility at Pinawa; and
- developing a definition to cover solid and liquid wastes.

During the year, staff also made presentations at the Governmental Refuse Collection and Disposal Agency (GRCDA) meeting in Lethbridge, Alberta, to the final year Civil Engineering class at the University of Manitoba and to a one-day seminar in Winnipeg, arranged by the Canadian Geotechnical Society. The presentations were mainly on land disposal of solid waste, but covered all aspects of the Waste Management Program. A total of approximately 275 people were present for these three sessions.

Solid Waste Program Activity Summary

	1985/86	1986/87
Complaints handled	2	11
Routine inspections conducted	29	35
Investigations for methane gas or groundwater contamination	4	3
Assistance provided for new sites	7	0
Assessments conducted for Clean Environment Commission	0	1

d. Environmental Land Use

This program involves the review of land development projects in order to minimize environmental problems and protect the public.

During 1986/87, staff of this Program reviewed seven Development Plans, 37 Development Plan Amendments, four Basic Planning Statements, 18 Subdivision Applications, two Zoning Variances and six other Land Use Documents.

Land Use Activity Summary

	1985/86	1986/87
Development Plans	0	7
Development Plan Amendments	10	37
Basic Planning Statements	18	4
Basic Planning Statement Amendments	0	0
Subdivision Applications	2	18
Zoning Variances	0	2
Other Land Use Documents	0	6

e. *Hazardous Materials*

During 1986/87, the Hazardous Materials Program became less involved in the conduct of disposal activities and more involved in regulating proper disposal and providing technical advice to generators.

Emphasis was placed on providing a consultation service to private industry to familiarize them with the requirements of the new hazardous materials legislation, specifically **The Dangerous Goods Handling and Transportation Act.** Advice was also given to industries to assist them in identifying their waste streams. As a result, a number of industries were directed to use private hazardous waste disposal companies to treat their wastes.

During 1986/87, assistance was provided to both industry and the public on the storage of polychlorinated biphenyls (PCBs). Staff of this Program aided in the clean-up of spills and an agreement was reached with Manitoba Hydro for the emergency storage of limited quantities of PCB wastes at their storage facility on Waverley Street.

With the greater use of commercial hazardous waste disposal companies, the number of chemical detonation disposals was reduced to six.

A number of talks were given to groups on current activities in hazardous waste management in Manitoba.

Approximately 40 requests for advice were received from homeowners regarding disposal of household hazardous wastes and over 300 requests were received from institutions and industries for technical assistance for the management of their wastes.

f. *Recycling*

During the 1986/87 fiscal year, the Department participated in a joint federal/provincial project where more than 3,500 tons of scrap metal were removed from a dump in Churchill and shipped for recycling to southern Manitoba. During the project, 2,700 45-gallon drums were checked for toxic materials and a number of transformers sampled for PCBs.

The study on Litter Reduction in Northern Manitoba, initiated in 1985/86, was completed. The final report makes a number of recommendations which are currently under review by the Department. Further discussions on the report are planned with municipal and industrial concerns.

The operation of the Manitoba Waste Exchange continued during 1986/87. Several hundred enquiries were received concerning listings on the Exchange or for information. The Exchange was responsible for the recycling of over 8,800 litres of liquid and 116 tonnes of solid material.

In cooperation with Environment Canada and the City of Winnipeg, Household Hazardous Waste Days were held at the Fort Osborne Complex, to coincide with Canadian Environment Week. This first effort at collecting toxic chemicals from homeowners received strong public support with 286 households participating. The equivalent of 60 drums of materials was collected. Approximately 40 per cent of the material was either recycled or disposed locally, while the remainder was treated by an out-of-province disposal facility.

Following discussions with the Department, the Manitoba Soft Drink Recycling Association launched a program in September to recycle aluminum cans. Discussions continue with this organization with regard to concern over plastic bottles. The recycling effort will be monitored over the coming year to determine public response.

Discussions have also been initiated with many other industries, the public and other levels of government on the topic of recycling. Some time will be required before a province-wide strategy to promote recycling can be initiated.

The recycling of used oil as a dust suppressor on roads continues to be discouraged.

Household Hazardous Waste Days Collection Inventory

Category	Liquid (Litres)	Solid (kg)	Individual Items
Paint	2100.0	4.3	32
Oil, flammable materials, etc.	1725.0	25.9	68
Household cleaning products	320.0	178.5	10
Automotive products	284.5	3.7	46
Chemicals and acids	271.8	57.2	1
Pesticides	78.5	40.5	20
Other	66.7	85.5	105
TOTALS	4846.5	395.6	282

Inspection Services

CHIEF: KEN F. HAWKINS
6 Regional Supervisors
33 District Public Health Inspectors/Environment Officers
4 Administrative Secretaries
2 Half-time Secretaries

Inspection Services is the field component of Environmental Control Services. Public Health Inspectors/Environment Officers from this unit are strategically located throughout Manitoba to carry out programs for preserving the environment and preventing the spread of communicable disease. The are six programs: Food Control, Water Control, Environmental Control, Sanitation, Communicable Disease and Interdepartmental/ Intergovernmental Services.

Program objectives are achieved through:

- regular inspection of food and food-handling establishments including hospitals and personal care homes, bathing premises, non-institutional care facilities, tourist facilities, water supplies and waste disposal grounds;
- responding to public complaints regarding health or environmental concerns;
- providing information on such matters as private water supplies and private sewage disposal systems; and
- enforcing various regulations under **The Public Health Act, The Clean Environment Act** and related local bylaws.

During 1986/87, staff of this Section were involved in the ongoing review of regulations respecting bathing premises and private sewage disposal systems. In addition, regional supervisors completed a formal review of Inspection Service program activities and procedures. All staff attended an enforcement training seminar to keep abreast of changes occurring in this area. Staff also continue to participate in and make presentations to various organizations on subjects such as safe food handling, community health programs and emergency response.

The Food Control Program includes all operations where food is handled, prepared, served or stored and is a high priority for Inspection Services. In all regions, the number of new food service establishments increased again this year, and as a result, there was a corresponding increase in the number of inspections in this important segment of the food program. In addition to regular inspection activities of permanent establishments, staff also inspect food operations at temporary events including Folklorama, Festival du Voyageur, Canadian National Ukrainian Festival, music festivals and various community celebrations held throughout the year. Many Inspection Services staff members attended a food training seminar sponsored by the Canadian Institute of Public Health Inspectors. Inspection Services commenced inspection of main food operations in health care facilities.

The Water Control program covers all aspects of water supplies for public consumption and includes sampling of public wells and springs, inspection and monitoring of municipal water supplies and providing assistance, information and interpretation of analysis of individual private water systems. Involvement with individual private water systems was reduced to some extent while there was an increase in involvement and sampling of public and municipal water supplies.

In addition to regular inspection of municipal water treatment systems, staff monitor the sampling of these waters for bacteriological analysis and collect samples for chemical analysis from each plant every three years. Inspection Services prepares a yearly statistical report on the bacteriological and chemical quality of water for municipal water systems. As part of ongoing

training in this program area, several staff attended the Department-sponsored Water and Waste School and Seminar. Staff also participated in a pesticide survey of selected surface and groundwater supplies throughout Manitoba.

Activities in the Environmental Control program include registration and inspection of private sewage disposal systems, livestock production operations, waste disposal grounds and response to complaints respecting litter. Also included in this program area are activities related to the Department's Emergency Response and Dangerous Goods program. The Environmental Control program is a high priority area and activities relating to private sewage disposal and dangerous goods handling increased to some extent, while litter investigations increased appreciably during 1986/87. Staff continue to be more involved in the response and investigation of environmental accidents. Inspection Services conducted a survey of dry cleaning establishments throughout the Province to gather information for the Hazardous Waste Inventory regarding methods employed for handling and disposal of wastes from these operations.

The Sanitation program focuses on those areas where the public is accommodated either for recreational activities, or for day-to-day living in rental accommodations. Key areas include water quality and safety of bathing premises, tourist camps and investigation of complaints in dwellings and buildings. There was a notable decrease in activity during the year in response to complaints of unsatisfactory conditions in rental accommodations, while frequency of inspections of bathing premises increased. There was an increase in the number of new day care operations and a substantial increase in the number of inspections related to these facilities.

The Communicable Disease program is undertaken in conjunction with Manitoba Health. The objectives of this program are to aid in determining the cause of food borne or communicable disease outbreaks and contribute to programs which will minimize the recurrence of disease outbreaks. Only one food poisoning outbreak was reported during the year and a full investigation was undertaken to determine the cause and effect. Due to the ever-increasing problems regarding salmonella poisoning, staff inspected all pet stores and provided cautionary notices regarding the sale of turtles.

The Interdepartmental/Intergovernmental Services program ensures assistance to other departments, government agencies and the Environmental Management Division. In this area, Inspection Services staff provide comments, opinions and judgements on matters relating to environmental or environmental health concerns. Major areas of involvement are subdivisions and landsplits, planning schemes/by-laws, maintenance of established liaison with municipal authorities and assistance to other sections of the Department. Assessment of proposed subdivisions and landsplits for sewage disposal, water supply and solid waste disposal continue to account for considerable staff time. There was a notable increase in Inspection Services activities in this area during the year.

Inspection Services is represented on the Health and Environment Review Committee (HERC) which coordinates various matters of mutual concern with Manitoba Health. Staff represent the Department on interdepartmental committees including local land use (Municipal Affairs) and licensing advisory (Business Development and Tourism).

Inspection Services
Activity Summary

	1985/86		1986/87	
	Number of Establishments	Inspections	Number of Establishments	Inspections
FOOD CONTROL				
Food Service Establishments/Caterers	2343	3947	2507	4252
Temporary Food Service Establishments	197	443	229	397
Mobile Food Units	106	207	103	247
Retail Food Stores	996	885	1033	549
Food Processing Plants	186	273	197	273
Meat Processing Plants	281	273	305	305
Prosecutions Initiated	1		—	
Successful Prosecutions	1		—	
WATER CONTROL				
Public Water Supplies	220	891	207	1096
Private Water Supplies	—	1932	—	1888
Municipal Water	180	4139	170	4376
Chemical Analysis	—	705	—	651
ENVIRONMENTAL CONTROL				
Dangerous Goods	—	79	—	126
Private Sewage Disposal	—	2922	—	2988
Waste Disposal Grounds	438	913	449	769
Litter	—	2057	—	2209
Livestock Production Operations	—	252	—	297
Environmental Accident Response		92		105
Prosecutions Initiated	24		30	
Successful Prosecutions	23		30	

Inspection Services
Activity Summary

	1985/86		1986/87	
	Number of Establishments	Inspections	Number of Establishments	Inspections
SANITATION				
Bathing Premises (year round)	68	443	66	500
Bathing Premises (seasonal)	217	942	224	970
Industrial and Construction Camps	7	9	—	15
Recreational Camps	37	52	51	57
Public Accommodation	—	127	—	82
Tourist Camps	303	220	314	91
Dwellings and Buildings	—	2350	—	1867
Care Facilities	345	475	373	699
Insanitary conditions	—	1046	—	1079
Prosecutions Initiated	3		5	
Successful Prosecutions	3		5	
COMMUNICABLE DISEASE				
Food Borne Investigations	—	149	—	189
Water Borne Investigations	—	19	—	17
Chemical Investigations	—	23	—	17
Other	—	102	—	68
INTER-DEPARTMENTAL/GOVERNMENTAL				
Subdivisions and Land Splits	—	1530	—	1796
Planning Schemes/ By-Laws	—	102	—	249
CEC Orders/Assessments	—	31	—	78
Provincial Government Agencies	—	1255	—	2302
Federal Government Agencies	—	214	—	337
Municipal Government Agencies	—	1152	—	1534
Other	—	293	—	409

Pesticide Program

CHIEF: K.W. PLEWS
2 Environment Officers
1 Pesticide Clerk

The activities of this program are designed to ensure the safe and effective use of pesticides in order to minimize adverse effects on public health and the environment.

Activities involve:

- reviewing pesticide application requests and preparation of pesticide permits;
- analyzing and compiling pesticide use statistics from post seasonal reports;
- enforcing Manitoba Regulation 98/85 under **The Clean Environment Act**; Manitoba Regulation 41/83 under **The Pesticides and Fertilizer Control Act**;
- providing technical advice to government departments, municipal corporations and industry;
- administering a pesticide container and residue collection and disposal system;
- assisting in the provision of safety training for pesticide dealers and commercial applicators;
- assisting municipal corporations in the mapping and larviciding of mosquito breeding sites; and
- assisting municipal corporations and the general public in the safe, effective, environmental control of vertebrate pests.

During 1986/87, staff were extensively involved in the full implementation of the new Pesticide Use Permit Regulation under **The Clean Environment Act** which is designed to provide increased control over the use of pesticides on land used by the public.

A computer program for recording data generated from the use permit applications and post seasonal reports was developed.

Staff of the Pesticide Program serve on several committees. These include the Canadian Association of Pesticide Control Officials; the Pesticides Advisory Committee to the Minister of Agriculture; the Interdepartmental Committee on Pesticides; the Manitoba Agriculture Chemical Container Disposal Committee and; the Nuisance Mosquito Control Advisory Committee.

Pesticide Program Activity Summary

	1984/85	1985/86	1986/87
Program Registrations pursuant to M.R. 156/74	131	n/a	n/a
Clean Environment Commission Orders issued	22	n/a	n/a
Clean Environment Commission-ongoing Orders	132	n/a	n/a
Pesticide Containers Collected – Metal	170,800	162,346	127,000
– Plastic	—	—	169,000
Provincial Collection Sites	128	156	156
Pesticide Residue Collected by Environmental Control Services	14,350 L.	14,183 L.	13,200 L.
Investigation of Complaints	231	19	18
Prosecution of Commercial Dealers (Successful)	1	0	1
Pesticide Application Permits Issued		15	239
Pesticide Post Seasonal Reports Received		114	234

Where n/a appears, Clean Environment Commission Orders have been rescinded and have been replaced by provisions under the new Pesticide Regulation.

Radiation Protection

HEAD: DR. A.M. SOURKES

During 1986/87, the Radiation Protection Section (RPS) continued administration of X-Ray Safety Regulation 207/79 under ***The Public Health Act*** *and enforcement of Manitoba Regulation 207/77 with respect to radiation hazards under Chapter W 210 of* ***The Workplace Safety and Health Act*** *for the Departments of Health and Environment and Workplace Safety and Health.*

Under the X-Ray Safety Regulation, the major effort of the RPS continued to be the surveying of all x-ray units throughout the Province. Included as part of this survey effort was the annual mail out TLD radiation survey performance-evaluation of 545 dental x-ray units. The RPS continued to act as the intermediary for the TLD (thermoluminescent dosimeter) plaque radiation monitoring service in use by the 5,000 x-ray workers in the province. This responsibility includes checking for proper use of the service by the 550 groups involved, registering and deregistering groups as required, investigating undue exposures and compiling an annual summary of all exposure data.

Under the Workplace Safety and Health Act, in the area of non-ionizing radiation protection, a total of 456 device inspections were carried out. Approximately 60 per cent of these inspections were at industrial and commercial locations with the remaining 40 per cent occurred at medical and paramedical facilities. Examples of potentially hazardous non-ionizing radiation-emitting devices surveyed during the inspections include:

- radio frequency induction-heaters, glue dryers, leather curing dryers, heaters, sealers and diathermy devices;
- ultraviolet light platemakers, blue line, silk screening and camera lamps;
- ink curing and suntanning lamps;
- ultrasound therapy devices;
- paramedical, medical, construction, industrial, research, opthalmological and display entertainment lasers.

In addition to the inspections and survey work, 11 information packages were sent to concerned groups and individuals in response to inquiries about radiation emissions from video display terminals.

Other activities included the provision of consulting services to the Department in the area of environmental radioactivity, response to public inquiries on ionizing and non-ionizing radiation, the delivery of radiation protection-related lectures on request, emergency response to incidents involving the use or transport of radioisotopes, the performance of wipe test analyses for isotope licencees and the design, inspection and approval of new x-ray facility barrier installations.

The environmental radiation monitoring program of ground and surface waters in the vicinity of the Underground Research Laboratory (URL) in southeastern Manitoba continued, being a portion of the Provincial Environmental Monitoring Program of this project. Participation in the national technical committee dealing with the management of low level radioactive waste continued in 1986/87. The U.S. Crystalline Rock High Level Radioactive Waste Repository Siting Program was reviewed and suitable comments on the potential environmental impact on Manitoba of a Red River Valley Site were submitted as part of the technical review of this program. As well, contributions were made to the Federal/Provincial Environmental Impact Review Process of the proposed US involvement with the URL research project. Following the Chernobyl Reactor Accident in April 1986, numerous public enquiries were responded to, and radiation monitoring was provided, on request, for persons returning from European travel.

Radiation Protection Activity Summary

Activity	1986
Protective Barrier-Room Design Approvals	84
Protective Barrier-Installation Inspections	53
Dosimetry Exposure Investigations	13
Wipe Sample Analyses	205
Response to Public Inquiries	501
Radiation Safety Lectures	18
Mail-in Dental Unit Checks	545
Non-Ionizing Device Surveys	456
X-Ray Machine Inspection	656
Miscellaneous Surveys	52

Summary of 1986/87 X-Ray Machine Registration and Inspection Date

Type of Installation	Total Registered	In Service	Surveyed in 1986/87	Approved Initially	Corrected and Approved During Survey	Approval Withheld	Subsequently Approved
Chiropractic	38	35	32	25	1	6	5
Dental	821	807	257	184	15	58	55
Educational	58	54	9	8	0	1	1
Hospital	163	157	119	103	0	16	15
Industrial	29	28	6	6	0	0	0
Lab & X-ray	129	127	126	100	1	25	22
Medical Offices	73	72	65	47	0	16	14
Veterinarian	74	74	36	23	3	10	9

Summary of April 1/86 to March 30/87 Non-Ionizing Radiation Inspections

TYPE OF SURVEY	Inspected in 86/87	Approved Initially	Corrected & Approved	Approval Withheld	Subsequently Approved
Industrial/Commercial					
Lasers	3	1	2	0	0
Radiofrequency Devices	11	5	6	0	0
Microwave Devices	16	14	1	1	1
Ultraviolet Devices	136	62	41	33	21
Miscellaneous	50	50	0	0	0
Medical					
Lasers	6	2	4	0	0
Radiofrequency Devices	35	0	34	1	0
Ultrasound Therapy	175	102	44	29	19
Ultraviolet Devices	24	17	7	0	0
TOTALS	**456**	**253**	**139**	**64**	**41**

Also have

- 205 Wipe Test Analyses
- 2 Miscellaneous Ionizing Surveys
- 96 In Person Consultations
- 18 Talks and Lectures

Environmental Management Services

DIRECTOR: NORM B. BRANDSON
1 Administrative Secretary

Environmental Impact Assessment

ACTING CHIEF: Bryan Blunt
1 Environment Officer

The role of Environmental Impact Assessment is to subject all proposed provincial government projects to a comprehensive environmental review prior to construction. The environmental review process encourages project proponents to consider the environmental implications of their activities as early as possible in the planning process, before irrevocable decisions such as land purchases and contractual arrangements have been made. Environmental reviews are mandatory for all provincial government projects, while private undertakings may be voluntarily submitted for review.

The environmental review process involves:

- maintaining contact with representatives of proponent government departments and agencies to ensure that consideration is given to all environmental factors while the project is in its planning stages;
- coordinating government departments to document possible impacts of a project in an Initial Environmental Evaluation (IEE);
- recommending project changes to mitigate adverse environmental impacts;
- recommending that a full environmental impact assessment be required if significant impact is revealed by the I.E.E. and cannot otherwise be mitigated;
- preparing specific project guidelines to assist the proponent in developing an environmental assessment (EA);
- reviewing the E.A. and recommending appropriate follow-up should long-term impacts or any other associated issues be identified in the E.A.;
- coordinating public involvement, when required, in the review process; and
- monitoring approved projects to ensure compliance with prescribed mitigative measures and maintaining contact with the regulatory agencies involved.

The fiscal year, 1986/87, marks the tenth year of implementation of the Manitoba Environmental Assessment and Review Process.

The level of activity during the year was similar to that of 1985/86. Several project reviews initiated during the previous year were carried on into 1986/87. These included the Manitoba Potash Project, several transmission line projects and northern Manitoba hydroelectric development. In addition, a number of new proposals entered the environmental impact assessment process during the year. These included the Conawapa generating station and associated bi-pole transmission lines.

Project review and assessment highlights for the year include:

- Manitoba Hydro completed the first year of their ongoing monitoring/mitigation for the Limestone Project in accordance with previous provincial review process commitments.
- Guidelines were prepared for the environmental impact assessments required for the Conawapa generating station, the new high-voltage direct current line from the Nelson River to Winnipeg (known as bi-pole), and the power export transmission line from Winnipeg to the United States border.
- At the request of impact assessment staff, a water quality monitoring program was developed for the Pasquia Polder III agricultural development in cooperation with the project proponents and the Water Standards and Studies Section of the Department.
- A study plan for the Manitoba potash mine project environmental impact assessment was finalized.
- Provincial departments and agencies began to revise their procedures for evaluating their project screening procedures in preparation for requirements under the new **Manitoba Environment Act.**

In addition to the usual review of the projects through environmental assessment and review process, the Section continued to provide comments and guidance on a number of other projects not formally reviewed through the process. These proposals were referred to the Section by provincial government departments and agencies and the Environmental Protection Service of Environment Canada.

The Section's responsibility for coordination of several Departmental initiatives were carried over from previous years, including involvement in the Manitoba Land Use Planning Process.

The Section also continued to represent the department on various local land use planning committees throughout Manitoba and provided Department support for matters related to environmental assessment.

Environmental Impact Assessment Activity Summary

Project	Proponent	Project Status
Limestone Generating Station	Manitoba Hydro	EIA* complete/monitoring and mitigation program underway
Conawapa Generating Station	Manitoba Hydro	EIA guidelines developed/EIA study plan pending
Bi-pole III Line	Manitoba Hydro	EIA guidelines developed/EIA study plan pending
500 KV Winnipeg-U.S. border Transmission Line	Manitoba Hydro	EIA guidelines developed/EIA study plan pending
Letellier-St. Leon 230 KV Transmission Line	Manitoba Hydro	EIA complete
Gillam to Churchill Transmission Line	Manitoba Hydro	EIA complete/monitoring in progress
Pasquia Polder III Agricultural Development	Water Resources/ PFRA	IEE** complete/water quality monitoring required during operation
Churchill River Diversion Five Year Operating Plan	Manitoba Hydro	Deferred
North-Central Electrification	Manitoba Hydro	Deferred
Manasan Rehabilitation	Manitoba Hydro	IEE satisfies environmental concerns
P.R. 360 Relocation	Highways	IEE satisfies environmental concerns
P.R. 359 Relocation	Highways	IEE satisfies environmental concerns
P.R. 270 Relocation	Highways	IEE satisfies environmental concerns
Manitoba Potash Project	Energy and Mines	EIA in progress
International Pipelines Line Expansion	Interprovincial Pipelines Ltd.	IEE satisfies environmental concerns
Harrowby Hill Realignment	C.P. Rail	IEE satisfies environmental concerns

* *EIA — Environmental Impact Assessment*
** *IEE — Initial Environmental Evaluation*

Environmental Standards and Studies

CHIEF: M. MORELLI
3 Section Heads
11 Environment Officers
3 Computer Specialists
2 Clerks

Environmental Standards and Studies is responsible for the development of environmental quality objectives.

Activities include:

- establishing environmental quality objectives;
- studying and assessing the current status of Manitoba's environment;
- developing alternatives to address environmental issues;
- evaluating the effectiveness of environmental and environmental health control programs;
- providing scientific advice to the Clean Environment Commission;
- providing technical and data processing assistance to the Department as a whole; and
- maintaining contacts with universities and other agencies involved in research activities.

The primary functions of this unit during the 1986/87 fiscal year were:

1. To provide the necessary data base for setting environmental quality standards for air, water and soil.
2. To conduct investigations of undertakings suspected of jeopardizing the health of Manitoba's environment. These functions were carried out through ambient monitoring programs, by assisting the Department's other operational components to respond to environmental or workplace accidents, and by taking the lead role in special Departmental study areas such as the Long Range Transport of Air Pollutants (acid rain), mercury and lead.
3. To provide support services to the Departmental data processing users by maintaining current data processing systems, updating existing ones and developing new ones.

Professional and technical staff with expertise in air, water, terrestrial disciplines and computer science make up this unit.

During 1986/87, the activities of Environmental Standards and Studies were organized into three sections:

- Air Standards, Studies and Computer Services
- Water Standards and Studies
- Terrestrial Standards and Studies

1. Air Standards and Studies and Computer Services

This Section carries out studies and service support activities. In addition, it is responsible for monitoring ambient air quality, performing related air quality investigations and developing air quality levels for protecting the environment and public health. Staff also provided computer services for the Department.

Objectives are met through the following activities:

- developing and reviewing Manitoba's ambient air quality objectives/guidelines for air pollutants of concern;
- monitoring ambient air quality within urban communities and in the vicinity of specific source industries to ensure adherence to air quality objectives;
- determining precipitation quality in potentially sensitive areas within the context of the Long Range Transport of Air Pollutants/Acid Rain Program;
- undertaking special projects on air quality monitoring;
- delivering a data processing support service to the Department;
- providing technical support to the Department and the Clean Environment Commission on questions related to ambient air quality and the impact of air pollutants on the environment; and
- assisting with the Department's environmental emergency response team.

Manitoba air quality is monitored through two major ongoing endeavours: the National Air Pollution Surveillance (NAPS) Program and the Impingement Monitoring Program.

Under the NAPS program, urban air quality was monitored at a total of four stations. Levels of sulphur dioxide, carbon monoxide, ozone, nitrogen dioxide, total suspended particulates and lead were monitored in Winnipeg and Brandon. Background total suspended particulate conditions for Winnipeg air were determined at a site in St. Francois-Xavier, near Winnipeg.

Air quality studies were conducted near specific air pollution sources under the Manitoba Impingement Monitoring Program. In 1986/87, monitoring activities were conducted at a total of five sites. Monitoring of sulphur dioxide was undertaken in the vicinity of the Hudson Bay Mining and Smelting Company in Flin Flon and at INCO Ltd. in Thompson. Hydrogen sulphide was monitored in the vicinity of Manitoba Forestry Resources at The Pas. As well, a number of major air pollultants, including ammonia, were monitored in the Brandon Industrial Park.

Precipitation quality was monitored for major ion content and quantity in Winnipeg and at five sites in northern and eastern Manitoba, namely, Brochet, Gillam, Island Lake, Norway House and Pointe du Bois.

Staff of this Section served on several technical committees in support of Departmental and federal/provincial initiatives.

Data processing support provided through the computer services sub-area included the operation of an "information centre", the development of several data storage/retrieval systems using a fourth generation language FOCUS and assistance to Departmental users with microcomputer applications.

One technical report was released during the 1986/87 fiscal year.

2. Water Standards and Studies

This Section is responsible for the assessment of Manitoba's aquatic environment. Staff monitor surface water, groundwater,sediments, aquatic biota and the impact of effluent on the aquatic environment. The Section collects data and provides consultation on the availability of surface water for domestic consumption, recreation, fisheries, industrial use and waste assimilation. These services are provided to government agencies, the Clean Environment Commission, municipalities, industry consulting firms and the public.

The following activities are carried out:

- development of ambient water quality objectives, guidelines and standards for Manitoba;
- monitoring of surface waters on a site specific basis;
- investigation of the effectiveness of point source control strategies in protecting the environment;
- undertaking a classification structure for Manitoba watersheds;
- providing recommendations and scientific support on water quality protection to the Department;
- providing baseline data for industrial and municipal developments and for public enquiries;
- maintaining a surface water quality monitoring network; and
- monitoring of groundwater in southeastern Manitoba for radiation.

During 1986/87, site specific investigations were carried out in response to specific aquatic problems or requests in the Brokenhead River, Agassiz Provincial Forest, Whiteshell Provincial Park, Erickson Lakes, The Pas and Assiniboine River.

A biomonitoring network for collection of environmental contaminants in fish was carried out on the Red, Assiniboine, Souris, Saskatchewan and Winnipeg Rivers.

Staff of this Section also conducted beach monitoring to determine the bacteriological quality of swimming areas and alert the public to problems during the peak recreational season. This monitoring was carried out at 27 of Manitoba's most popular beaches on Lake Winnipeg, in the Whiteshell Provincial Park, in the Duck Mountain Provincial Park and in the south and west portions of Manitoba.

During the 1986/87 fiscal year, staff revised the Manitoba Water Quality Objectives.

In May 1985, a research program to assess the potential impact of forest herbicides on adjacent aquatic ecosystems was initiated. This study continued through the 1986/87 fiscal year.

A number of technical reports were released during the 1986/87 fiscal year.

3. Terrestrial Standards and Studies

Terrestrial Standards and Studies is responsible for concerns related to the land environment.

To carry out its responsibilities, the Section performs the following functions:

- monitors the land environment, soil, vegetation and wildlife to determine the effectiveness of point source control strategies;
- determines the impact of various contaminants or industrial developments on soils, vegetation and wildlife;
- develops guidelines to protect the land environment;
- undertakes special investigations related to the land environment; and
- provides technical assistance to the Department, the Clean Environment Commission, other provincial and federal agencies and the public.

During 1986/87, studies continued on the effects of sulphur dioxide and heavy metal contamination of forest ecosystems in the vicinity of mining smelters at Thompson and Flin Flon. Coniferous seedlings were tested for effects from metal contaminated soils in both greenhouse and field experiments. Clean Environment Commission public hearings were held in Thompson and Flin Flon and attended by staff from this Section.

The Long Range Transport of Air Pollutants (LRTAP), including acidic deposition or acid rain, was addressed through two monitoring programs. A network of nine terrestrial monitoring sites which was initiated in 1985, was completed. This is a cooperative federal/provincial network designed to provide an early warning mechanism for potential forest damage from LRTAP. A snow monitoring program to evaluate the effects of LRTAP on snow chemistry was continued across Manitoba.

Monitoring of potential soil pollution problems continued throughout 1986/87. The migration of metals from mine effluent at Reed Lake was re-evaluated. Soil pollution concerns from the wood preservative industry of the province were addressed. Monitoring for lead-in-soil in the Weston area of Winnipeg also continued.

Studies of mercury in aquatic carnivores in the Churchill River diversion were completed in 1986. A final report was submitted to the steering committee for the Federal/Provincial Mercury Agreement. In cooperation with the Department of Natural Resources, studies for cadmium in kidney and liver of moose in Manitoba were initiated. The Wildlife Toxicology Fund of Environment Canada provided financial support to expand the study in both 1987 and 1988. A pilot study to investigate toxic chemicals in birds was also cooperatively initiated with the Department of Natural Resources in 1986.

Forest herbicide studies continued through the Canada/Manitoba Forest Agreement. Aerial applications of Roundup (Glyphosate) were evaluated for the two major forest industries in the province: Abitibi-Price in Pine Falls and MANFOR in The Pas. The persistence and mobility of Roundup in vegetation and soil was studied as well as the indirect effects on wildlife habitat.

Staff of this Section also provided educational support and information services in the form of lectures, seminars and presentations on terrestrial programs, including acid rain, herbicides and lead. Research information was presented to the scientific community at the

30th annual meeting of the Manitoba Society of Soil Science.

Information was provided to the public in response to many concerns on vegetation and wildlife. Staff also continue to represent Manitoba on selected provincial and national committees.

Hazardous Waste Program

COORDINATOR: E. YEE
5 Environment Officers
1 Administrative Secretary

The purpose of the Hazardous Waste Program is to establish a comprehensive management system for hazardous wastes and dangerous goods. This system will ensure the protection of public health and the environment through appropriate treatment and disposal of hazardous wastes. The program also encourages reduction of hazardous wastes through reuse, recycling and reclamation.

A major component of the Hazardous Waste Program is the Transport of Dangerous Goods. The objective of this component is to promote public safety in the transportation of dangerous goods and ensure compliance with relevant legislation.

The Section undertakes the following activities:

- obtains information on the type and quantity of waste produced by Manitoba companies and the method of disposal;
- reviews hazardous waste technology for its applicability to conditions in Manitoba;
- assists in formulating legislation pertaining to hazardous waste and transport of dangerous goods;
- tests and identifies or classifies waste streams;
- provides initial administrative and technical support to the Manitoba Hazardous Waste Management Corporation in designing a hazardous waste system for Manitoba;
- assists the Clean Environment Commission in soliciting public input regarding the system;
- issues registration numbers and maintains a record of registered generators;
- tracks dangerous goods manifests;
- assists the Environmental Emergency Response Team in responding to environmental accidents and spills;
- works with federal authorities in matters concerning hazardous wastes and transport of dangerous goods; and
- arranges for dissemination of information to the public.

A consultant's report on the cost analysis of the various options for a hazardous waste management system was reviewed by staff and used in the preparation of the Department's recommendations to the Stage 2 Clean Environment Commission hearings on the system. The document was publicly distributed prior to the hearings.

Presentation to the Clean Environment Commission were made at the hearings, during 14 sessions in 11 communities.

Preliminary registration of generators began with approximately 80 companies registering voluntarily before it became a requirement of the regulations.

The computer system for tracking manifests accompanying dangerous goods in transport became operational; 152 transactions were recorded for the year.

Numerous presentations on dangerous goods and hazardous waste were made to concerned groups, both industry and public.

Implementation and enforcement of federal regulations on Transportation of Dangerous Goods, formally adopted in Manitoba statutes, began in February 1986. Several warnings and a total of 22 offence notices were issued, concerning infractions with regard to safety signs (16), documentation (3), and training (3).

Draft regulations were prepared respecting:

- registration and licensing
- revised hazardous waste criteria
- reporting of environmental accidents
- amendments to Manitoba Regulation 172/85 regarding transport of dangerous goods.

Future amendments are planned to allow for less stringent regulations with regard to recyclable materials.

The analytical capabilities of the W.M. Ward Technical Services Laboratory were further expanded to provide better service in the area of waste stream identification.

Participation on the Federal/Provincial Standing Committee on the Transport of Dangerous Goods and the Regulatory Review Working Group also continued through the year.

W.M. Ward Technical Services Laboratory

CHIEF: W.T. GRIEVE
3 Section Heads
14 Chemists
18 Technologists
2 Administrative Secretaries
1 Stores Clerk
1 Clerk

The W. M. Ward Technical Services Laboratory is organized under three Sections: Methods and Stan-

dards; Inorganic Analysis; and Organic Analysis. In addition, there is a small limnology, microscopy and hazardous waste subsection.

Operations include:

- accepting samples from the Department, other Manitoba government departments, private citizens, the City of Winnipeg, the R.C.M.P. and the Government of Canada;
- routine testing to determine the status and impact of pollutants on the Manitoba environment;
- special testing in the event of circumstances such as over-spraying of pesticides or herbicides, accidental spills, suspected arson, alleged solvent abuse and misuse of purple gasoline;
- developing test procedures and ensuring the accuracy of results;
- participating in national and international reference sample exchange programs;
- assisting in the establishment and enforcement of waste disposal regulations and water and sewage treatment standards; and
- testifying in court cases when laboratory test results are cited as evidence.

During 1986/87, the W.M. Ward Technical Services Laboratory accepted 24,696 samples and performed 163,418 analyses. The Department accounted for 54 per cent of these samples.

Within the Department, the Environmental Management Division submitted 77.4 per cent of the samples, while the Workplace Safety and Health Division accounted for 22.6 per cent. These tests were used to establish and enforce environmental and workplace standards.

W.M. Ward Technical Services Laboratory Activity Summary

Client	# of Samples		# of Analyses		Units of Lab Work	
	85/86	86/87	85/86	86/87	85/86	86/87
A. Environmental Management Services						
a) Terrestrial Standards and Studies	942	749	6,921	5,200	44,749	30,547
Consultation and Development					25,000	20,000
b) Air Standards and Studies	1,530	1,121	8,215	7,040	54,431	32,236
Consultation and Development					50,000	40,000
c) Water Standards and Studies	5,057	3,670	51,883	34,637	326,742	298,642
Consultation and Development					40,000	60,000
d) Hazardous Waste	19	61	23	89	10,562	28,965
Consultation and Development					15,000	45,000
e) Quality Assurance	971		2,071		26,842	
Consultation and Development					110,000	
B. Environmental Control Services						
a) Air Pollution Control	303	126	374	191	6,945	5,230
Consultation					5,000	5,000
b) Water Pollution Control	2,188	1,632	14,399	13,891	147,757	104,185
Consultation and Development					30,000	50,000
c) Inspection Services	1,007	1,029	9,652	10,711	53,417	56,664
Consultation					40,000	40,000
d) Waste Management	1,360	1,046	6,521	5,996	120,083	97,739
Consultation and Development					40,000	40,000
C. Workplace Safety and Health	2,740	3,035	5,407	5,994	131,559	116,001
Consultation and Development					50,000	50,000
D. Clean Environment Commission	34		68		224	
Department Totals	15,180	13,440	103,463	85,820	1,191,469	1,257,051

W.M. Ward Technical Services Laboratory
Activity Summary

Client	# of Samples		# of Analyses		Units of Lab Work	
	85/86	86/87	85/86	86/87	85/86	86/87
Other Provincial Government Departments						
Agriculture	2,489	2,529	27,730	26,528	92,782	86,555
Consultation					30,000	30,000
Natural Resources	987	1,083	12,421	13,422	70,646	47,639
Consultation					15,000	30,000
Finance	1,236	1,102	1,440	1,102	66,218	51,793
Consultation					35,000	35,000
Government Services	221	286	2,085	2,490	20,951	26,434
Consultation and Development						10,000
Labour	81	141	81	376	15,920	23,374
Consultation and Development					20,000	20,000
Health	1,215	1,161	1,543	1,252	7,459	6,752
Consultation					10,000	10,000
Energy and Mines	62	75	700	684	2,020	2,190
Crown Corporations						
Manitoba Public Insurance Corp.	25	48	34	48	4,800	8,489
Consultation and Development					2,500	3,500
Industrial Technology Centre		48		414		2,263
Other Manitoba Crown Corps.	135	109	545	216	4,503	3,841
Others						
Safety and Health Committees	734	449	760	473	40,861	22,466
Consultation					25,000	20,000
General Public	3,200	3,103	27,075	26,357	100,931	91,797
Consultation and Development					60,000	70,000
Private Physicians	891	499	896	504	9,655	5,623
City of Winnipeg	63	53	66	307	8,897	13,130
Consultation and Development						10,000
R.C.M.P.	46	35	71	36	660	968
Federal Government	490	460	2,625	2,978	8,190	20,446
Consultation					3,000	10,000
Miscellaneous		75		411	391,138	301,363
Annual Totals	27,055	24,696	181,535	163,012	2,237,600	2,220,404

Special Projects

SPECIAL PROJECTS OFFICER: R.A. STEPHENS

The Special Projects Section was established during the 1985/86 fiscal year. Its role is to provide a matrix management approach to issues which transcend traditional organization structure.

This is applied to the following initiatives:

- development of legislation;
- coordination of regulation development;
- negotiation of general agreements with the federal government, municipal corporations or other agencies; and
- management of specific high profile issues.

During 1986/87, this Section's primary objective was the development of new environmental legislation for Manitoba. A draft Environment Act was prepared and tabled in the legislature as a discussion bill in September 1986.

An extensive public and internal consultation process was undertaken with the Section taking the lead role. Public meetings were held in 10 locations around Manitoba. The Minister and the Special Projects Officer presented the draft legislation and received comments and feedback from the more than 350 participants at the public meetings.

Approximately 60 written submissions were also received from individuals and groups who expressed concerns and provided suggestions on the draft legislation. By request, 15 private meetings were also held.

An extensive interdepartmental consultation process was also conducted with a Technical Advisory Committee, established under the auspices of the Interdepartmental Planning Board. With assistance from the Planning, Research and Evaluation Branch, this Section analyzed and responded to all comments received during the consultation process. The resulting report on the consultations was distributed to all those who participated in the process.

During 1986/87, negotiations continued on the following Federal/Provincial Agreements:

- Canada-Manitoba Accord setting out the cooperative relationship between Canada and Manitoba for environmental related activity (Environment Canada);
- Administrative Agreement re: Transportation of Dangerous Goods (Transport Canada);
- Surveillance Agreement re: Transportation of Dangerous Goods (Transport Canada).

The Section also continued to coordinate the provincial environmental monitoring input into Atomic Energy of Canada Limited's Underground Research Laboratory at Pinawa.

Special Projects also provided planning and consultation services in the following areas:

- United States Nuclear Waste Repository
- Hazardous Waste Program
- Dangerous Goods Program
- Regulation Development Committee
- Health and Environment Review Committee
- Federal Provincial Liaison Committee
- Water Management Policies
- **Public Health Act**
- City of Winnipeg jurisdictional issues.

Workplace Safety and Health Division

DIRECTOR: J.E. REIMER
1 Special Projects Officer
1 Administrative Secretary
1 Switchboard Operator

The objectives of the WORKPLACE SAFETY AND HEALTH DIVISION are to eliminate worker exposure to safety and health hazards in Manitoba workplaces, to strengthen the ability of workplace participants to recognize and avoid risks and to create positive attitudes toward occupational safety and health concerns.

These objectives are achieved through inspection of workplaces to ensure compliance with Manitoba laws, directing educational efforts to workers and employers, promoting consultation and cooperation within the workplace and developing legislation to address and remedy unsafe and unhealthy conditions in Manitoba workplaces.

Workplace Safety and Health is responsible for administration of **The Workplace Safety and Health Act** and its 13 regulations.

The Division also provides administrative support to the Advisory Council on Workplace Safety and Health.

Workplace Safety and Health is divided into five operational branches:

SAFETY AND HEALTH INSPECTORATE carries out regular inspections of workplaces, issues remedial orders and assists in training labour and management in safety and health matters.

INDUSTRIAL HYGIENE monitors and evaluates workplaces to ensure a healthy environment and compliance with legislation.

MINES INSPECTION conducts inspections on safety and health matters as they relate to the mining industry in all areas of the province.

EDUCATIONAL SERVICES holds regular seminars on occupational safety and health throughout Manitoba, and provides courses for specific sectors.

OCCUPATIONAL MEDICAL SERVICES provides medical consultation support, supervision, and recommendations on occupational health matters.

Safety and Health Inspectorate

HEAD: GRANT McCAUGHEY
1 Field Services Manager
23 Safety and Health Officers on 8 Teams
(Includes District Offices in The Pas and Brandon)
1 Administrative Secretary
1 Information Systems Administrator
1 Information Systems Clerk

The Safety and Health Inspectorate identifies visible and suspected hazards in Manitoba workplaces and secures remedial action. The Branch accomplishes this by:

- ensuring compliance with **The Workplace Safety and Health Act** and its regulations;
- responding to accidents and complaints in the workplace;
- undertaking routine inspections of workplaces in the province;
- providing guidance to employers and workers to promote safe practices and working conditions;
- auditing the effectiveness of safety and health programs in the workplace;
- presenting specialized safety and health awareness courses to workers and employers;
- encouraging the establishment of effective and responsible safety and health committees; and
- assisting in review and development of policies and legislation.

During 1986, the Branch was re-organized into eight teams specializing in specific sectoral and geographic areas. The teams were established as follows:

2 Industrial Sector
2 Construction Sector
1 Service Sector
1 Specialty (Public Utilities, Limestone, Hoisting and Cranes)
2 Satellite Offices (Brandon and The Pas)

The Workplace Safety and Health Inspectorate provides a 24-hour, seven-day-a-week response to accidents and complaints as part of the Departmental emergency response system.

During 1986/87, the Branch delivered a number of specialized education courses to representatives of various industries and workplace safety and health committees to heighten awareness of safety and health concerns, including confined entry, excavations and blasting. A number of specific safety bulletins, covering issues such as bracing of masonry walls, dangerous operations over ice and scaffold planks, were prepared and circulated to workplaces in Manitoba.

The Branch continues to concentrate on the development of safety and health committees as a primary tool for addressing safety and health issues in the workplace. During 1986/87, the number of joint committees established rose to approximately 1,200 over the previous 900. The Branch expanded on the development of a safety and health committee information system on micro-computer to assist in monitoring committee performance.

A computerized statistical system, utilizing accident data from the Workers Compensation Board, is operational and is being used to a greater degree to effectively monitor inspection activities.

A greater emphasis has been placed on enforcement activities, resulting in an increase in the number of legal proceedings undertaken during the 1986/87 fiscal year. This past 12-month period was the most active in the history of Manitoba's safety and health legislation with regard to prosecutions.

Considerable resources from the Safety and Health Inspectorate were expended in the area of regulation development. During 1986/87, Part III of a proposed four-part Construction Regulation was circulated for public review and comment. In addition, developmental work continued on an Industrial Regulation in consultation with the Industrial Committee of the Advisory Council on Workplace Safety and Health.

Safety and Health Inspectorate Activity Summary

	1985/86	1986/87
Inspections	5,593	5,913
Investigations		
Complaints	596	1,068
Accidents	149	304
Fatalities	10	3
Improvement Orders	3,794	4,967
Stop Work Warnings	128	243
Stop Work Orders	81	163
Prosecutions	9	15
Training and Education Sessions	164	632

Industrial Hygiene

HEAD: J.D. ELIAS
7 Industrial Hygienists
1 Research Assistant
1 Administrative Secretary

Industrial Hygiene monitors and evaluates workplace environments for chemical, physical, biological and ergonomic factors and consults with committee members and workers who may have experienced adverse effects related to such workplace conditions.

To provide this service, the Branch:

- samples and measures levels of physical, chemical and biological agents in the workplace;
- interprets data for employers and employees;
- provides technical advice on the quality of the workplace environment;
- issues recommendations or orders to reduce or eliminate unsafe or unhealthy conditions in the workplace;
- assists in the review and formulation of policies and legislation;
- provides technical assistance to safety and health officers;
- participates in worker education programs; and
- carries out special studies to evaluate workplace risks.

During 1986/87, Industrial Hygiene staff conducted 164 surveys of airborne workplace health hazards. In recent years surveys undertaken by the Branch are increasingly detailed and time-consuming.

The Branch continued a concentrated effort on development of a Workplace Health Regulation. As part of this process, the Branch continued its active participation in establishment of a pan-Canadian Workplace Hazardous Materials Information System, a progressive national standard for provision of workplace information on chemical hazards, arrived at by consensus between labour, business and federal, provincial and territorial governments. Manitoba has played a lead role in the establishment of this system, which is expected to be finalized in 1987/88.

In preparation for the Workplace Health Regulation, Industrial Hygiene has been requiring workplaces to take additional steps to identify health risks within their facilities. As a result, there has been a growth in availability of consultative services outside the Branch undertaking workplace air quality monitoring and analyses.

Further activities to implement the Hearing Conservation and Noise Regulation (Manitoba Regulation 116/85) were undertaken in 1986/87. These include seminars presented by the Branch in Winkler, Snow Lake, Flin Flon and Winnipeg, and technical training sessions for industrial audiometric technicians. The loan and training program to provide monitoring equipment to safety and health committees, employers and workers assists them in conducting noise exposure assessments within their workplaces.

The Branch continued research on the health effects of smelter emissions on the residents of Flin Flon. The study reviewed mortality records and use of health services, in addition to environmental data. A final report is expected during 1987/88.

A study to review the impact of the proposed Workplace Health Hazard Regulation on small business continued during the 1986/87 fiscal year. Results of this study, expected in 1987/88, will assist in developing appropriate systems to respond to the needs of small business in achieving compliance with the regulation.

In addition to these activities, the Branch continued to provide assistance to workers, employers, professionals, interest groups and associations concerned with workplace problems.

Industrial Hygiene Activity Summary

	1985/86	1986/87
Industrial Hygiene Surveys Conducted	130	164

Mines Inspection

(Includes Regional Offices in Thompson and Flin Flon)

HEAD: RON GLASSFORD
1 District Mining Engineer
7 Mines Inspectors
1 Mines Rescue Instructor
1 Industrial Hygienist
3 Administrative Secretaries

Mines Inspection Branch conducts inspections of all mining operations in Manitoba to ensure that legislation is complied with, that mining operations are conducted in accordance with sound engineering practices, and that the highest possible standards of safety and health for workers are provided.

Activities of Mines Inspection include:

- routine inspecting of metal mines and surface plants, pits and quarries, peat operations, diamond drilling sites and abandoned mines;
- issuing orders for correction of items not in compliance with regulations or good practice and providing follow-up to ensure that corrections are made;
- conducting environmental surveys at mining operations and assessing the equipment, procedures and techniques used by mining companies in their surveys;
- investigating accidents, unusual occurrences, complaints and concerns to determine the cause as well as measures to resolve the problem and prevent recurrence;
- providing advice, training and technical support to safety and health committees;
- licencing hoist operators and explosives magazines;
- maintaining records of hoist ropes and mines accidents;
- conducting engineering assessments of new mine operations and equipment to be used; and
- assisting in review and development of policies and legislation.

The Mines Inspection Branch has inspectors residing in Leaf Rapids, Thompson, Flin Flon, Snow Lake and Winnipeg. A District Mining Engineer at Thompson evaluates technical data governing the operation of mines and oversees inspectors in the area.

In the Winnipeg area, the Chief Mines Inspector carries out the overall direction of the Branch. The Environmental Engineer and Mines Inspector (Electrical) who cover the whole province are located here. A Mines Rescue Instructor, resident in Thompson, also undertakes pit and quarry inspection in that area.

In the last fiscal year, the inspection of pits, quarries and petroleum operations in southern Manitoba was taken over by two Safety and Health Officers located in Winnipeg and Brandon. Due to the seasonal nature of pit and quarry operations, these inspectors have also been assigned duties in the construction and industrial sectors.

Mines Inspection staff enforce Manitoba Regulation 62/87 governing the operation of mines under **The Workplace Safety and Health Act** and other regulations under the Act as they apply to mining operations.

Mines Inspection Activity Summary

	1985/86	1986/87
Inspections	867	1,652
Investigations		
Incidents	73	60
Complaints	51	36
Fatalities	6	2
Improvement Orders	750	1,288
Stop-Work Orders	7	21
Prosecutions	1	0
Environmental Surveys	112	122
Training and Education Sessions	60	49

Educational Services

HEAD: DAN MARS
1 Consultant
5 Educational Services Officers
1 Administrative Secretary

Educational Services offers information, instruction and consultation in occupational safety and health to workers, employers, organizations and the public, to assist them in developing skills necessary to participate in prevention programs in the workplace. Specific activities of the Branch include:

- providing educational resources, courses and seminars to workers, employers, unions, associations, safety personnel and the public;
- providing training on the recognition and avoidance of workplace hazards to students and instructors in schools, community colleges, universities and

assists with occupational safety and health programs in this sector;
- providing educational materials and resources for the agricultural community;
- monitoring developments in the provincial, national and international fields of safety and health;
- providing educational materials and resources for Departmental staff as well as other provincial departments, boards and agencies; and
- assisting in review and development of policies and legislation.

Workplace safety and health committee training continues to be a cornerstone to the goal of achieving safer and healthier workplaces in Manitoba. During 1986/87, safety and health committee training courses were conducted throughout the province in Lynn Lake, The Pas, Thompson, Swan River, Dauphin, Brandon, Morden, Winkler, Gimli, and Winnipeg. A total of 154 seminars were conducted, training 3,080 persons. In addition, 88 programs dealing with miscellaneous client groups provided training to 3,072 individuals in specific areas of occupational safety and health.

During the 1986/87 fiscal year, the Branch conducted 79 safety and health seminars in schools, community colleges and work-educated programs. These courses represent a total of 553 hours of instruction in safety and health and reached 3,280 people in schools throughout Manitoba.

Construction training and education sessions were conducted at the Limestone Training Centres at Pipe Lake, Thompson and Lynn Lake construction sites as part of our commitment to the training of northern people for employment on the Limestone Dam Project. A total of 12 training sessions were attended by 267 persons.

The agricultural safety and health program responded to 43 requests for educational/informational programs. 4,568 people received information on concerns relating to agricultural safety and health.

During 1986/87, the Branch coordinated a Public Schools Symposium, held in January 1987 in Winnipeg. The event was well-received by the 192 participants, representing labour and management in the Education Sector. Further symposiums on public schools and for the health care sector are planned for 1987/88.

Educational Services continues to produce WORKSAFE!, an occupational safety and health newsletter with a distribution of 43,000 per issue.

Occupational Medical Services

ACTING CHIEF OCCUPATIONAL MEDICAL OFFICER: DR. IAN JOHNSON

Legislated responsibilities of the Chief Occupational Medical Officer are provided in ***The Workplace Safety and Health Act****. Occupational Medical Services fulfills the following functions:*

- provides medical supervision of health surveillance programs to ensure consistency with professional standards and ethics and Departmental policy;
- assists Division staff in the investigation of health concerns affecting workers and employers and recommends preventive or corrective action;
- consults, on request, with health professionals, representatives, workers and employers on occupational health issues;
- appraises new developments and issues in occupational health;
- participates in the development of workplace health programs and effective implementation of these; and
- issues recommendations on occupational health matters consistent with the goals of **The Workplace Safety and Health Act.**

Occupational Medical Services monitors the blood lead levels of workers in selected high-risk workplaces. In

Educational Services Activity Summary

	1985/86		1986/87	
	Courses	Participants	Courses	Participants
Committee Training Course	124	2,480	154	3,080
Seminars in Schools and Community Colleges	37	1,511	79	3,280
In-Plant Safety and Health Seminars	26	2,314	88	3,072
Agricultural Safety and Health Seminars	31	972	43	4,568
Seminars at Limestone Site	9	196	12	267

the 1986/87 fiscal year, three stop-work orders were issued due to lead poisoning.

During 1986/87, Occupational Medical Services were available on a part-time basis. Medical consultations were provided to industrial physicians, industries, workers and others.

Close cooperation with medical officers of the Workers Compensation Board, Manitoba Health and Radiation Protection Services was maintained. Joint actions with Manitoba Community Health Services Division resulted in better community follow-up of workers and their families.

Under Manitoba Regulation 209/77, requiring workers exposed to fibrogenic dusts, such as silica and asbestos, to undergo medical surveillance, 2,654 x-rays and 2,579 lung function tests were administered by the Sanitorium Board. Following medical review of these results, licences were issued to workers in these occupations. A review of this program is currently being conducted.

The Chief Occupational Medical Officer is chairing a review of occupational asthma, particularly due to isocyanates. This study was initiated under a Deputy Minister's Committee and a report is expected in early 1988/89.

An extensive review of occupational health services in Manitoba, initiated during the 1985/86 fiscal year, continued. A report is expected in 1987/88.

Occupational Medical Services Activity Summary

	1985/86	1986/87
X-rays	2,715	2,654
Pulmonary Function Tests	2,733	2,579
Blood Lead Tests		(2,160)

Worker Advisor Office

DIRECTOR: J.A. McNEVIN
6 Worker Advisors
5 Worker Advisor Trainees
2 Administrative Secretaries
2 Administrative Secretaries for Training Program
1 Half Time Secretary

The Worker Advisor Office, in operation since September 1982, assists and represents workers or their dependents in Workers Compensation Board appeals. The Worker Advisor Office is headquartered in Winnipeg, with regional offices in Brandon and Thompson.

The Worker Advisor Office's main function is to ensure that workers receive benefits to which they are legally entitled under ***The Workers Compensation Act.*** *The Office also promotes understanding of the workers' compensation system and the appeal process.*

The Worker Advisor Office:

- advises workers on avenues of appeal;
- works with workers' organizations to heighten awareness of their rights under **The Workers Compensation Act;**
- delivers educational programs to individuals and interested organizations;
- prepares briefs and makes submissions on the worker's behalf to the Appeals Board, Board of Commissioners; and
- cooperates in the rehabilitation of injured workers.

During 1986/87, staff assisted in the development of an on-the-job training program for union members. This program is being carried out in cooperation with the Manitoba Government Employees Association and the Manitoba Federation of Labour. Funding was provided through the Manitoba Jobs Fund.

The objective of the training program was to assist unions in developing their own expertise in workers' compensation and to aid the Worker Advisor Office in clearing up an accumulated backlog of compensation cases. The trainees, who came from a variety of unions, participated in a three-month on-the-job training program, followed by nine months of work experience on specific cases. Part of the training took place in the satellite offices.

Staff also participated in a number of displays and educational seminars throughout the year.

Worker Advisor Office Activity Summary

	Active Files - 1986/87
Winnipeg Office	307
Satellite Offices	201
Worker Advisor Trainees	178
Total Active Files	686

Financial and Administrative Services

DIRECTOR: W.K. BOEHM
3 Human Resource Management/Payroll Administration Staff
8 Financial and Management Support Services Staff
3 Word Processing and Secretarial Staff
1 Switchboard Operator/Receptionist
1 General Clerk

The Financial and Administrative Services Branch provides central administrative support services to the Department in the areas of:

- human resource management, including: planning and program development; personnel administration services such as recruitment, position classification/reclassification, classification series reviews, collective agreement negotiations, employee counselling and performance appraisal monitoring, payroll services consisting of salary administration, payroll processing, new employee orientation and personnel documentation;
- financial services including: voucher accounting, revenue accounting, accountable advances, financial reporting, cash flow forecasting, annual estimates preparation, expenditure/appropriation balance monitoring, computer coding development and contract monitoring;
- management support services including: Cabinet/Treasury Board submissions, vehicle fleet administration, office systems studies, inventory, office equipment and furniture, office space, communications equipment, signing authority delegation and ciimate protective clothing; and
- word processing services.

In addition to providing Department-wide services in these specific areas, the Financial and Administrative Services Branch provides advice and support to the Minister, Deputy Minister and other management officials on administrative matters. This function is designed to ensure compliance with government and Departmental administrative policies and procedures.

During 1986/87, the Branch coordinated the delivery of a Career Planning program involving approximately 20 staff. As well, work commenced on carrying out a comprehensive Job Analysis respecting several Departmental occupational groupings.

The Branch administered payroll services and personnel documentation for 290 staff positions during the 1986/87 fiscal year. It conducted 25 selection boards and participated with the Civil Service Commission in a number of classification series reviews.

In the Financial Services area, the Branch coordinated the preparation of all 1987/88 Estimates requirements and prepared an annual cash flow forecast and quarterly updates. Monthly financial management information reports for internal management use were also prepared. The Branch administered all Departmental revenue, involving deposits totalling some $2.5 million and processed approximately 8,200 payment vouchers.

In Management Support Services, the Branch administered all Departmental inventory, the total value of which is approximately $2.9 million. It administered the Departmental vehicle fleet consisting of 84 permanent vehicles and 5 seasonal vehicles. The Branch also participated in various departmental committee activities.

In the area of Word Processing Services, the Branch processed some 1,300 documents consisting of discussion papers, reports, submissions and letters for mass distribution.

Community Relations

DIRECTOR: MARK STEFANSON
1 Information Officer
1 Librarian
1 Library Technician
1 Administrative Secretary
1 Half-time Word Processing Clerk

Community Relations is responsible for the Department's communications, education and public participation functions.

The Branch's objective is to increase public awareness and appreciation for environmental and workplace safety and health issues. The Branch also strives for maximum public involvement in Departmental programs.

To meet these objectives, Community Relations:

- organizes, develops and distributes informational materials including pamphlets, news releases and other documents;
- communicates through all forms of mass media;
- coordinates Departmental communication and public participation programs;
- organizes emergency communications for the public and news media during environmental accidents;
- assists in the development of Departmental programs and policies;
- operates a Departmental Resource Centre which serves both Departmental staff and the public; and
- acts as the coordinating centre for Departmental mailing lists;

During the 1986/87 fiscal year, more than 6,700 informational pamphlets, reports, activity sheets and posters were distributed by the Branch to teachers, students and the general public. The Branch also prepared news releases and organized news conferences on a variety of topics. Staff also drafted a number of speeches for the Minister on environmental and workplace safety and health issues.

Community Relations is represented on the Department's Hazardous Waste Implementation Committee which is responsible for developing and implementing an overall strategy for the establishment of a hazardous waste management system in Manitoba.

During 1986/87, the Branch coordinated the release of The Hazardous Waste Management System Cost Analysis. The report provided a detailed assessment of five possible options for managing Manitoba's hazardous waste. In addition, the Branch coordinated a mass mailing of information pertaining to the hazardous waste management program, in advance of province-wide public hearings held in the fall of 1986.

Also under the Program, **The Manitoba Hazardous Waste Management Corporation Act**, establishing the crown corporation, which will develop, own and operate the waste management system, was passed during 1986/87. Community Relations coordinated various announcements pertaining to the new corporation. Other announcements, concerning adoption of regulations under the Dangerous Goods Handling and Transportation Act, were also made.

Community Relations is represented on the Departmental Regulation Development Committee. Besides making recommendations on the development of various regulations, the Branch coordinates public announcements on adoption of regulations and legislation.

As part of a major effort to prevent the United States government from locating a nuclear waste disposal site in the Red River Drainage Basin in Minnesota, Community Relations staff participated in public hearings in the state, coordinated ministerial speaking engagements and issued news releases through the Manitoba government's Information Services Branch. In addition, the Branch coordinated the communication needs of the Red River Nuclear Waste Watch Office to publicize information regarding site investigation in Minnesota. The office was later dissolved when the U.S. government announced an indefinite suspension of work on the Minnesota sites.

Another major project for the Branch was Canadian Environment Week, June 1 to 7, 1986. Community Relations coordinated the Manitoba effort in cooperation with Environment Canada, the Manitoba Environmental Council, the City of Winnipeg, the Departments of Education and Natural Resources and a number of other groups.

Another highlight of Environment Week was Household Hazardous Waste Days, a three-day effort to collect and dispose of toxic household chemicals, held at the Fort Osborne Complex. The event, organized by the Department in cooperation with Environment Canada and the City of Winnipeg, attracted approximately 300 people.

Other events included a vehicle emissions testing clinic, tours, films and environmental exhibits.

Staff of the Branch also assisted in publicizing events for Occupational Health and Safety Week in Manitoba, June 15 to 21. Events organized for the week included displays and seminars.

Community Relations was represented at the annual Provincial Environment Information Directors meeting in Montreal, Quebec in September 1986. A variety of environmental issues were discussed during the two-day meeting, including acid rain, hazardous wastes and recycling. The annual meetings provide an opportunity to review programs from various other jurisdictions.

Community Relations prepared mailing labels for numerous mass mailings during the 1986/87 fiscal

year. Also during the fiscal year, the Branch updated and reprinted the Environmental Information Series, comprised of five pamphlets on various environmental topics.

Branch staff were involved in preparing briefing materials for the October 1986 meeting of the Canadian Council of Resource and Environment Ministers in Banff, Alberta. As a result of the meeting, a National Task Force on Environment and Economy was established. The 17-member Task Force, chaired by Manitoba and vice-chaired by INCO Ltd., has representation from government, industry, environmental and academic groups.

The Task Force was established as a direct follow-up to the May 1986 visit to Canada of the World Commission on Environment and Development. The Task Force's mandate has been to foster and promote environmentally sound economic growth and development in Canada.

In addition to chairing the Task Force Secretariat, Community Relations was also responsible for publicizing activities of the Task Force and organizing its first meeting in Winnipeg on February 17, 1986. The Task Force will report on its work later in 1987.

Activities associated with the new Manitoba Environment Act required involvement from Community Relations. The Branch prepared and coordinated announcements concerning the new Act. In addition, the Branch publicized and participated in public meetings, held to discuss features of the Act.

Community Relations also continued to coordinate the placement of advertisements for the Worker Advisor Office as well as for other Departmental activities. The Branch also prepared the Department's 1985/86 Annual Report.

The Departmental Resource Centre, situated at Building 2, 139 Tuxedo Avenue, is responsible for the selection, acquisition, organization and dissemination of environmental and occupational safety and health information to Departmental staff, other government departments and agencies, and the general public. Resource Centre staff are also responsible for the operation and maintenance of two satellite libraries located at the Workplace Safety and Health Division and the W.M. Ward Technical Services Laboratory.

The Resource Centre and two satellite collections contain 18,000 monographs, 250 periodicals, several hundred government documents and technical reports and has access to more than 400 online bibliographic data bases. In January 1987, the Resource Centre offered a series of information seminars on online searching services and approximately 70 staff members attended. As a result, the demand for online searching increased as staff realized the benefits and timely access the service offers to ongoing research.

Due to the cancellation of the weekly "Clip Service", the Resource Centre initiated the "Resource Centre Newsletter". This service alerts staff to titles of articles of interest in Manitoba newspapers. The newsletter is circulated throughout the department and posted in relevant areas. The articles are then held in the vertical files. A list of "Recent Acquisitions" is also circulated to staff and interested organizations.

The Resource Centre welcomed work experience students from Red River Community College's Library Technician program for a two week period. Staff also participated in a symposium on working in special libraries which was offered to RRCC library technician students. The staff also took part in the Manitoba Library Association's booth at the Annual Careers Symposium sponsored by the Manitoba Association of School Trustees.

The Resource Centre continues to utilize the UTLAS bibliographic utility for cataloguing and inter-library loans. A total of 350 new records were added to the data base in 1986/87. Book and periodical orders continue to be maintained on a DBASE III + program and proposed new functions such as an index to the vertical files was planned for the 1987/88 year.

Resource Centre Activity Summary

	1985/86	1986/87
Reference Questions Answered	400	452
Online Searches	n/a	84
Inter-Library Loans	353	415
Books Ordered	523	450
Books Catalogued	304	300

Planning, Research and Evaluation

DIRECTOR: J. SPIEGEL
3 Planning and Program Analysts
1 Administrative Secretary

The Planning, Research and Evaluation Branch was established in January 1984 to comply with the government's commitment to establish a functional and effective planning capability at the Departmental level. The Branch's mission is to provide planning, policy research and program evaluation support for Departmental programs.

The main activities of the Planning, Research and Evaluation Branch include:

- coordination of strategic planning and issue management within the Department;
- preparation of documentation identifying policy options and programs needs for priority issues;
- conducting program reviews and evaluations;
- coordination of departmental legislative initiatives and regulation development including the preparation of impact statements;
- coordination of communication with other organizations that address the Department's mission.

The major activity of the Branch during the 1986/87 fiscal year was the development of a draft strategic plan for the Department. A three-year strategic planning process was initiated in 1985 to clarify the Department's long-term objectives and develop strategies for pursuing opportunities in support of the Department's mission.

The draft strategic plan was the outcome of a series of Executive Committee workshops. It clarified the Department's mission statement, objectives and results/products statements. It also provided a revised assessment of the Departmental external environment which has been marked by increased public awareness and concern over the quality of natural and working environments. A completed plan is scheduled for 1988/89.

In 1986, in conjunction with the Workplace Safety and Health Division, the Branch developed implementation strategies for the Workplace Health Hazard Regulation which will strengthen systems for preventing work-related illness. These included the development of prevention plans at the level of individual workplaces, sectoral management strategies, improved information systems and strengthened quality assurance.

Another major workplace safety and health project carried out in 1986/87 was the Occupational Health Services Study which was prepared by an outside consultant with the Branch's support. The study, released in October 1987, addresses the government's role in preventing work-related illness, identifies the need for professional services and existing resources and recommends strategies for addressing needs on a cost-effective basis.

Other workplace-related initiatives included a review of the Department's prosecution policy, the submission of a brief to the Workers Compensation Act Legislative Review Committee and assistance to the Worker Advisor Office in the preparation of their submission.

The Branch was also involved in a number of major projects in support of the Department's environmental management programs. Strategies for addressing the World Commission on Environment and Development and World Conservation Strategy were developed in consultation with the Environmental Management Division and Community Relations Branch. A series of documents was then produced to support the Department's involvement in the National Task Force on Environment and Economy, chaired by Manitoba.

Other specific environmental management projects undertaken by the Branch included the coordination of Departmental involvement in a government-wide review of water policy and development of a River Renewal Program; the development of a Departmental Quality Assurance policy; participation in an Information Management System review for the W.M. Ward Technical Services Laboratory; and the development of a questionnaire survey for the Clean Environment Commission hazardous waste hearings.

To provide Department-wide coordination and ensure a link with the Department's strategic objectives, the Branch is represented on several Departmental committees. These include the Regulation Development Committee, serving as Coordinating Secretary; Affirmative Action Committee; Staff Training and Development Committee; Hazardous Waste Implementation Committee; Data Services Committee; Federal/Provincial Liaison Committee; and the Library Committee.

In addition, the Branch provides representation to several interdepartmental committees, the Federal/Provincial Advisory Committee on Environmental and Occupational Health and has worked on intergovernmental projects such as the federal review of biotechnology regulations and the coordination of a provincial response to the Inquiry on Federal Water Policy (Pearse Commission).

Advisory Council on Workplace Safety and Health

CHAIRPERSON: W. FOX-DECENT
11 Members

The Advisory Council on Workplace Safety and Health was established on September 1, 1977 under the authority of ***The Workplace Safety and Health Act.*** *The Council advises or makes recommendations to the Minister concerning:*

- general workplace safety and health issues;
- protection of workers in specific situations;
- appointment of consultants and advisors; and
- any other matters concerning workplace safety and health on which the Minister seeks the Council's opinion.

The Advisory Council plays a key role in the development of workplace legislation and regulations. Its members are appointed by the Minister, with one-third representation from each of three groups: workers, employers and technical and professional organizations concerned with the general purposes of the Act.

During 1986/87, the following Advisory Council members were appointed for a three-year term by the Lieutenant Governor in Council:

— C. Grahame
Manitoba Association of Registered Nurses
— S. Hamon
Manitoba Federation of Labour (Mines Sector)
— Dr. T. Jolly
Manitoba Medical Association
— K. Mackenzie
Winnipeg Chamber of Commerce
— B. McGill
Canadian Manufacturers Association
— K. Moore
Winnipeg Construction Association
— W. Newman
Mining Association of Manitoba
— W. Pindera
Manitoba Teachers Society
— J.B. Shiaro
Manitoba Federation of Labour
— F. Thomas
Building Construction Trades Council
— W.M. Ward
Industrial Hygiene Consultant

To assist in fulfilling its responsibilities, the Advisory Council establishes committees to advise on specific matters dealing with safety and health in the workplace. These include a Health Standards Committee, Agricultural Safety and Health Committee, Asbestos Committee, Industrial Committee, Construction Safety Committee, Review Committee on Protective Clothing for Firefighters, Taxi Driver Safety and Health Committee, and Review Committee on Safety and Health Committee Regulation.

During 1986/87, the Advisory Council provided advice on workplace safety and health legislation and specific regulations, including:

- Construction Regulation;
- Industrial Regulation;
- Safety and Health Committee/Worker Safety and Health Representative Regulation and Codes of Practice; and
- Workplace Health Hazard Regulation.

A comprehensive assessment of taxi driver safety and health was undertaken at the request of the Minister. Information was gathered by consulting with the taxi industry, involved government agencies and the public. A questionnaire was distributed to taxi owners and drivers in the City of Winnipeg, and a public forum was conducted in Winnipeg in February 1987. The forum was attended by over 200 individuals and resulted in 24 presentations. Final report on Winnipeg taxi driver safety and health was presented to the Minister in March 1987 and resulted in the establishment of a tripartite task force, made up of taxi owners, taxi drivers and government departments, to implement the report's recommendations. A similar study of taxi driver safety and health outside Winnipeg is continuing.

To acquaint new Advisory Council members with Manitoba's occupational safety and health laws and their administration, a series of informational seminars was undertaken with the assistance of the Workplace Safety and Health Division. Reports were heard from the Director, Safety and Health Inspectorate Branch Head, Mines Inspection Branch Head, Industrial Hygiene Branch Head, and Educational Services Branch Head.

During 1986/87, the Council also reviewed and researched a variety of specific occupational safety and health issues. Among these were incentives for safe and healthy workplaces; air quality in office environments; safety and health in schools; safety hazards and handling of split-rim tires; agricultural safety and health; and prosecutions under **The Workplace Safety and Health Act**. The role of the Manitoba Labour Board in occupational safety and health was examined, as were Manitoba's accident/ill-health statistics and the small business study in relation to the workplace health regulations. Council was also involved in the Occupational Health Services Study and with the Hazardous Waste Management Corporation and program.

Appendices

Manitoba Environment and Workplace Safety and Health

Fiscal Year 1986-87 Budgeted vs. Actual Expenditure Comparison

Organizational Unit	1986/87 Printed Vote	1986/87 Actual Expended	Variance Over/(Under)	Explanation Number
Executive Support	$ 324,900	$ 342,900	$ 18,000	1
Planning, Research and Evaluation	233,100	190,600	(42,500)	2
Community Relations	224,800	216,800	(8,000)	3
Financial and Administrative Services	563,100	540,600	(22,500)	4
Environmental Control Services	3,612,900	3,567,400	(45,500)	5
Environmental Management Services	3,147,700	3,031,900	(115,800)	6
Canada/Manitoba Mercury Agreement	85,000	58,500	(26,500)	7
Dangerous Goods Inspectorate Training	300,300	15,100	(285,200)	8
Clean Environment Commission	327,200	325,600	(1,600)	—
Manitoba Environmental Council	59,400	55,600	(3,800)	—
Workplace Safety and Health	3,055,500	2,930,300	(125,200)	9
Worker Advisor Office	387,600	368,500	(19,100)	10
Department Total	$12,321,500	$11,643,800	$(677,700)	

EXPLANATIONS:

1. Increased expenditures due to merit increments and MGEA contract adjustments, unanticipated general office costs and greater than anticipated travel (in and out of Province) by the Minister and Deputy Minister.
2. Reduction in expenditures due to a position being vacant for a portion of the fiscal year; and operating savings due primarily to less usage than anticipated of external consultant services, along with an encumbrance of funds resulting from the governmental expenditure management process.
3. Reduction in expenditures due to a position being vacant for a portion of the fiscal year; and to an encumbrance of funds resulting from the governmental expenditure management process.
4. Reduction in expenditures due to an encumbrance of funds resulting from the governmental expenditure management process.
5. Reduction in expenditures due to an encumbrance of funds resulting from the governmental expenditure management process.
6. Reduction in expenditures due to a number of positions being vacant for a portion of the fiscal year and an encumbrance of funds resulting from the governmental expenditure management process.
7. Expenditure reduction due primarily to reduced costs for the compilation of data and report printing.
8. The Dangerous Goods Inspectorate Training agreement with the Government of Canada was not ratified in time for the program to be fully implemented during the 1986/87 fiscal year. As a result, only a portion of available funds were actually expended.
9. Reduction in expenditures due to a number of positions being vacant for a portion of the fiscal year and an encumbrance of funds resulting from the governmental expenditure management process.
10. Reduction in expenditures due to a position being vacant for a portion of the fiscal year, and several positions being filled on an acting status basis (at a lower classification/salary level).

Manitoba Environment and Workplace Safety and Health

Fiscal Year 1986-87 vs. Fiscal Year 1985-86 Actual Expenditure Comparison

Organizational Unit	1986/87 Actual Expended	1985/86 Actual Expended	Variance Over/(Under)	Explanation Number
Executive Support	$ 342,900	$ 325,200	$ 17,700	1
Planning, Research and Evaluation	190,600	268,500	(77,900)	2
Community Relations	216,800	228,100	(11,300)	3
Financial and Administrative Services	540,600	513,900	(26,700)	4
Environmental Control Services	3,567,400	3,703,700	(136,300)	5
Environmental Management Services	3,031,900	3,026,000	5,900	—
Canada/Manitoba Mercury Agreement	58,500	137,100	(78,600)	6
Dangerous Goods Inspectorate Training	15,100	0	(15,100)	7
Clean Environment Commission	325,600	304,500	21,100	8
Manitoba Environmental Council	55,600	63,900	(8,300)	9
Workplace Safety and Health	2,930,300	2,848,200	82,100	10
Worker Advisor Office	368,500	375,400	(6,900)	—
Department Total	$11,643,800	$11,794,500	$(150,700)	

EXPLANATIONS:

1. Increase due to an increase in Minister's compensation, merit increments and MGEA contract adjustment, a general office operating cost increase, along with increased in/out-of-Province travel and related costs for the Minister and Deputy Minister.
2. Expenditure reduction due to a position being vacant for a portion of the fiscal year; unpaid leave of absence, transfer of a position to 31-1E-1, reduction in general operating costs and a non-recurring expenditure re data processing hardware incurred in 1985-86.
3. Reduction in printing and publication costs.
4. Overall increase is due to a position being transferred from 31-1C-1, merit increments and MGEA contract adjustments partially offset by a reduction in equipment rental, printing costs, telephone expenses, courier charges and reduced vehicle usage and mileage charges.
5. Overall reduction is due to the net effect of merit increments, MGEA and OPEEPM contract adjustments and unanticipated severance pay and reductions in general operating expenses, mileage/vehicle costs and a reduction of funding to the Manitoba Cancer Treatment and Research Foundation.
6. Reduced costs for the compilation of data and printing of report and non-recurring data collection costs.
7. A new agreement with the Government of Canada was under negotiation during 1986/87 to provide for the training of inspectors under the Dangerous Goods Handling and Transportation Act.
8. Increased office operating costs in advertising, equipment rentals, remuneration for Commissioners and travel costs.
9. Reduced expenditures is attributable to the Council publishing fewer documents in the 1986/87 fiscal year.
10. Increase is due to merit increments, MEGA and OPEEPM contract adjustments.

Manitoba Environment and Workplace Safety and Health

Fiscal Year 1986-87 Budgeted vs. Actual Revenue Comparison

Revenue Account Name	Revenue Source	1986-87 Estimated Revenue	1986-87 Actual Revenue	Variance Over/(Under)	Explanation Number
Miscellaneous Revenue	Workers Compensation Board and miscellaneous sources	$2,358,600	$2,192,200	$(166,400)	1
Shared-cost Receipts	Government of Canada re: Canada-Manitoba Mercury Agreement Dangerous Goods Inspectorate Training	342,800	23,000	(319,800)	2
	Total	$2,701,400	$2,215,200	$(486,200)	

EXPLANATIONS:

1. Reduction in actual revenue is due primarily to an adjustment to Workers Compensation Board recoveries resulting from actual 1985/86 expenditures being less than the originally based 1985/86 budget amount.

2. Reduction is due to an overall reduction in Mercury Agreement expenditures required to complete the Agreement, and the agreement with the Government of Canada for Dangerous Goods Inspectorate Training not being ratified during the 1986/87 fiscal year; therefore, there was no revenue.

Manitoba Environment and Workplace Safety and Health

Fiscal Year 1986-87 vs. Fiscal Year 1985-86 Actual Revenue Comparison

Revenue Account Name	Revenue Source	1986-87 Actual Revenue	1985-86 Actual Revenue	Variance Over/(Under)	Explanation Number
Miscellaneous Revenue	Workers Compensation Board and miscellaneous sources	$2,192,200	$2,357,200	$(165,000)	1
Shared-cost Receipts	Government of Canada re: Canada-Manitoba Mercury Agreement Dangerous Foods Inspectorate Training	23,000	68,500	(45,000)	2
	Total	$2,215,200	$2,425,700	$(210,500)	

EXPLANATIONS

1. Reduction in actual revenue is attributable to an adjustment to Workers Compensation Board recoveries resulting from actual 1985/86 expenditures being less than the originally based 1985/86 budget amount. Cost recovery from the Workers Compensation Board allows adjustment on the basis of actual vs budget in the next fiscal year.

2. Reduction is due to:
   — An overall reduction in expenditures in 1986/87 required to complete the Canada-Manitoba Mercury Agreement.
   — The Dangerous Goods Inspectorate Training agreement with the Government of Canada was not ratified during the 1986/87 fiscal year; therefore, there was no revenue.

1986-87 Estimates Summary

Program Area	S.Y.'s	Salaries	Other Expenditures	Total
Minister and Executive Support	9.00	$ 268.8	$ 56.1	$ 324.9
Planning, Research and Evaluation	5.00	173.2	59.9(A)	233.1
Community Relations	5.26	166.2	58.6	224.8
Financial and Administrative Services	16.00(1)	427.9	135.2(B)	563.1
Environmental Control Services:(C)				
- Radiation Protection and Management	2.00	80.0	84.4	164.4
- Pesticides	4.00	136.2	30.0	166.2
- Inspection Services	46.00	1,475.1	290.0	1,765.1
- Waste Management	8.00	344.4	185.6	530.0
- Water Pollution Control	12.00	447.9	95.0	542.9
- Air Pollution Control	11.00	403.7	40.6	444.3
Environmental Management Services:(D)				
- Management	3.25	103.6	100.0	203.6
- W.M. Ward Technical Services Lab.	40.00	1,160.6	250.0	1,410.6
- Air Standards and Studies and Computer Services	12.10	425.8	110.0	535.8
- Water Standards and Studies	4.00	155.0	55.3	210.3
- Terrestrial Standards and Studies	4.00	159.4	26.7	186.1
- Environmental Impact Assessment	3.00	98.7	17.0	115.7
- Hazardous and Special Waste Programs	9.00	338.0	112.6	450.6
- Special Projects	—	—	35.0	35.0
Canada-Manitoba Mercury Agreement (E)	0.26	17.4	67.6	85.0
Dangerous Goods Inspectorate Training (F)	—	—	300.3	300.3
Clean Environment Commission	5.00	198.7	128.5	327.2
Manitoba Environmental Council	2.00	46.5	12.9	59.4
Workplace Safety and Health:(G)				
- Administration	4.00	134.6	82.3	216.9
- Inspection Services	28.00	882.9	96.8	979.7
- Education Services	10.00	314.7	259.1	573.8
- Industrial Hygiene	13.00(2)	509.5	65.1	574.6
- Mines Inspection	15.00	579.6	130.9	710.5
Worker Advisor Office	*18.33	320.1	67.5	387.6
Department Total	290.16	9,368.5	2,953.0	12,321.5

** Includes 9.00 S.Y.'s authorized under the Manitoba Jobs Fund-Worker Advisor Trainee Project*

1986-87 Staffing Changes

(1) Reduction of 1.00 S.Y. in the Financial and Administrative Services Branch (vehicles and inventory administration area).

(2) Increase of 2.00 S.Y's in the Workplace Safety and Health Division to establish an in-house radiation protection services support and monitoring program.

1986-87 Funding Changes

(A) Reduction in external consulting and general operating funding.

(B) Increase of $17.3 in salary costs due to MGEA contract increase and merit increments, and a reduction in general operating expenses of $11.5.

(C) Increase in salary funding of $92.1 due to merit increments and provision for MGEA and OPEEPM contract settlements.

Net reduction of $76.3 in operating funding attributable to a reduction of $68.5 in radiation protection services funding, a reduction of $13.4 respecting the stack sampling program, a reduction of $10.0 in waste management pilot project or special studies activities, a reduction or $20.0 in pesticide control expenditures, a reduction of $15.4 in government fleet vehicle costs and increased funding of $51.0 to carry out the Churchill Scrap Metal clean-up project.

(D) Increase of $23.6 in salary funding due to merit increments, MGEA contract funding and staff turnover.

Net reduction of $79.5 in operating funding attributable to a general operating cost reduction of $54.5 (out-of-Province travel, external consultants/contracts re Shoal Lake and Acid Rain, office equipment, government fleet vehicle costs and courier costs). A reduction of $10.0 in Environmental Assessment and Review Process activity, a reduction of $50.0 in planned communication activity respecting the Hazardous and Special Waste Program and increased funding of $35.0 to accommodate departmental initiatives respecting the U.S. Nuclear Waste Disposal issue.

(E) Reduction of $125.8 in non-recurring expenses due to the conclusion of the projects portion of the Canada-Manitoba Mercury Agreement.

(F) The addition of a new cost-shared activity (100% recoverable from Transport Canada) whereby inspectors — consisting principally of municipal officials and fire department personnel and the R.C.M.P. — will be trained to provide inspection services under The Dangerous Goods Handling and Transportation Act.

(G) Increase in salary funding of $46.0 to accommodate merit increments and OPEEPM and MGEA contract adjustments.

Net reduction in operating funding of $64.5 attributable to a reduction in communications-related expenditures ($73.4), a reduction in general operating expenditures ($6.1) and an increase in funding of $15.0 to support implementation of The Workplace Health Regulation.

Technical Reports Published

Air Standards and Studies

Szkolnicki, M., 1985.
Ambient Sulphur Dioxide, Sulphuric Acid Mist and Total Suspended Particulate Levels in the Vicinity of Border Chemical Company Limited, Winnipeg, Manitoba. Report # 86-1, 20 pages.

Water Standards and Studies

Brown, D.J., 1986.
Bibliography of Water Standards and Studies Section Publications, 1985. Water Standards and Studies, Report # 86-1, 18 pages.

Beck, A.E., 1986.
PCB and Pesticide Residues in Fish from the Red River, Manitoba, 1978 — 1983. Report # 86-2, 89 pages.

Williamson, D.A., 1986
Mercury in Water and Sediments in the Churchill and Nelson Rivers, Manitoba. Report # 86-3, 17 pages.

Beck, A.E., 1986.
Metal and Organochlorine Residues in Fish from Lake Dauphin, Manitoba, 1984. Report # 86-4, 40 pages.

Williamson, D.A., 1986.
Rationale Document Supporting Revisions to Manitoba Surface Water Quality Objectives. Report # 86-5, 29 pages.

Goldsborough, L.G. and D.J. Brown, 1986.
Effects of Aerial Spraying of Forestry Herbicides on Aquatic Ecosystems, Part I. Procedures Manual for Project # 803. Report # 86-6, 29 pages.

Beck, A.E., 1986.
Trophic Study of Gull Lake, Manitoba. Report # 86-7, 78 pages.

Playle, R.C. and D.A. Williamson, 1986.
Water Chemistry Changes Associated with Hydroelectric Development in Northern Manitoba: The Churchill, Rat, Burntwood and Nelson Rivers. Report # 86-8, 50 pages.

Playle, R.C., 1986.
Two Computer Programs for Predicting Phosphorus Concentrations in new Reservoirs. Report # 89-9, 48 pages.

Playle, R.C., 1986.
Water Quality Data Supplement: Water Chemistry Changes Associated with Hydroelectric Development in Northern Manitoba: The Churchill, Rat, Burntwood and Nelson Rivers. Report # 86-10, 161 pages.

Williamson, D.A., 1986.
Manitoba Surface Water Quality Objectives. Special Report, 52 pages.

Terrestrial Standards and Studies

Wotton, D.L. and P.W. Haluschak, 1986.
Mapping of Soils and Bedrock Sensitivity to Acidic Deposition in Manitoba. Report # 86-1, 19 pages.

Jones, D.C., 1986.
A Survey of Lead-in-Soil from Seven Rural Communities in Manitoba, 1984. Report # 86-2, 17 pages.

Jones, D.C., 1986.
A Survey of Lead-in-Soil Concentrations at Seven Tot Lots in the City of Winnipeg. Report # 86-3, 19 pages.

McEachern, D.B., 1986.
A Preliminary Survey of Cadmium in Moose Kidney and Liver Tissue in Manitoba. Report # 86-4, 13 pages.

Jones, D.C., 1986.
A Progress Report on the Growth of Jack Pine and Black Spruce Tublings Planted in Heavy Metal Contaminated Soils near the INCO Smelter at Thompson, Manitoba. Report # 86-5, 32 pages.

Kucera, E., 1986.
Mercury in Aquatic Carnivores of the Churchill River Diversion. Submission to Federal/Provincial Mercury Steering Committee.

Journal Publications

Hogan, G.D. and D.L. Wotton, 1986.
Pollutant Distribution and Effects in Forests Adjacent to Smelters. J. Environ. Qual. 13: 377-382.

Doern, F.E. and D.L. Wotton, 1986.
Microanalysis of Airborne Lead Particulates in an Urban Industrial Environment: In Proceedings of the 43rd Annual Meeting of the Electron Microscopy Society of America. 112-115.

Wotton, D.L., D. Jones and S.F. Phillips, 1986.
The Effect of Nickel and Copper Deposition from a Mining and Smelting Complex on Coniferous Regeneration in the Boreal Forest of Northern Manitoba. Jour. Water, Air and Soil Pollution 31: 349-358.

Phillips, S.F., D.L. Wotton and D.B. McEachern, 1986.
Snow Chemistry in the Flin Flon Area of Manitoba 1981— 1984. Jour. Water, Air and Soil Pollution 30: 253-261.

Kucera, E., 1987.
Brain Cholinesterase Activity in Birds after a Citywide Aerial Application of Malathion. Bull. Environ. Contam. Toxicol. 38: 456-460.

Published Proceedings

Wotton, D.L.,1986.
Soils and Geology Sensitivity Mapping for Acid Rain in Western Canada. Proceedings, 29th Annual Meeting, Manitoba Society of Soil Science, Winnipeg, Manitoba, 30-38.

Wotton, D.L., 1987.
Lead Contamination of Soil in the Urban Environment of Manitoba. Proceedings, 30th Annual Meeting, Manitoba Society of Soil Science, Winnipeg, Manitoba, 110-117.

Phillips, S.F., 1987.
Movement and Persistence of Roundup Herbicide in a Forest Soil after an Accidental Spill. Proceedings, 30th Annual Meeting, Manitoba Society of Soil Science, Winnipeg, Manitoba, 118-125.

Other Reports

February, 1987.
Winnipeg Taxi Driver Safety and Health. The Report of a Committee on Taxi Driver Safety and Health of the Advisory Council on Workplace Safety and Health, 61 pages.

Manitoba

Rapport annuel 1986 - 1987

Environnement et Sécurité et hygiène du travail

Manitoba

**Ministre de
l'Environnement et
de la Sécurité et de
l'hygiène du travail**

Palais législatif
Bureau 156
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

(204) 945-3522

Juin 1988

À son Honneur
L'honorable George Johnson
Lieutenant-gouverneur
Province du Manitoba

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur le Rapport annuel du ministère de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail. Le présent rapport fait état des réalisations du Ministère, ainsi que des programmes et activités qui se sont déroulés pendant la période du 1er avril 1986 au 31 mars 1987.

Ce rapport présente un aperçu des deux grandes divisions du Ministère, soit l'Environnement d'une part, et la Sécurité et l'hygiène du travail d'autre part, ainsi que de leurs directions. Nous rendons également compte des activités du Bureau des conseillers ouvriers, de la Direction des relations communautaires, de la Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation et de la Direction des services financiers et administratifs. Nous donnons de plus un aperçu des activités du Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail.

Par ailleurs, ce rapport donne une description détaillée du mandat qu'a le Ministère de protéger et d'améliorer la qualité du milieu de travail et du milieu naturel et la salubrité des lieux publics. C'est ainsi que l'on trouve dans le présent document un résumé des principales activités entreprises dans le cadre de ce mandat par le Ministère au cours de l'année financière 1986-1987.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre de l'Environnement
et de la Sécurité et de
l'hygiène du travail,

E Connery

Ed Connery

Manitoba

**Sous-ministre de
l'Environnement et
de la Sécurité et de
l'hygiène du travail**

Palais législatif
Bureau 156
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0V8

(204) 945-8807

Juin 1988

L'honorable Gérard Lécuyer
Ministre de l'Environnement,
de la Sécurité et de l'hygiène du travail

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de soumettre à votre étude et approbation le Rapport annuel de 1986-1987 du ministère de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail. Ce rapport présente un aperçu des programmes et activités du Ministère qui se sont déroulés pendant la période du 1er avril 1986 au 31 mars 1987. Vous remarquerez que nous en avons étoffé l'introduction afin de mieux refléter la portée du mandat du Ministère. Nous donnons également un résumé des principales activités entreprises par le Ministère au cours de l'année financière 1986-1987.

Ce document est, à mon avis, un compte rendu fidèle des activités entreprises par le Ministère dans le domaine de la protection et de l'amélioration de la qualité du milieu de travail et du milieu naturel et de la salubrité des lieux publics, dans le but d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des générations de Manitobaines et Manitobains présentes et à venir.

C'est avec mes respects, Monsieur le Ministre, que j'ai le privilège de vous soumettre ce document.

Le sous-ministre de l'Environnement
et de la Sécurité et de l'hygiène
du travail,

Thomas H. Owen

Table des Matières

TITRE	PAGE
Introduction	9
Tableau des principales réalisations	10
Organigramme	11
Gestion de l'environnnement	13
Contrôle de la qualité de l'environnement	14
Programmes de contrôle de la qualité de l'environnement	14
Inspection	21
Programme de contrôle des pesticides	25
Radioprotection	26
Service de gestion de l'environnement	29
Étude des incidences environnementales	29
Normes et études sur la qualité de l'environnement	32
Programme de gestion des déchets dangereux	34
Laboratoire des services techniques W.M. Ward	35
Projets spéciaux	39
Sécurité et hygiène du travail	40
Inspection de la sécurité et de l'hygiène	40
Hygiène industrielle	41
Inspection des mines	42
Éducation	43
Médecine du travail	44
Bureau des conseillers ouvriers	46
Services financiers et administratifs	47
Relations communautaires	48
Planification, recherche et évaluation	51
Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail	53
Annexes	54
États financiers	55
Rapports techniques	62

Introduction

Le ministère de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail, qui comprend la Division de la gestion de l'environnement et la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail, a été créé en 1983 et c'est au cours de l'année financière 1984-1985 que la Direction de l'inspection des mines, qui relevait du ministère de l'Énergie et des Mines, a été transférée à la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail. Le Ministère administre en outre le Bureau des conseillers ouvriers qui aide les travailleurs blessés dans tout ce qui a trait aux demandes d'indemnités.

Notre Ministère est unique. En effet, aucune autre province canadienne ne possède une telle unité administrative qui regroupe à la fois l'environnement et le milieu de travail, permettant ainsi une approche intégrée des grands dossiers de ces domaines.

La mission du Ministère est de protéger et d'améliorer la qualité du milieu de travail et du milieu naturel ainsi que la salubrité publique, et ce dans le but d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des générations de Manitobaines et de Manitobains présentes et à venir et de donner à toutes et tous la possibilité d'agir lorsque cela vient à la qualité de leur milieu de vie et de travail.

Les grands secteurs de responsabilités du Ministère se répartissent comme suit :

1. préparer et parfaire les lois et règlements qui portent sur le milieu naturel et le milieu de travail;
2. faire appliquer ces lois et leurs règlements, et
3. veiller à ce que, grâce à des mesures convenables, l'on atteigne dans la province les objectifs visant à faire du milieu naturel et des lieux publics et de travail des milieux sains et qui le demeurent.

Le Ministère dessert une clientèle très vaste, depuis le grand public jusqu'aux travailleurs, en passant par les syndicats, les entreprises et les groupes d'intérêts particuliers. Quant aux questions auxquelles s'attaquent le Ministère, elles vont des préoccupations locales aux préoccupations beaucoup plus générales et sont souvent étroitement liées aux projets d'expansion économique et de développement social. Bon nombre de ces questions sont déterminées par des facteurs qui échappent au contrôle du Ministère.

Afin de permettre au Ministère de prévoir les changements à venir et de pouvoir y faire face de façon effective, on a mis sur pied, en 1985, un mécanisme complet de planification stratégique; le premier plan stratégique officiel du Ministère devrait être prêt en 1988. Ce plan précisera les objectifs du Ministère à long terme et indiquera les moyens qui permettront de les atteindre.

L'approche adoptée par le Ministère en matière de programmes relatifs à l'environnement et au milieu de travail se fonde sur la prévention. Cependant, qui dit prévention, dit aussi collaboration. C'est pourquoi depuis 1985, les lois et leurs règlements d'application ont intégré la notion de collaboration dans toute prise de décision concernant la manutention et le transport des marchandises dangereuses, la gestion des déchets dangereux, le contrôle du bruit et des risques que représentent pour la santé les produits chimiques. Le Ministère a pu ainsi mettre sur pied un système de gestion complète des déchets dangereux, depuis leur production jusqu'à leur élimination. Le Manitoba sera ainsi en mesure de prévenir de graves désastres fort coûteux, comme on en a connu ailleurs.

Une corporation de la Couronne a été créée afin d'élaborer et d'administrer le système de gestion des déchets dangereux, système dont elle est également propriétaire. La création, en novembre 1986, de la Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux établit nettement la distinction entre l'autorité qui met sur pied et celle qui contrôle, la corporation étant l'autorité qui promeut et le Ministère celle qui sur-veille. Le Ministère veille, en effet, à ce que le transport et l'élimination des déchets dangereux se fassent conformément aux règlements établis.

Le Ministère insiste plus particulièrement sur les mesures qui favorisent la prise de décisions intégrée. C'est ainsi que la nouvelle *Loi sur l'environnement* vise à améliorer les mesures de protection de l'environnement en veillant à ce que l'on intègre à la planification de tout projet d'exploitation tous les problèmes d'ordre environnemental.

La population a été consultée sur la nouvelle loi en automne 1986 et l'on prévoit une nouvelle campagne de consultation, cette fois sur ses règlements d'application, au début de 1988. La Loi a été adoptée en 1987 et entrera en vigueur le 1er avril 1988.

Le Manitoba a joué un rôle déterminant dans la mise sur pied du Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. Présidé par le ministre de l'Environnement du Manitoba, ce groupe de travail de dix-sept membres réunissait des représentants du gouvernement, de l'industrie, de divers groupes de protection de l'environnement et du monde universitaire. Son mandat était d'encourager au Canada la croissance et l'expansion économique sans menacer l'environnement. Le groupe de travail a déposé son rapport en septembre 1987, au cours de la réunion annuelle du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, et le Manitoba procède actuellement à l'élaboration d'un plan d'action en vue de mettre en oeuvre les recommandations de ce rapport.

Par ailleurs, le Ministère déploie de nombreux efforts depuis plusieurs années à l'élaboration du *Règlement sur les risques sanitaires dans le lieu de travail* qui vient compléter le Système d'information relatif aux matières dangereuses dans le lieu de travail, établi à l'échelle nationale. Ces deux initiatives en matière

d'hygiène du travail s'inscrivent dans le cadre d'un important programme de prévention des maladies professionnelles, mis en oeuvre au Manitoba.

En prévision des services professionnels et techniques qu'entraînera la mise en oeuvre de ces règlements, on a entrepris, en novembre 1985, une étude des services nécessaires au Manitoba dans le domaine de l'hygiène du travail. L'étude se penchait plus particulièrement sur le rôle du gouvernement dans la prévention des maladies professionnelles et sur les différentes mesures auxquelles pouvaient avoir recours les entreprises de la province pour satisfaire à leurs besoins dans ce domaine. Les conclusions de l'étude ont été rendues publiques en octobre 1987, et depuis on a créé un comité interministériel chargé d'étudier les recommandations du rapport et d'élaborer un plan de mise en oeuvre économiquement rentable.

Le Ministère envisage d'apporter certains changements à son organisation en vue d'améliorer la prestation de ses services. On a d'ailleurs déjà pris certains moyens qui renforcent le rôle qu'a le Ministère d'organisme responsable de l'application des règlements. Ainsi, l'Inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail a été scindée en deux équipes, ce qui permet une surveillance plus systématique des diverses catégories d'industries.

On mettra également l'accent, au cours des quelques prochaines années, sur l'élaboration de meilleurs systèmes d'information qui permettront une évaluation plus juste de la qualité du milieu naturel et du milieu de travail.

Tableau des principales réalisations dans les domaines de l'hygiène du travail et de l'environnement

Année	Sécurité et hygiène du travail	Environnement
1986	Programme "Soundsense" (programme de lutte contre le bruit)	Loi sur la Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux
1987	Règlements pris en vertu de la Loi sur les mines	Loi sur l'environnement
	Révision de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail	Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie
	Étude des services d'hygiène du travail au Manitoba	Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses :
		— Règlement sur l'inscription des producteurs et l'octroi de licences aux transporteurs
		— Règlement concernant les accidents relatifs à l'environnement
1988	Règlement sur les risques sanitaires dans le lieu de travail	Règlements d'application de la Loi sur l'environnement (projet)
	Règlement sur le système d'information relatif aux matières dangereuses dans le lieu de travail	
	Livre blanc sur la sécurité et l'hygiène du travail (projet)	

Organigramme de 1986-1987
Environnement, Sécurité et hygiène du travail Manitoba

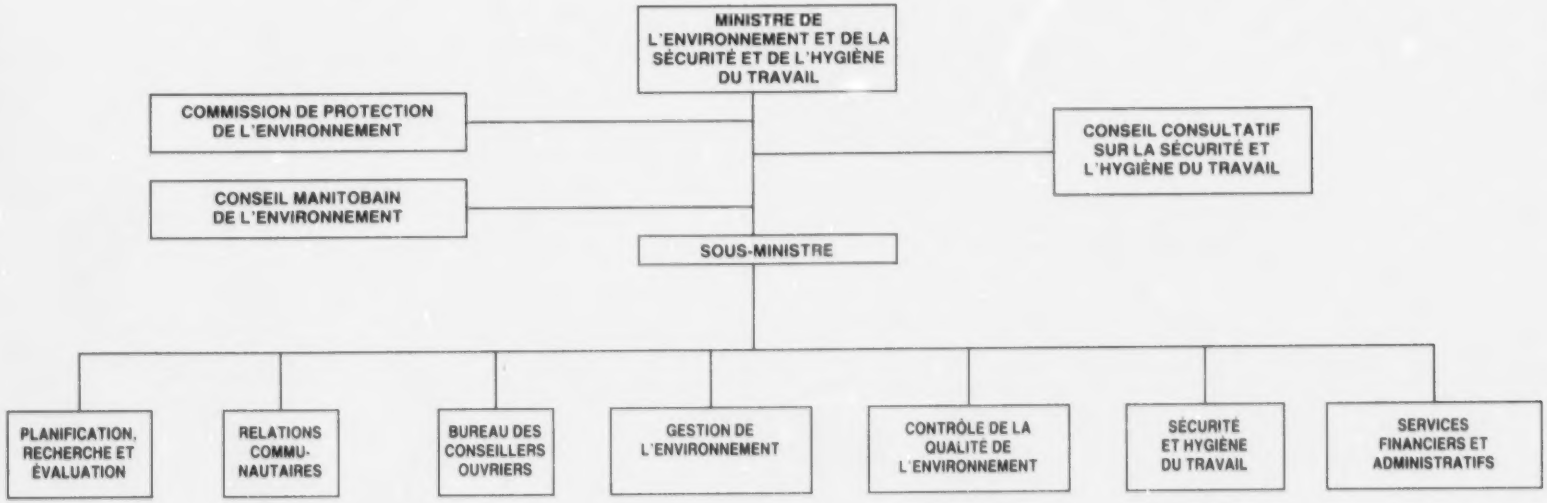

La Commission de protection de l'environnement, le Conseil manitobain de l'environnement et la Commission des accidents du travail relèvent aussi du ministère de l'Environnement, de la Sécurité et de l'hygiène du travail mais chacun de ces organismes doit soumettre un rapport annuel distinct.

Division de la gestion de l'environnement

La DIVISION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT administre et met en application la ***Loi sur la protection de l'environnement*** et ses 17 règlements, les quatre règlements et leurs 17 sections pris en vertu de la ***Loi sur la santé publique***, *la* ***Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses***, et les ordonnances de la Commission de protection de l'environnement relatives au rejet de substances particulières dans l'air, l'eau et le sol; elle doit en outre veiller au processus d'examen et d'évaluation en matière d'environnement. Elle offre également des services techniques et auxiliaires à la Commission de protection de l'environnement, au Conseil manitobain de l'environnement, aux autres ministères et au grand public.

La Division de la gestion de l'environnement se divise en deux directions opérationnelles :

Le **SERVICE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT** assure l'évaluation et l'analyse techniques des rejets dangereux, l'application des lois et règlements et l'inspection de la santé publique. Cette direction est divisée en trois sections : les Programmes de contrôle de la qualité de l'environnement, l'Inspection et le Programme de contrôle des pesticides. La Fondation manitobaine du cancer assure sous contrat les services de radioprotection.

Le **SERVICE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT** offre les services scientifiques nécessaires à la bonne marche des programmes et à la mise sur pied immédiate des programmes relatifs à l'état de l'environnement, aux normes de qualité, à la recherche et aux marchandises dangereuses. Cette direction assure les opérations de contrôle afin de définir les normes de qualité de l'environnement et fournit les services de laboratoire pour les analyses que doit faire faire la Division. Le Service est divisé en cinq sections : l'Étude des incidences environnementales, les Normes et études sur la qualité de l'environnement, le Programme de gestion des déchets dangereux, le Laboratoire de services techniques W.M. Ward et la section des Projets spéciaux.

Service de contrôle de la qualité de l'environnement

DIRECTEUR : CARL B. ORCUTT
1 secrétaire administratif

Programmes de contrôle de la qualité de l'environnement

CHEF : L. STRACHAN
3 chefs de section
17 agents de l'environnement
7 ingénieurs

Les Programmes de contrôle de la qualité de l'environnement ont pour objectifs :

- *d'administrer et d'orienter les activités des sections du contrôle de la pollution atmosphérique, du contrôle de la pollution des eaux, et de la gestion des déchets, sections qui relèvent du Service de contrôle de la qualité de l'environnement;*
- *d'assurer la gestion de la Direction, en l'absence du directeur;*
- *de mettre en oeuvre les programmes relatifs à la* ***Loi sur la protection de l'environnement*** *et à la* ***Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses****, et de mettre en application certaines parties de la* ***Loi sur la santé publique*** *portant sur les règlements, les ordonnances, l'enregistrement, la surveillance et l'évaluation des activités touchant la santé publique, ainsi que les sanctions;*
- *d'offrir une aide technique à la Commission de protection de l'environnement, à la Direction et au Ministère.*

Au nombre des activités spéciales entreprises, citons la coordination de l'étude entreprise pour la Direction et portant sur la désinfection des eaux usées de la Ville de Winnipeg; la préparation d'un projet de règlement visant à réduire les émissions polluantes de la compagnie Inco Ltd. et de la Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson Limitée; la coordination d'un plan de conversion de l'ancienne usine de préservation du bois de la compagnie Domtar à Transcona et d'un plan de recyclage des déchets d'épuration de la Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson de Flin Flon, et la participation aux travaux de divers comités consultatifs techniques concernant la construction d'une usine de traitement de la potasse et une étude portant sur la réduction des déchets sauvages à Thompson.

Aperçu des activités dévolues au chef

	1985-1986	1986-1987
Nombre d'audiences publiques auxquelles il a assisté :	4	8
Nombre de rapports sur l'environnement qu'il a approuvés aux fins de présentation à la Commission de protection de l'environnement :	16	13
Nombre de demandes d'ordre technique provenant du Ministre, du sous-ministre ou du directeur auxquelles il a répondu :	93	124

1. Contrôle de la pollution des eaux

La Section du contrôle de la pollution des eaux a pour attribution la protection de l'écosystème aquatique et des eaux souterraines, en plus de veiller à ce que l'eau que consomment tous les Manitobains soit parfaitement potable.

Cette section s'acquitte de ses attributions en administrant les dispositions de la ***Loi sur la protection de l'environnement*** *et de la* ***Loi sur la santé publique***, ainsi que les règlements afférents.

Dans le cadre de ses activités, la Section du contrôle de la pollution des eaux doit :

- conseiller la Commission de protection de l'environnement et le Ministre sur les aspects techniques du traitement et de l'élimination des eaux usées;
- faire des recommandations à la Commission de protection de l'environnement et au Ministre pour l'élaboration des ordonnances, ainsi que pour la mise au point des modifications et le règlement des questions portées en appel;
- surveiller les déversements d'eaux usées, afin d'assurer qu'ils respectent les ordonnances de la Commission de protection de l'environnement;
- évaluer, pour le bien de la santé publique, les projets d'approvisionnement d'eau et d'élimination des eaux usées avant de les soumettre à l'approbation du ministre de la Santé;
- surveiller les nouvelles installations d'approvisionnement d'eau et d'élimination des eaux usées, afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux directions du ministère de la Santé;

- coordonner les activités pédagogiques de l'École manitobaine de spécialistes des eaux et des déchets et organiser le séminaire;
- enquêter à la suite de plaintes des citoyens, et
- offrir une aide technique aux différents paliers de gouvernement : municipal, provincial et fédéral.

En 1986-1987, le personnel a consacré énormément de temps à l'étude des systèmes de traitement des eaux usées de Portage-la-Prairie, Brandon et Winnipeg.

Le nombre d'ordonnances de la Commission de protection de l'environnement devant être exécutées et le nombre d'inspections faites par la Section ont continué à augmenter légèrement, tandis que le nombre de projets d'exploitation reçus aux fins d'autorisation en vertu de la **Loi sur la santé publique** a plus que doublé par rapport à la dernière année financière, entraînant un sérieux retard à l'étape de l'étude des demandes.

Par ailleurs, la Section a continué à administrer, au nom du Ministère, l'École manitobaine de spécialistes des eaux et des déchets et à organiser le séminaire.

Contrôle de la pollution des eaux
Aperçu des activités

ACTIVITÉ	Eaux usées industrielles		Eaux usées municipales		Usines de traitement des eaux		TOTAUX	
A) Analyse et recommandations	**85-86**	**86-87**	**85-86**	**86-87**	**85-86**	**86-87**	**85-86**	**86-87**
Projets reçus	1	3	8	10	1	0	10	13
Rapports soumis	1	2	8	10	0	0	9	12
Projets à l'étude	1	2	57	57	8	8	66	67
Modifications demandées	1	1	1	0	0	0	2	1
Modifications accordées	1	2	0	1	0	0	1	3
Modifications à l'étude	0	0	0	0	0	0	0	0
Appels déposés	0	1	0	1	0	0	0	2
Appels entendus	0	1	2	2	0	0	2	3
Appels à l'étude	0	0	1	0	0	0	1	0
Audiences	2	6	2	9	0	0	4	15
Réunions de la C.P.E.	3	1	4	8	0	0	7	9
Inspections effectuées	0	4	17	18	0	2	17	24
Demandes de renseignements	—	—	—	—	—	—	33	86
Suspensions demandées	2	1	3	22	0	0	5	23
Suspensions accordées	2	1	3	22	0	0	5	23
B) Contrôle des eaux usées								
Ordonnances d'exécution	34	38	253	257	4	4	291	299
Inspections effectuées	137	122	331	357	2	1	470	480
Plaintes étudiées	5	6	12	21	1	0	18	27
Infractions découvertes — par les clients	236	239	0	1	0	0	236	240
Infractions découvertes — par le S.C.E.	11	59	20	28	0	1	40	88
Poursuites entamées	0	2	0	0	0	0	0	2
Poursuites fructueuses	0	2	0	0	0	0	0	2

Contrôle de la pollution des eaux
Aperçu des activités

ACTIVITÉ	Usines de traitement des eaux		Réseaux de distribution des eaux		Réseaux d'égout		TOTAUX	
C) Loi sur la santé publique	**85-86**	**86-87**	**85-86**	**86-87**	**85-86**	**86-87**	**85-86**	**86-87**
Projets reçus pour agrément	11	19	7	20	6	14	24	53
Agréments recommandés	9	11	6	10	4	7	19	28
Projets inacceptables	4	4	0	0	0	0	4	4
Projets à l'étude	22	30	12	22	9	16	43	68
Projets reçus pour analyse	0	1	9	5	8	9	17	15
Examens réalisés	1	0	16	5	13	9	30	14
Examens en cours	2	3	2	2	1	1	20	6
Projets en suspens	6	4	1	1	0	0	7	5
Projets retirés	1	0	1	0	0	0	2	0
Certificats d'exécution	33	29	29	21	4	3	74	53
Inspections effectuées	69	86	32	29	9	10	110	125
Plaintes étudiées	1	0	1	0	1	0	3	0
Infractions découvertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Poursuites entamées	0	0	0	0	0	0	0	0
Poursuites fructueuses	0	0	0	0	0	0	0	0
Demandes d'aide	—	—	—	—	—	—	—	142
Certificats transférés	12	14	7	16	46	8	65	38
D) Approvisionnement en eau								
Inspections effectuées	—	—	—	—	—	—	4	28
Plaintes étudiées	—	—	—	—	—	—	2	0
Demandes d'aide et de renseignements	—	—	—	—	—	—	187	205

2. Contrôle de la pollution atmosphérique

Le Contrôle de la pollution atmosphérique permet de garantir à tous les Manitobains un air pur et sain et un environnement agréable. Ces objectifs sont réalisés grâce à :

- l'administration et la mise en application des dispositions de la **Loi sur la protection de l'environnement** en ce qui concerne les polluants atmophériques;
- l'inspection des sources industrielles de pollution de l'air dans la province;
- la recommandation de normes antipollution à la Commission de protection de l'environnement;
- des enquêtes sur toutes les plaintes déposées par des citoyens en matière de pollution de l'air, de pollution par le bruit et les vibrations;
- l'échantillonnage, à intervalles réguliers, des émanations des cheminées d'usines;
- l'aide technique offerte aux administrations municipale, provinciale et fédérale pour mettre au point et appliquer des programmes et des principes conformes aux directives définies par la Division de la gestion de l'environnement en matière de pollution par le bruit, et
- l'évaluation des risques courus par le grand public en raison de polluants qui peuvent être dangereux (par exemple, le gaz carbonique, les émanations d'azote, l'ozone, la formaldéhyde, les particules et les odeurs) dans des milieux fermés autres que les milieux de travail, par exemple les habitations, les patinoires et les parcs de stationnement couverts.

En 1986-1987, le niveau des activités a sensiblement augmenté dans bon nombre de secteurs, comparativement à celui des années antérieures. Le grand public

est maintenant sensibilisé au problème de la pollution atmosphérique, surtout qu'il est si facile de reconnaître la fumée, le bruit, les odeurs et la poussière. L'air que nous respirons est des plus importants, et s'il est le moindrement contaminé, notre mode de vie et notre santé en sont immédiatement touchés. Comme le prouve le nombre de plaintes reçues, le public ne cesse de relever des incidents qui polluent l'air que nous respirons et semble les tolérer de moins en moins.

Les citoyens continuent de faire part à la Section de leurs problèmes de pollution, qu'il s'agisse de pollution de l'air à l'intérieur de leur résidence ou à l'intérieur d'établissements autres que des usines, notamment des écoles ou des patinoires couvertes. Le nombre d'analyses relatives à la pollution de l'air à l'intérieur des espaces fermés a augmenté de 15 p. cent par rapport à 1985-1986.

Les citoyens se sont également plaints davantage de problèmes causés par la fumée provoquée par le brûlage de chaume sur les terres agricoles ou émanant de certains poêles à bois dans les maisons. De toute évidence, la pollution de l'air est un problème visible et tout le monde ressent les effets d'indicents comme celui du 23 septembre 1986 lorsque Winnipeg fut recouverte d'un nuage de fumée. Certaines poursuites, intentées en collaboration avec le Service d'hygiène publique de la Ville de Winnipeg en vertu de l'arrêté municipal portant sur le brûlage du chaume à l'intérieur des limites de la ville, se sont avérées fructueuses. D'autres poursuites, intentées en vertu de la **Loi sur la santé publique** et des dispositions de ses règlements portant sur les poêles à bois, ont également abouti.

Contrôle de la pollution atmosphérique Aperçu des activités

	1985-1986	1986-1987
Rapports établis sur l'environnement	7	11
Audiences publiques	9	7
Inspections effectuées	595	312
Plaintes reçues	279	184
Analyses des cheminées d'usine par échantillonnage		
a) réalisées	0	13
b) observées	2	2
Études réalisées sur les odeurs	110	60
Analyses des émanations polluantes visibles	158	129
Analyses des bruits et des vibrations	80	59
Analyses dans les établissements publics	214	141
Inspections d'habitations isolées à la mousse d'urée formaldéhyde	49	68

3. Gestion des déchets

La Section de la gestion des déchets assure des services complets d'information et de consultation sur la gestion des déchets solides, des déchets dangereux et des résidus spéciaux au Manitoba. La Section est également chargée de l'application du **Règlement sur le stockage et la manutention de l'essence et des produits dérivés**, en plus d'offrir des services d'intervention d'urgence en cas d'accident environnemental.

Par ailleurs, la Section est chargée de l'élaboration et de la promotion des programmes de recyclage des déchets mis en oeuvre dans la province.

Ces services comprennent :

- des services techniques de consultation à l'intention des municipalités, des entreprises, des grands établissements et des autres ministères sur les méthodes antipollution d'enfouissement des déchets;
- des conseils et des services techniques sur l'élimination des déchets dangereux et des résidus spéciaux et sur les précautions à prendre concernant la manutention, le stockage et le transport des marchandises dangereuses;
- l'exploitation des installations provinciales de stockage provisoire des produits chimiques dangereux situées dans le parc industriel de Gimli;
- une intervention 24 heures sur 24 en cas d'accident, de déversement, d'incendie et de fuite entraînant la dispersion de produits chimiques dans l'environnement;
- l'administration du **Règlement sur le stockage et la manutention de l'essence et des produits dérivés;**
- l'administration des dispositions du **Règlement sur les lieux d'évacuation des déchets**, applicables aux décharges publiques desservant une population de plus de 5 000 habitants, et
- la mise en oeuvre d'un programme d'information du public et la prestation de services consultatifs visant à encourager dans la province la gestion des déchets.

a) Accidents environnementaux

Au cours de l'année financière 1986-1987, le réseau téléphonique d'alerte a reçu 399 appels, dont 325 au numéro téléphonique d'urgence qui fonctionne jour et nuit : 944-4888.

Un total de 77 appels concernaient des déversements de produits pétroliers et 111 autres des émissions d'autres produits chimiques. L'équipe d'intervention rapide du Ministère s'est rendue sur les lieux de 100 incidents signalés.

Pour ce qui est des déversements de produits chimiques, le nombre d'incidents rapportés est passé à 69 au cours de l'année. Cette augmentation est due au fait que le public est de plus en plus conscient des dispositions de la **Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses** qui obligent à signaler de tels incidents.

b) Règlement concernant l'essence

Au cours de l'année financière 1986-1987, on a distribué aux fins d'étude, au sein du gouvernement et du secteur industriel, les modifications proposées au Règlement 156/80 sur le stockage et la manutention de l'essence et des produits dérivés. À la lumière des commentaires reçus, nous avons effectué un certain nombre de changements à ces modifications.

Pendant l'année, les agents de l'environnement ont inspecté 247 nouvelles et anciennes installations de stockage d'essence afin de veiller à l'application des dispositions du règlements concernant l'essence. De plus, les registres de stocks ont été vérifiés dans 182 postes d'entreposage. Douze poursuites en justice ont été intentées en vertu du règlement concernant l'essence.

Au cours de 1986-1987, 133 nouvelles installations de stockage ont été enregistrées. En juin 1987, il y avait 2 509 installations enregistrées dans la province.

Quarante et un cas de fuite ont été signalés, dont environ la moitié était due à des cuves souterraines de stockage corrodées par la rouille.

Programme d'intervention rapide — règlement concernant l'essence Aperçu des activités

	1985-1986	1986-1987
Nombre d'appels reçus	377	399
Nombre d'appels reçus au 944-4888	295	325
Déversements de produits pétroliers signalés	87	77
Déversements et fuites de produits chimiques signalés	42	111
Fuites de réservoirs et de conduites de produits pétroliers signalées	37	41
Incidents ne constituant pas une situation d'urgence : nombre d'appels reçus	248	211
Incidents nécessitant la présence de l'équipe d'intervention rapide	93	100
Installations de stockage de l'essence inspectées	s/o	247
Inspections de dossiers de stocks effectuées	106	182
Enregistrements — nouveaux réservoirs	155	133
Poursuites intentées	s/o	12

c) Déchets solides

En 1986-1987, on a procédé à d'autres enquêtes en vertu du Programme d'étude des sites d'enfouissement. On a effectué une première évaluation des sites d'élimination des déchets du parc provincial Whiteshell qui a confirmé que sept de ces sites n'étaient pas utilisés.

On a également effectué un contrôle de suivi des activités qui se déroulent sur 17 sites utilisés d'élimination qui avaient déjà été inspectés au cours de la deuxième étape de l'étude.

Deux projets de création d'un site d'élimination de déchets industriels, l'un sur le terrain de la compagnie Manitoba Rolling Mills de Selkirk et l'autre de la General Scrap and Car Shredder située dans la municipalité rurale de Springfield, ont été étudiés pour voir s'ils étaient acceptables. On a également testé les émanations de méthane dans un site d'élimination des déchets de la municipalité rurale de Sainte-Anne, et des études de nappes souterraines ont été effectuées à Stead et à Traverse Bay. Des tests ont également été menés sur des sites de Treherne et de Norway House afin de détecter des problèmes éventuels.

La Section a également dû, au cours de 1986-1987, se pencher sur deux problèmes particuliers, à savoir l'élimination des boues de la compagnie Canadian Liquid Air et l'élimination de 400 matelas de l'établissement pénitentiaire de Stony Mountain.

Le personnel de la Section a également procédé à 35 inspections de routine de sites d'élimination des déchets au Manitoba et a enquêté à la suite de neuf plaintes dont faisaient l'objet certains sites. Deux demandes de modification, ainsi que le prévoit le Règlement 208/76, ont été aussi traitées.

D'autres projets ont été entrepris au cours de 1986-1987, entre autres :

- répondre aux objections des résidents qui s'opposent au projet du site d'élimination de Virden;
- vérifier le nettoyage d'un dépotoir illégal situé dans la municipalité rurale de Portage-la-Prairie;
- étudier le projet de drainage du site d'élimination des déchets du Pas;
- inspecter les installations d'élimination de l'usine d'Énergie atomique du Canada limitée située à Pinawa, et
- préparer une définition des déchets englobant les déchets solides et liquides.

Par ailleurs, le personnel a donné des exposés à la réunion de la Governmental Refuse Collection and Disposal Agency (CRCDA) qui avait lieu à Lethbridge en Alberta, aux élèves de l'Université du Manitoba qui finissaient leurs études de génie civile et aux participants à un séminaire d'une journée organisé à Winnipeg par la Société canadienne géotechnique. Ces exposés portaient essentiellement sur les sites d'élimination des déchets solides mais traitaient aussi tous les aspects du programme de gestion des déchets. Ces trois activités ont attiré environ 275 personnes.

Programme de gestion des déchets solides Aperçu des activités

	1985-1986	1986-1987
Plaintes examinées	2	11
Inspections de routine	29	35
Enquêtes sur la pollution par le méthane ou la contamination des eaux souterraines	4	3
Aide — nouveaux sites	7	0
Évaluations effectuées pour la Commission de protection de l'environnement	0	1

d) Utilisation écologique des terres

Ce programme porte sur l'étude de projets d'aménagement foncier. Ces études ont pour but de réduire au minimum les problèmes environnementaux et de protéger le public.

En 1986-1987, 7 plans d'aménagement, 37 modifications à des plans, 4 énoncés de planification de base, 18 demandes de lotissement, 2 demandes de dérogation aux règlements de zonage, et 6 autres documents relatifs à l'utilisation du sol ont été étudiés.

Utilisation des terres Aperçu des activités

	1985-1986	1986-1987
Plans d'aménagement	0	7
Modifications aux plans d'aménagement	10	37
Énoncés de planification de base	18	4
Modifications aux énoncés de planification de base	0	0
Demandes de lotissement	2	18
Demandes de dérogation aux règlements de zonage	0	2
Autres documents relatifs à l'utilisation du sol	0	6

e) Programme de gestion des produits dangereux

En 1986-1987, le Programme de gestion des produits dangereux a quelque peu délaissé les activités d'élimination proprement dites pour s'assurer que ces activités sont conformes aux règlements établis et donner des conseils techniques en ce sens aux producteurs de déchets.

Le personnel a surtout offert des services de consultation à l'industrie privée afin de permettre aux producteurs de se familiariser avec les nouvelles dispositions législatives concernant les produits dangereux, en particulier la **Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses**. Le personnel a également aidé les industries à déterminer leur flux de déchets; c'est ainsi qu'on a exigé qu'un certain nombre d'entre elles se débarrassent de leurs déchets en faisant appel à des compagnies privées d'élimination des déchets dangereux.

Toujours en 1986-1987, le personnel a prêté son concours à l'industrie et au public pour ce qui est du stockage du diphényle polychloré (PCB). C'est ainsi que le

personnel a aidé au nettoyage de déversements et qu'un accord, conclu avec la compagnie Hydro Manitoba, permet le stockage de secours de quantités limitées de résidus de PCB à l'installation de stockage que possède la compagnie, rue Waverley.

Parce que l'on fait désormais davantage appel aux compagnies d'élimination des déchets commerciaux dangereux, on a pu réduire à 6 le nombre d'élimination par explosion.

Le personnel a également présenté un certain nombre d'exposés à divers groupes sur les activités menées à l'heure actuelle au Manitoba dans le domaine de la gestion des déchets dangereux.

Le personnel du programme a reçu une quarantaine de demandes de conseils provenant de propriétaires de maison et concernant l'élimination de déchets ménagers dangereux et plus de 300 demandes d'aide technique provenant d'établissements et d'industries et portant sur la gestion de leurs déchets.

f) Recyclage

Au cours de l'année financière 1986-1987, le Ministère a pris part à un projet mis en oeuvre conjointement par la Province et le gouvernement fédéral et visant à récupérer plus de 3 500 tonnes de féraille à Churchill et à les envoyer dans le sud du Manitoba aux fins de recyclage. Dans le cadre de ce projet, 2 700 contenants de 45 gallons ont été vérifiés afin de détecter la présence de produits toxiques; un certain nombre de transformateurs ont également été testés, à la recherche de PCB.

L'étude sur la réduction des déchets sauvages dans le nord du Manitoba, commencée en 1985-1986, a été terminée. Le Ministère étudie actuellement les recommandations formulées dans le rapport final qui fera l'objet de discussions avec les parties concernées des municipalités et du secteur industriel.

La Bourse manitobaine des déchets a continué ses activités au cours de 1986-1987. Elle a traité des centaines de demandes, qu'il s'agisse de simples demandes de renseignements ou des demandes d'inscription sur les listes. Elle a permis le recyclage de 8 800 litres de résidus liquides et de 116 tonnes de déchets solides.

En collaboration avec Environnement Canada et la Ville de Winnipeg, on a organisé au centre Fort Osborne les "Journées de ramassage des déchets ménagers dangereux" qui coïncidaient avec la Semaine canadienne de l'environnement. Cette première collecte de produits chimiques toxiques, avec le concours des particuliers, a été fort bien accueillie puisque 286 ménages y ont pris part et 60 contenants ont été remplis. Environ 40 p. cent des produits ramassés ont été soit recyclés soit éliminés dans la province; le reste a été éliminé ailleurs.

À la suite de discussions avec le Ministère, la Manitoba Soft Drink Association a lancé, en septembre, un programme de recyclage des boîtes de conserve en aluminium. Les discussions se poursuivent en ce qui concerne le recyclage des bouteilles en plastique. Ce projet sera étroitement surveillé au cours de l'année prochaine afin de voir dans quelle mesure le public y participe.

Des discussions sur des projets de recyclage ont aussi été entamées avec de nombreuses autres industries, le public et les autres paliers de gouvernement. Il faudra attendre encore un certain temps avant que l'on puisse mettre en oeuvre à l'échelle de la province une stratégie de promotion des activités de recyclage.

Nous continuons à déconseiller le procédé de recyclage de l'huile de rebut qui consiste à en répandre sur les routes de gravier afin d'empêcher la formation de poussière.

Journées de ramassage des déchets ménagers dangereux
Inventaire des produits ramassés

Catégorie	Résidus liquides (litres)	Déchets solides (kilogrammes)	Nombre d'articles
Peinture	2 100,0	4,3	32
Huile, produits inflammables, etc.	1 725,0	25,9	68
Produits d'entretien ménager	320,0	178,5	10
Produits pour automobile	284,5	3,7	46
Produits chimiques et acides	271,8	57,2	1
Pesticides	78,5	40,5	20
Autres	66,7	85,5	105
TOTAL	4 846,5	395,6	282

Inspection

CHEF : KEN F. HAWKINS
6 superviseurs régionaux
33 inspecteurs de la santé publique dans les districts et agents de l'environnement
4 secrétaires administratifs
2 secrétaires à mi-temps

Le Service d'inspection représente le groupe du Service de contrôle de la qualité de l'environnement qui travaille sur le terrain. Les inspecteurs de la santé publique et les agents de l'environnement qui relèvent de cette unité sont en poste dans différents centres partout au Manitoba afin de mettre en oeuvre des programmes destinés à sauvegarder l'environnement et à prévenir la propagation de maladies transmissibles. Ces programmes, au nombre de six, comprennent : le contrôle des aliments, le contrôle des eaux, le contrôle de l'environnement, le contrôle sanitaire, les maladies transmissibles et les services interministériels et gouvernementaux.

Voici les moyens prévus pour réaliser les objectifs de ces programmes :

- inspection, à intervalles réguliers, des établissements qui s'occupent de nourriture, y compris les hôpitaux et les foyers de soins personnels, des établissements de baignade, des centres de soins extra hospitaliers, des centres d'hébergement touristiques, des sources d'approvisionnement en eau et des lieux d'élimination des déchets;
- intervention en cas de plaintes du grand public concernant des problèmes de santé ou d'environnement;
- information sur des questions telles que les sources privées d'approvisionnement en eau et les réseaux d'égouts privés, et
- mise en application de différents règlements de la **Loi sur la santé publique**, de la **Loi sur la protection de l'environnement** et d'arrêtés municipaux afférents.

En 1986-1987, le personnel du Service d'inspection a participé au processus régulier d'examen de règlements, concernant notamment les installations de baignade et les égouts privés. De plus, les superviseurs régionaux ont terminé l'étude officielle des activités et méthodes administratives du Service d'inspection. Tous les membres du personnel ont assisté à un séminaire de formation sur les méthodes d'application des règlements afin de se tenir au courant des changements dans ce domaine. Ils ont également continué à donner des exposés à diverses organisations, ou à participer à ces exposés, sur des sujets tels que la manipulation des aliments et les mesures d'hygiène, les programmes de santé communautaire et les mesures d'intervention rapide en cas d'urgence.

Le Programme de contrôle des aliments porte sur toutes les activités au cours desquelles des employés touchent, préparent, servent ou stockent des aliments; ce programme continue de représenter une priorité absolue pour le Service d'inspection. Cette année a encore vu dans toutes les régions le nombre de services d'alimentation pour collectivités augmenter, et par conséquent, le nombre des inspections effectuées au sein de cette composante importante des services d'alimentation. En plus des inspections ordinaires auprès des services permanents d'alimentation pour collectivités, le personnel doit également inspecter les conditions dans lesquelles les repas sont servis au cours de manifestations comme Folklorama, le Festival du Voyageur, le Festival national ukrainien, les festivals de musique et diverses manifestations communautaires. Bon nombre de membres du personnel du Service ont participé à un séminaire de formation sur les services d'alimentation pour collectivités, organisé par l'Institut canadien des inspecteurs de la santé publique. Le personnel a également commencé à effectuer des inspections dans les établissements de santé.

Le Programme de contrôle des eaux porte sur tous les aspects de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation publique et comprend l'échantillonnage des sources et des puits publics, l'inspection et la vérification de l'approvisionnement en eau des municipalités, de même que l'aide, l'information et l'interprétation des analyses relatives aux réseaux individuels et privés d'approvisionnement en eau. On a cependant réduit le nombre d'analyses des réseaux individuels et privés d'approvisionnement en eau au profit d'une augmentation des inspections et des analyses d'échantillons portant sur les systèmes publics et municipaux d'approvisionnement en eau.

Au travail ordinaire d'inspection des systèmes de traitement des eaux municipales qu'effectue le personnel, vient s'ajouter l'analyse des échantillons de ces eaux pour en mesurer la teneur bactériologique et le prélèvement d'échantillons tous les trois ans dans chaque station pour faire une analyse chimique. Le personnel prépare également un document statistique annuel sur la teneur en bactéries et en produits chimiques de l'eau des systèmes municipaux. Dans le cadre de la formation permanente offerte dans ce domaine, plusieurs membres du personnel ont suivi les activités de l'École de spécialistes des eaux et des déchets et du séminaire, qui dépendent du Ministère.

Les activités du Programme de contrôle de l'environnement comprennent l'inscription et l'inspection des réseaux privés d'élimination des eaux usées, des entreprises de production de bétail et des sites d'élimination des déchets et les enquêtes sur les plaintes qui portent sur les détritus. Ce programme comprend également des activités reliées au programme d'intervention rapide et des déchets dangereux du Ministère. Les domaines touchés par le programme de contrôle

de la qualité de l'environnement sont prioritaires; les activités reliées aux égouts privés et à la manutention des marchandises dangereuses ont quelque peu augmenté, tandis que les enquêtes relatives aux déchets sauvages ont connu une forte hausse en 1986-1987. Le personnel est de plus en plus amené à intervenir et à enquêter dans des cas d'accidents environnementaux. Le Service d'inspection a mené une enquête auprès des établissements de nettoyage à sec de la province afin de recueillir, aux fins d'inscription dans l'inventaire des résidus dangereux, des données sur leurs méthodes de manipulation et d'élimination des déchets qu'ils produisent.

Les activités du Programme sanitaire sont axées sur les lieux où le public est hébergé dans le cadre d'activités de loisirs, et sur les logements en location. Les secteurs essentiels de préoccupation comprennent : le contrôle de la qualité de l'eau des installations de baignade des villages de vacances, afin de s'assurer que celle-ci est potable et l'étude des plaintes concernant les habitations et les immeubles. Cette année, le nombre de plaintes concernant le mauvais état des logements de location a sensiblement diminué alors que le nombre d'inspections effectuées dans les installations de baignade a augmenté. Le personnel a dû faire face à un nombre croissant d'inspections de garderies car un certain nombre de nouveaux établissements ont ouvert leurs portes.

Le Programme de prévention des maladies transmissibles est réalisé en collaboration avec Santé Manitoba. Il a pour objectif d'aider à repérer les causes des maladies transmissibles ou de celles qui proviennent des aliments et de participer à des programmes qui permettront de réduire au minimum les risques de réapparition de ces maladies. Un seul important enpoisonnement alimentaire a été rapporté cette année et il a fait l'objet d'une enquête quant à ses causes et effets. Vu le nombre croissant de problèmes liés aux intoxications alimentaires causées par les salmonellas, le personnel a inspecté toutes les animaleries et a émis un avis de mise en garde concernant la vente de tortues.

Le Programme des services interministériels et gouvernementaux aide les autres ministères et organismes du gouvernement, ainsi que le Service de gestion de l'environnement. Le personnel du Service d'inspection offre ses observations, avis ou conseils sur des questions d'environnement ou d'hygiène du milieu. Cette responsabilité porte essentiellement sur la question des subdivisions et des lotissements, les projets de travaux publics et les arrêtés municipaux, l'aide aux autres sections du Ministère et les liens avec les pouvoirs municipaux. L'évaluation des subdivisions et lotissements quant aux égouts, à l'approvisionnement en eau et à l'élimination des déchets solides compte pour beaucoup dans l'emploi du temps du personnel et cette activité a connu une hausse cette année.

Le Service d'inspection est également représenté au Comité d'étude de la santé et de l'environnement (C.E.S.E.), qui fait la liaison avec Santé Manitoba pour divers sujets d'intérêt mutuel, et assure la représentation du Ministère à divers comités consultatifs interministériels qui se penchent notamment sur l'utilisation du sol (Affaires municipales) et la délivrance de permis (Développement de l'entreprise et Tourisme).

Inspection
Aperçu des activités

	1985-1986		1986-1987	
	Nombre d'établissements	Inspections	Nombre d'établissements	Inspections
CONTRÔLE DES ALIMENTS				
Établissement de services alimentaires/traiteurs	2 343	3 947	2 507	4 252
Établissements provisoires de services alimentaires	197	443	229	397
Unités alimentaires mobiles	106	207	103	247
Magasins alimentaires de détail	996	885	1 033	549
Établissements de transformation des aliments	186	273	197	273
Établissements de transformation de la viande	281	273	305	305
Poursuites entamées	1		—	
Poursuites fructueuses	1		—	
CONTRÔLE DES EAUX				
Systèmes publics d'alimentation en eau	220	891	207	1 096
Systèmes privés d'alimentation en eau	—	1 932	—	1 888
Eaux municipales	180	4 139	170	4 376
Analyse chimique	—	705	—	651
CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT				
Déchets dangereux	—	79	—	126
Égouts privés	—	2 922	—	2 988
Sites d'élimination des déchets	438	913	449	769
Déchets sauvages	—	2 057	—	2 209
Exploitations de production de bétail	—	252	—	297
Interventions pour des accidents environnementaux		92		105
Poursuites entamées	24		30	
Poursuites fructueuses	23		30	

Inspection
Aperçu des activités

	1985-1986		1986-1987	
	Nombre d'établissements	Inspections	Nombre d'établissements	Inspections
CONTRÔLE SANITAIRE				
Établissements de baignade (ouverts toute l'année)	68	443	66	500
Installations de baignade (saisonnières)	217	942	224	970
Camps industriels et camps de chantier	7	9	—	15
Camps de loisirs	37	52	51	57
Hébergement public	—	127	—	82
Villages de vacances	303	220	314	91
Bâtiments et habitations	—	2 350	—	1 867
Établissements de soins ou de garde	345	475	373	699
Conditions insalubres	—	1 046	—	1 079
Poursuites entamées	3		5	
Poursuites fructueuses	3		5	
MALADIES TRANSMISSIBLES				
Études sur les maladies transmises par des aliments	—	149	—	189
Études sur les maladies transmises par l'eau	—	19	—	17
Études de produits chimiques	—	23	—	17
Divers	—	102	—	68
SERVICES INTERMINISTÉRIELS ET GOUVERNEMENTAUX				
Lotissements et subdivisions	—	1 530	—	1 796
Projets de travaux publics/ arrêtés municipaux	—	102	—	249
Ordonnances de la C.P.E./ évaluations	—	31	—	78
Organismes provinciaux	—	1 255	—	2 302
Organismes fédéraux	—	214	—	337
Organismes municipaux	—	1 152	—	1 534
Divers	—	293	—	409

Programme de contrôle des pesticides

CHEF : K.W. PLEWS
2 agents de l'environnement
1 commis

Ce programme a pour but de veiller à l'utilisation correcte et efficace des pesticides, afin de réduire au minimum leurs effets défavorables sur la santé publique et l'environnement.

Les activités du programme comprennent :

- l'examen des demandes de permis d'utilisation de pesticides et la préparation des permis;
- le rassemblement et l'analyse des statistiques sur l'utilisation des pecticides à partir des rapports post-saisonniers;
- la mise en application du Règlement 98/85 du Manitoba dans le cadre de la ***Loi sur la protection de l'environnement*** *et du Règlement 41/83 du Manitoba sous le régime de la* ***Loi sur les produits antiparasitaires et les engrais chimiques****;*
- *des conseils techniques aux ministères du gouvernement, aux sociétés municipales et aux entreprises;*
- *la gestion de l'élimination des contenants pour pesticides, ainsi que du système de ramassage et d'élimination des résidus;*
- *la participation à la formation des marchands de pesticides et des entrepreneurs qui font l'épandage de ces produits;*
- *l'aide apportée aux sociétés municipales pour établir des relevés cartographiques des aires de reproduction des moustiques et pour éliminer les larves, et*
- *l'aide apportée aux sociétés municipales et au public pour protéger le milieu de façon sûre et efficace contre les vertébrés nuisibles.*

En 1986-1987, le personnel a participé massivement à la mise en application du nouveau **Règlement sur les permis d'utilisation des pesticides** pris en vertu de la **Loi sur la protection de l'environnement**. Ce nouveau règlement permet de mieux contrôler l'utilisation des pesticides sur les terrains fréquentés par le grand public.

Un programme informatique qui permet d'inscrire les données qui figurent dans les demandes de permis d'utilisation des pesticides et les rapports post-saisonniers a été mis en pratique.

En outre, le personnel chargé du programme de contrôle des pesticides siège à plusieurs comités et notamment : la Canadian Association of Pesticide Control Officials; le Comité consultatif sur les pesticides qui conseille le ministre de l'Agriculture; le Comité interministériel des pesticides; le Comité d'élimination des contenants de produits chimiques (Agriculture Manitoba), et le Comité consultatif sur la lutte contre les moustiques parasitaires.

Programme de contrôle des pesticides Aperçu des activités

	1984-1985	1985-1986	1986-1987
Inscriptions au Programme dans le cadre du R.M. 156/74	131	s.o.	s.o.
Ordonnances émises par la Commission de protection de l'environnement	22	s.o.	s.o.
Ordonnances en cours de la Commission de protection de l'environnement	132	s.o.	s.o.
Contenants à pesticides recueillis			
— en métal	170 800	162 346	127 000
— en plastique	—	—	169 000
Sites provinciaux de collecte	128	156	156
Résidus de pesticides ramassés par le Service de contôle de la qualité de l'environnement	14 350 L.	14 183 L.	13 200 L.
Études de plaintes	231	19	18
Poursuites (qui ont abouti) intentées contre des marchands	1	0	1
Permis d'utilisation de pesticides		15	239
Rapports post-saisonniers		114	234

Le notation "s.o." signifie que les ordonnances de la Commission de protection de l'environnement ont été supprimées et remplacées par des dispositions du nouveau règlement sur les pesticides.

Radioprotection

CHEF : A.M. SOURKES

Au cours de 1986-1987, la Section de la radioprotection a continué d'administrer, pour le ministère de la Santé, le Règlement 207/79 sur la protection contre les rayons X pris en vertu de la ***Loi sur la santé publique*** et à mettre en application, pour le ministère de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail, le Règlement 207/77 sous le régime du chapitre W210 de la ***Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail***.

La première activité de cette section en vertu du règlement sur la protection contre les rayons continue d'être l'inspection des appareils de radiographie au Manitoba. S'inscrit dans le cadre de cette inspection l'expédition annuelle des formulaires d'évaluation de la puissance des radiations des plaques à dosimètre thermoluminescent de 545 appareils de radiographie utilisés dans les centres de soins dentaires. La Section a continué de jouer le rôle d'intermédiaire en ce qui concerne le service de contrôle des radiations provenant des plaques à dosimètre thermoluminescent utilisées par les 5 000 travailleurs exposés aux rayons X dans l'ensemble de la province. Ce rôle consiste à s'assurer que ce service est bien utilisé par les 550 groupes intéressés, au besoin à inscrire ou rayer des groupes, à enquêter sur les cas d'exposition excessive et à faire des récapitulatifs annuels sur toutes les radioexpositions.

Au total, 456 inspections ont été réalisées dans le secteur des radiations non ionisantes, en vertu de la **Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail**. Environ 60 p. cent de ces inspections se sont déroulées dans des établissements industriels et commerciaux, et 30 p. cent dans des installations médicales et paramédicales. Voici, au cours des inspections qui ont eu lieu, les dispositifs émetteurs de radiations non ionisantes et peut-être dangereuses qui ont été vérifiés :

- appareils de chauffage par induction, séchoirs à haute fréquence pour colle, séchoirs à cuir, réchauffeurs, appareils d'étanchage et dispositifs diathermiques;
- appareils de fabrication de plaques à éclairage ultraviolet, lignes bleues, lampes de sérigraphie et d'appareils photos;
- lampes de séchage de l'encre et lampes de bronzage;
- appareils de thérapie aux ultrasons;
- appareils au laser utilisés dans la construction, l'industrie, la recherche, l'ophtalmologie et la démonstration.

En plus de ces travaux d'inspection et d'analyse, 11 dossiers d'information ont été envoyés à des groupes et des personnes intéressés, afin de répondre à des demandes de renseignements sur les rayonnements provenant de terminaux à écran de visualisation.

La Section a également offert des services-conseils au Ministère dans le domaine de la radioactivité de l'environnement, afin de répondre aux demandes de renseignements sur les radiations ionisantes et non ionisantes, en donnant, sur demande, des conférences sur la radioprotection, en effectuant des analyses par frottis pour les titulaires de permis d'utilisation d'isotopies et en veillant à la conception, à l'inspection et à l'approbation de nouveaux écrans de protection dans les locaux de radiographie.

Le programme de surveillance des rayonnements dans les eaux souterraines et les eaux de surface au voisinage du Laboratoire de recherche souterrain (L.R.S.) dans le sud du Manitoba s'est poursuivi, puisqu'il s'inscrit dans le cadre du programme provincial de surveillance écologique appliqué à ce projet. On a procédé à l'étude du programme américain "Rock High Level Rad Waste Repository Siting Program" et on a fait les commentaires qui s'imposaient, dans le cadre de l'étude technique du programme, sur les incidences environnementales que pourraient avoir sur la province l'établissement d'un dépôt de déchets contenant du radon dans la vallée de la rivière Rouge. Dans le même ordre d'idée, la Section a également laissé savoir, dans le cadre du processus fédéral et provincial d'étude des incidences environnementales, ce qu'elle pensait de la participation éventuelle des États-Unis au projet de recherche de L.R.S. Le personnel de la Section a également répondu à de nombreuses demandes de renseignements de la part du public à la suite de l'accident du réacteur de Chernobyl en 1986 et a effectué des tests de surveillance des rayonnements à la demande de particuliers de retour d'un séjour en Europe.

Radioprotection
Aperçu des activités

Activité	1986
Agréments pour la conception des écrans de protection	84
Inspections des installations d'écrans de protection	53
Enquêtes sur les risques des dosimètres	13
Analyses de prélèvements par frottis	205
Réponses au public	501
Conférences sur la sécurité en matière de rayonnements	18
Sondages par la poste de centres de soins dentaires	545
Inspections d'appareils émettant des radiations non ionisantes	456
Inspections de machines de radiographie	656
Inspections diverses	52

Installations de radiographie enregistrées et inspectées en 1986-1987

Type d'installation	Installations enregistrées	Installations en service	Installations inspectées en 1986-1987	Installations approuvées antérieurement	Installations modifiées et approuvées au cours de l'inspection	Approbation retirée	Installations approuvées subséquemment
Chiropractie	38	35	32	25	1	6	5
Soins dentaires	821	807	257	184	15	58	55
Éducation	58	54	9	8	0	1	1
Hôpitaux	163	157	119	103	0	16	15
Industrie	29	28	6	6	0	0	0
Laboratoires et services de radiographie	129	127	126	100	1	25	22
Cabinets de médecins	73	72	65	47	0	16	14
Services vétérinaires	74	74	36	23	3	10	9

Inspections d'appareils émettant des radiations non-ionisantes effectuées du 1er avril 1986 au 30 mars 1987

Type d'inspection	Installations inspectées en 1986-1987	Installations approuvées antérieurement	Installations modifiées et approuvées au cours de l'inspection	Approbation retirée	Installations approuvées subséquemment
Installations industrielles et commerciales					
Appareils au laser	3	1	2	0	0
Appareils à hautes fréquences	11	5	6	0	0
Appareils à hyper-fréquences	16	14	1	1	1
Appareils à ondes ultraviolettes	136	62	41	33	21
Autres	50	50	0	0	0
Installations médicales					
Appareils au laser	6	2	4	0	0
Appareils à hautes fréquences	35	0	34	1	0
Appareils à ultrasons à usage thérapeutique	175	102	44	29	19
Appareils à ondes ultraviolettes	24	17	7	0	0
TOTAUX	456	253	139	64	41

Autres activités :

- 205 analyses de prélèvement par frottis
- 2 inspections d'appareils émettant des radiations non ionisantes
- 96 visites-conseils
- 18 exposés et conférences

Service de gestion de l'environnement

DIRECTEUR : NORM B. BRANDSON
1 secrétaire administratif

Étude des incidences environnementales

CHEF INTÉRIMAIRE : BRYAN BLUNT
1 agent de l'environnement

La Section de l'étude des incidences enrivonnementales a pour mission de soumettre tous les projets du gouvernement provincial à une étude environnementale complète avant leur réalisation, incitant ainsi les ministères et les sociétés qui proposent des projets à tenir compte, au tout début de la planification, avant de prendre toute décision irrévocable (achat d'un terrain et signature d'un contrat), des répercussions que pourraient avoir leurs activités sur l'environnement. Ces études environnementales sont obligatoires pour tous les projets du gouvernement provincial. Elles sont facultatives dans le cas des projets du secteur privé.

Le processus des études environnementales regroupe divers éléments :

- des relations avec les représentants des ministères et organismes officiels qui proposent le projet, afin de veiller à ce que tous les facteurs environnementaux soient pris en considération au cours de la planification du projet;
- une coordination entre les ministères du gouvernement afin de connaître les incidences éventuelles des projets à l'occasion d'une évaluation environnementale préliminaire;
- la recommandation de modifications, afin d'atténuer les effets nocifs du projet sur l'environnement;
- la recommandation d'une étude complète sur les incidences environnementales, si l'évaluation préliminaire laisse apparaître des conséquences importantes, qu'il est impossible d'atténuer;
- l'établissement de directives particulières pour les projets, afin d'aider ceux qui proposent un projet à faire une évaluation environnementale;
- la révision de l'évaluation et la recommandation de mesures de contrôle adéquates, si l'évaluation environnementale prévoit des incidences à long terme ou d'autres problèmes;
- la coordination de la participation du grand public, s'il y a lieu, au processus de révision, et
- le contrôle des projets approuvés, pour s'assurer qu'ils respectent les mesures de réduction des risques, et la liaison avec les organismes chargés de la réglementation dans ce domaine.

L'année financière 1986-1987 marque le dixième anniversaire de la mise en oeuvre au Manitoba du processus d'examen et d'évaluation en matière d'environnement.

Les activités de la Section étaient aussi nombreuses qu'en 1985-1986. Certaines études de projets, commencées l'année précédente se sont poursuivies en 1986-1987, notamment le projet d'exploitation d'une mine de potasse, plusieurs projets de transport d'électricité et la mise en valeur des ressources hydroélectriques du nord du Manitoba. Par ailleurs, un certain nombre de nouveaux projets ont également fait l'objet d'une évaluation de leurs répercussions sur l'environnement, entre autres le projet de construction de la centrale électrique de Conawapa et des lignes à poteaux doubles de transport de l'énergie électrique.

Voici, pour l'exercice écoulé, les principaux points sur lesquels portaient les activités d'évaluation et d'examen des projets.

- Voilà un an déjà qu'Hydro Manitoba a entrepris ses activités de surveillance du milieu et de réduction des effets de la construction de la centrale de Limestone sur l'environnement, en conformité avec les engagements pris dans le cadre de l'étude des incidences environnementales effectuée précédemment par le gouvernement.
- On a préparé des lignes directrices relativement aux évaluations des incidences environnementales que nécessitent les projets de construction de la centrale de Conawapa, de la ligne de transport haute tension à courant continu (ligne à poteaux doubles) qui doit aller de Nelson River à Winnipeg et de la ligne de transport de l'énergie électrique qui doit permettre l'exportation d'électricité aux États-Unis et se rendre de Winnipeg à la frontière américaine.
- À la demande du personnel de la Section, un programme de contrôle de la qualité de l'eau a été élaboré dans le cadre du projet d'aménagement agricole Pasquia Polder III, en collaboration avec les parties intéressées et la section du Ministère chargée des normes et études sur la qualité de l'eau.
- On a terminé le plan d'étude qui sera utilisé pour l'évaluation des effets sur l'environnement du projet d'exploitation de la mine de potasse du Manitoba.
- Les ministères et organismes gouvernementaux ont entrepris la révision de leurs méthodes d'évaluation des critères de sélection de leurs projets en vue de l'application des dispositions de la nouvelle **Loi sur l'environnement**.

En plus du travail ordinaire d'étude des projets dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, la Section a continué à fournir commentaires et aide pour un certain nombre de projets qui ne se trouvaient pas dans la liste officielle de ceux devant faire partie du processus d'étude des incidences environnementales. C'est à la demande de divers ministères et organismes provinciaux, et du Service de protection de l'environnement d'Environne-

ment Canada que ces projets ont été renvoyés à la Section de l'étude des incidences environnementales.

La responsabilité qui incombe à la Section de coordonner divers projets du Ministère s'est renouvelée d'année en année. Ces projets comprennent le processus d'aménagement du territoire et les activités d'aménagement du Lac Shoal.

La Section continue de représenter le Ministère au sein de comités locaux d'aménagement du territoire à travers la province et de même que pour les questions qui ont trait à l'évaluation environnementale.

Étude des incidences environnementales
Aperçu des activités

Projet	Origine	Situation du projet
Centrale hydroélectrique de Limestone	Hydro Manitoba	E.I.E. terminée. Programme de surveillance et de réduction des effets sur l'environnement en cours
Centrale hydroélectrique de Conapawa	Hydro Manitoba	Lignes directrices de l'E.I.E. élaborées. Plan d'étude de l'E.I.E. à suivre
Ligne de transport "Bipole III"	Hydro Manitoba	Lignes directrices de l'E.I.E. élaborées. Plan d'étude de l'E.I.E. à suivre
Ligne de transport (500 KV) Winnipeg — frontière américaine	Hydro Manitoba	Lignes directrices de l'E.I.E. élaborées. Plan d'étude de l'E.I.E. à suivre
Ligne de transport (230 KV) Letellier — St-Léon	Hydro Manitoba	E.I.E. terminée
Ligne de transport Gillam - Churchill	Hydro Manitoba	E.I.E. terminée. Programme de surveillance en cours
Aménagement du Pasquia Polder III	Ressources en eau - Administration du rétablissement agricole des Prairies (A.R.A.P.)	E.E.P. terminée. Programme de contrôle de la qualité de l'eau exigé pendant les travaux
Dérivation des eaux du Churchill Programme quinquennal d'exploitation	Hydro Manitoba	Reporté
Nord — Électrification de la région centrale	Hydro Manitoba	Reporté
Projet Manasan — Dérivation des eaux	Hydro Manitoba	E.E.P. satisfaisante du point de vue environnemental
Nouveau tracé de la route provinciale 360	Voirie	E.E.P. satisfaisante du point de vue environnemental
Nouveau tracé de la route provinciale 359	Voirie	E.E.P. satisfaisante du point de vue environnemental
Nouveau tracé de la route provinciale 270	Voirie	E.E.P. satisfaisante du point de vue environnemental
Mine de potasse du Manitoba	Énergie et Mines	E.I.E. en cours
Expansion du réseau de pipelines internationaux	Interprovincial Pipelines Ltd.	E.E.P. satisfaisante du point de vue environnemental
Projet Harrowby Hill — Nouveau tracé de la voie ferrée	C.P. Rail	E.E.P. satisfaisante du point de vue environnemental

* *E.I.E. : Étude des incidences environnementales*
** *E.E.P. : Évaluation environnementale préliminaire*

Normes et études sur la qualité de l'environnement

CHEF : M. MORELLI
3 chefs de section
11 agents de l'environnement
3 spécialistes en informatique
2 commis

La Section des normes et études sur la qualité de l'environnement s'occupe de définir les objectifs en matière de qualité de l'environnement.

Ses activités comprennent :

- la recommandation d'objectifs en matière de qualité de l'environnement;
- l'étude de l'environnement au Manitoba et l'évaluation de sa qualité;
- l'élaboration de solutions pour résoudre les problèmes environnementaux;
- l'évaluation de l'efficacité des programmes de contrôle de la santé du milieu;
- des conseils d'ordre scientifique pour la Commission de protection de l'environnement;
- une aide technique et dans le domaine du traitement informatique pour le Ministère, et
- des contacts avec les universités et autres établissements qui font de la recherche.

Les tâches primordiales de cette section ont été, en 1986-1987, de :

1. fournir les bases de données nécessaires à l'élaboration de normes sur la qualité de l'air, de l'eau et du sol;
2. mener des enquêtes sur les projets soupçonnés de mettre en danger la qualité du milieu manitobain. Ces tâches ont été menées à bien grâce à des programmes de contrôle de l'air ambiant, en formant les autres unités de travail du Ministère à intervenir en cas d'accidents environnementaux et d'accidents du travail et aussi en montrant l'exemple dans des domaines d'étude spéciaux du Ministère comme le transport à distance de polluants atmosphériques (pluies acides), de mercure et de plomb;
3. offrir des services de soutien aux sections du Ministère qui ont recours au traitement des données en se chargeant de la gestion et de la mise à jour des systèmes établis de traitement de données et de l'élaboration de nouveaux systèmes.

La Section se compose de personnel spécialisé et de techniciens ayant des connaissances dans le domaine de l'air, de l'eau et dans les disciplines de la terre, ainsi qu'en ordinatique.

En 1986-1987, les activités de la Section des normes et études sur la qualité de l'environnement ont été regroupées en trois sous-sections :

- Normes et études sur la qualité de l'air et services informatiques
- Normes et études sur la qualité de l'eau
- Normes et études sur la qualité des terres.

1. Normes et études sur la qualité de l'air et services informatiques

La sous-section fait des études et accomplit des activités de soutien en informatique. De plus, la sous-section s'occupe de la qualité de l'air, effectue les enquêtes qui s'imposent et élabore des normes pour la protection de l'environnement et de l'hygiène publique. Elle fournit également les services informatiques demandés par le Ministère.

Les objectifs de la sous-section sont atteints grâce aux activités suivantes :

- l'élaboration et la mise à jour des objectifs et des directives du Manitoba, en matière de qualité de l'air, notamment en ce qui concerne les polluants atmosphériques qui sont des sujets de préoccupation;
- le contrôle de la qualité de l'air dans les zones urbaines et au voisinage de certaines industries, afin de veiller au respect des objectifs en matière de qualité de l'air;
- l'analyse des précipitations dans les zones sensibles, et ce, dans le contexte du Transport à distance de polluants atmosphériques et du contrôle des pluies acides;
- la réalisation de projets et d'études précis sur le contrôle de la qualité de l'air;
- la prestation de services informatiques auxiliaires au Ministère;
- une aide technique pour le Ministère et la Commission de protection de l'environnement en ce qui concerne les questions relatives à la qualité de l'air et aux incidences des polluants sur l'environnement, et
- l'aide fournie à l'équipe d'intervention rapide du Ministère.

Au Manitoba, deux grands programmes permanents permettent de surveiller la qualité de l'air : le Programme national de surveillance de la pollution atmosphérique et le Programme manitobain de contrôle des nuisances.

Dans le cadre du Programme de surveillance de la pollution atmosphérique, la qualité de l'air dans les zones urbaines a été contrôlée à partir de quatre stations. La surveillance des niveaux d'anhydride sulfureux, d'oxyde de carbone, d'ozone, de bioxyde d'azote, de particules en suspension et de plomb s'est effectuée à partir de Winnipeg et de Brandon. La qualité de l'air de

Winnipeg a été étudiée grâce aux analyses faites à St-François-Xavier, près de Winnipeg.

Les études sur la qualité de l'air ont été réalisées près de sources particulières de pollution atmosphérique dans le cadre du Programme manitobain de contrôle des nuisances. En 1985-1986, cette surveillance s'est exercée plus particulièrement à cinq endroits. Ainsi, à Flin Flon, à proximité des installations de la Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson Limitée, et à Thompson, près de la compagnie INCO Ltd, on a procédé à des analyses afin de déterminer la quantité d'anhydride sulfureux répandue dans l'air. On a également procédé à des analyses non loin de la compagnie des Ressources forestières du Manitoba, à le Pas afin de déterminer la quantité de sulfure d'hydrogène contenue dans l'air. On a aussi analysé l'air du parc industriel de Brandon pour établir dans quelles mesures divers autres principaux polluants atmosphériques, notamment l'ammoniaque, y étaient présents.

La teneur en ions des eaux de pluie a été contrôlée en cinq différents endroits du nord et de l'est du Manitoba, soit Brochet, Gillam, Island Lake, Norway House et Pointe-du-Bois, ainsi que Winnipeg.

Le personnel de la sous-section a siégé à divers comités techniques, tant pour des projets du Ministère que pour des projets fédéraux ou provinciaux.

Le soutien en matière de traitement des données fourni par l'intermédiaire de l'unité des services informatiques comprenait l'exploitation d'un "info-centre", l'élaboration de plusieurs systèmes de stockage et d'extraction des données au moyen d'un language de 4e génération, appelé Focus, et de l'aide aux utilisateurs du Ministère pour les applications sur micro-ordinateur.

Plusieurs rapports techniques ont été publiés au cours de l'année financière.

2. Normes et études sur la qualité de l'eau

Cette sous-section étudie l'environnement aquatique au Manitoba. Son personnel surveille les eaux de surface, les nappes souterraines, les sédiments, le biote aquatique et l'effet des effluents sur l'environnement aquatique. Elle accumule des renseignements et donne des conseils sur la possibilité d'utilisation des eaux de surface pour la consommation, les loisirs, la pêche, l'industrie et la décomposition des déchets. Ces services sont offerts aux organismes du gouvernement, à la Commission de protection de l'environnement, aux municipalités, aux entreprises-conseils et au grand public.

La sous-section mène les activités suivantes :

- elle élabore pour la province des objectifs, des lignes directrices et des normes en matière de qualité des eaux ambiantes;
- elle analyse les eaux de surface à certains endroits;
- elle étudie l'efficacité des mesures de contrôle des sources de pollution afin de veiller à la protection de l'environnement;
- elle entreprend une classification des lignes de partage des eaux du Manitoba;
- elle fait des recommandations au Ministère et lui fournit un appui scientifique en ce qui concerne la protection de la qualité de l'eau;
- elle fournit des données de base pour des projets de développement industriels et municipaux et des enquêtes publiques;
- elle s'occupe d'un réseau de contrôle de la qualité des eaux de surface, et
- elle surveille les rayonnements dans les nappes d'eau souterraines du Manitoba.

En 1986-1987, des enquêtes sur le terrain ont été menées à la suite de problèmes aquatiques précis ou de demandes, à Brokenhead River, dans la forêt provinciale Agassiz, dans le parc provincial du Whiteshell, aux lacs Erickson, à The Pas et en ce qui concerne les eaux de l'Assiniboine.

Un réseau de bio-surveillance a été installé pour détecter des contaminants dans le poisson, dans les rivières Rouge, Assiniboine, Souris, Saskatchewan et Winnipeg.

Le personnel a également fait des analyses sur les plages afin de déterminer la teneur en bactéries des eaux où le public se baigne et afin de faire prendre conscience du problème à la population pendant la haute saison. Cette surveillance a été effectuée sur 27 des plages manitobaines les plus fréquentées, le long du lac Winnipeg dans le parc provincial du Whiteshell, celui du Mont Duck et dans le sud et l'ouest de la province.

Au cours de l'année financière, le personnel a également étudié les objectifs du Manitoba en matière de qualité des eaux.

En mai 1985, un programme de recherche a été lancé visant à évaluer les conséquences possibles de l'utilisation d'herbicides dans les forêts sur les écosystèmes aquatiques avoisinants, et s'est poursuivi au cours de l'année financière 1986-1987.

Un certain nombre de rapports techniques ont été publiés pendant l'année financière.

3. Normes et études sur la qualité des terres

Le personnel de la sous-section des normes et études sur la qualité des terres s'occupe des questions relatives à l'environnement terrestre.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, il poursuit les travaux suivants :

- il surveille l'environnement terrestre, les sols, la flore et la faune, afin de connaître l'efficacité des mesures de contrôle des sources de pollution;
- il détermine l'incidence de différents contaminants ou des aménagements industriels sur les sols, la flore et la faune;
- il met au point des directives afin de protéger l'environnement terrestre;
- il réalise des études précises sur l'environnement terrestre, et
- il fournit une assistance technique au Ministère, à la Commission de protection de l'environnement, aux autres services fédéraux et provinciaux et au grand public.

En 1986-1987, les études ont porté sur les effets de l'anhydride sulfureux et des métaux lourds sur l'écosystème forestier au voisinage des fonderies minières de Thompson et de Flin Flon. Dans le cadre de ces études, on a étudié le repeuplement des forêts de conifères dans des sols contaminés par le métal. Ces études ont été réalisées à la fois en milieu naturel et en serres. La Commission de protection de l'environnement a tenu des audiences publiques à Thompson et à Flin Flon. Des membres du personnel de la sous-section y ont assisté.

Deux programmes de surveillance ont servi à contrôler les pluies acides (Transport à distance de polluants atmosphériques). On a terminé l'établissement d'un réseau de neuf points de surveillance de l'environnement terrestre, commencé en 1985. Il s'agit d'une initiative fédérale-provinciale visant à mettre en place un mécanisme de détection précoce des dommages que pourrait causer aux forêts le transport à distance de polluants atmosphériques. Le programme d'évaluation des effets de ce transport sur la neige s'est poursuivi au Manitoba.

Les analyses des sols se sont poursuivies en 1986-1987 afin de détecter les problèmes éventuels de pollution. De nouvelles analyses ont été effectuées à Reed Lake à cause du déplacement de particules de métal provenant de la mine; on a apaisé les inquiétudes que soulevait l'industrie de préservation du bois de la province concernant la pollution des sols et on a continué à mesurer les niveaux de plomb dans le sol aux abords de l'école Weston, à Winnipeg.

L'étude portant sur les niveaux de mercure chez les carnivores aquatiques du réseau de dérivation des eaux du Churchill s'est terminée en 1986 et un rapport a été soumis au comité chargé de l'exécution de l'Accord Canada-Manitoba sur l'étude de la surveillance de la pollution par le mercure. En collaboration avec le ministère des Ressources naturelles, on a commencé au Manitoba l'étude des taux de cadmium présent dans les reins et le foie des orignaux. Le Fonds pour la toxicologie faunique d'Environnement Canada a offert son aide financière pour que l'étude se poursuive en 1987 et 1988. Également en 1986, une étude sur les niveaux de produits chimiques toxiques chez les oiseaux a été entamée, à titre d'essai, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles.

Les études sur les herbicides utilisés en forêts se sont poursuivies dans le cadre de l'entente Canada-Manitoba sur les forêts. On a procédé à l'évaluation des effets du traitement par avion à l'aide de l'herbicide Roundup (Glyphosate) pour les deux principales industries forestières de la province, soit la compagnie Abitibi-Price de Pine Falls et la société Manfor du Pas. Ces études portaient sur les effets durables et changeants du traitement à l'aide de l'herbicide Roundup sur la végétation et le sol ainsi que sur les effets secondaires sur l'habitat des animaux sauvages.

La sous-section a également joué un rôle à la fois éducatif et informatif en donnant des conférences, des séminaires et des exposés sur les programmes portant sur les sciences de la terre, notamment les pluies acides, les herbicides et le plomb. Au cours de la 30e réunion annuelle de la Manitoba Society of Soil Science, le personnel a présenté les conclusions de certains travaux de recherche.

Le personnel a également donné des informations sur certains aspects de la végétation et de la faune qui semblaient inquiéter le public. Le personnel a également continué à représenter le Manitoba à divers comités provinciaux et nationaux.

Programme de gestion des déchets dangereux

COORDONNATEUR : E. YEE
5 agents de l'environnement
1 secrétaire administratif

Le Programme de gestion des déchets dangereux a pour but de créer un système complet de gestion des déchets dangereux et des marchandises dangereuses. Ce système permet d'assurer la protection de la santé publique et de l'environnement grâce à des méthodes appropriées de traitement et d'élimination des déchets dangereux. Ce programme favorise en outre la diminution des déchets dangereux grâce à la réutilisation, au recyclage et à la récupération.

Le transport des marchandises dangereuses est un autre élément important du Programme qui veille à protéger le public et à faire respecter la loi.

La Section s'acquitte des fonctions suivantes :

- elle recueille des renseignements sur le type et la quantité de déchets produits et éliminés par les sociétés du Manitoba, ainsi que sur leurs systèmes d'élimination;
- elle examine les techniques modernes de traitement et la possibilité de les appliquer à la situation manitobaine;
- elle aide à la formulation des textes de loi sur les déchets dangereux et le transport des marchandises dangereuses;
- elle analyse et recense ou classe les flux de déchets;
- elle offre le soutien administratif et technique dont a besoin au départ la Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux pour mettre sur pied dans la province un système l'élimination des déchets dangereux;
- elle aide la Commission de protection de l'environnement à recueillir l'avis du public sur la création de ce système;
- elle attribue les numéros d'inscription et établit la liste des producteurs de déchets inscrits;
- elle surveille les manifestes sur lesquels sont énumérés les déchets dangereux;
- elle collabore avec l'équipe d'intervention rapide en cas d'accident et de déversement;
- elle assure la liaison avec les responsables du gouvernement fédéral en ce qui concerne les déchets dangereux et le transport des marchandises dangereuses, et
- elle s'occupe d'informer le public.

L'analyse du coût des différentes possibilités de gestion des déchets dangereux effectuée par un bureau d'experts-conseils a été étudiée par le personnel de la Section et a servi à la formulation des recommandations en vue de la deuxième série d'audiences publiques qu'a tenue la Commission de protection de l'environnement sur la création d'un système d'élimination des déchets dangereux. Les recommandations du Ministère ont été distribuées au public avant les audiences.

Des exposés ont été présentés à la Commission au cours de 14 séances de consultation publique qui ont eu lieu dans 11 localités.

On a commencé à inscrire les producteurs, dont 80 compagnies qui se sont inscrites d'elles-mêmes avant que la loi ne l'exige.

On a également commencé à utiliser le système informatique qui permet de suivre les manifestes qui doivent accompagner les déchets dangereux transportés. On a compté 152 opérations de transport, au cours de l'année.

Le personnel de la Section a également fait de nombreux exposés sur les marchandises et déchets dangereux à des groupes intéressés parmi le public ou au sein du secteur industriel.

Les règlements fédéraux sur le transport des marchandises dangereuses, officiellement adoptés dans les lois manitobaines, sont entrés en application en février 1986. Plusieurs avertissements et 22 avis d'infraction ont été remis à la suite d'infractions concernant l'étiquetage (16), les renseignements exigés (3) et la formation (3).

Des projets de règlements ont été préparés concernant :

- l'inscription et la délivrance de licences et de permis
- des critères modifiés de définition des déchets dangereux
- la déclaration des accidents touchant l'environnement
- les modifications apportées au Règlement du Manitoba 172/85 portant sur le transport des marchandises dangereuses.

D'autres modifications sont prévues afin d'assouplir les règlements pour ce qui est des matériaux récupérables.

Les capacités analytiques du Laboratoire W.M. Ward ont été élargies pour assurer un meilleur service dans le domaine du recensement des flux de déchets.

La participation du personnel au conseil consultatif fédéral— provincial sur le transport des marchandises dangereuses et au groupe de travail sur l'étude des règlements a continué cette année.

Laboratoire des services techniques W.M. Ward

CHEF : W.T. GRIEVE
3 chefs de section
14 chimistes
18 technologues
2 secrétaires administratifs
1 magasinier
1 commis

Le Laboratoire W.M. Ward est divisé en trois sections : les Méthodes et normes; l'Analyse minérale, et l'Analyse organique. En outre, il existe une sous-section, plus petite, de limnologie, de microscopie et de déchets dangereux.

Ce laboratoire est chargé :

- de la réception des prélèvements envoyés par le ministère de l'environnement, les autres ministères du gouvernement du Manitoba, des citoyens, la Ville

de Winnipeg, la G.R.C. et le Gouvernement du Canada;

- d'essais de routine visant à faire connaître l'incidence des polluants sur l'environnement au Manitoba et l'importance de ce problème;
- de tests spéciaux en cas de surpulvérisation de pesticides ou d'herbicides, de déversements accidentels, d'incendies soupçonnés volontaires ou criminels, d'abus de solvants et de mauvaise utilisation de l'essence pour machinerie agricole;
- de la mise au point de méthodes d'analyse et de la vérification des résultats;
- de la participation à des programmes nationaux et internationaux d'échanges d'échantillons de référence;
- de la collaboration à la définition et à la mise en application de règlements en matière d'élimination des déchets et de normes concernant le traitement des eaux usées et la qualité de l'eau, et
- de témoigner devant les tribunaux chaque fois que des analyses en laboratoire sont citées comme preuves.

En 1986-1987, le Laboratoire W.M. Ward a reçu 24 696 échantillons et procédé à 163 418 analyses (54 p. cent des échantillons soumis ont été envoyés par le Ministère).

Au sein du Ministère, la Gestion de l'environnement a soumis 77,4 p. cent des échantillons, et Sécurité et Hygiène du travail, 22,6 p. cent. Les essais effectués sur ces échantillons ont permis de définir et de mettre en application des normes se rapportant à l'environnement et à l'hygiène en milieu de travail.

Laboratoire des services techniques W.M. Ward
Aperçu des activités

Client	Nombre d'échantillons		Nombre d'analyses		Unités de travail en laboratoire	
	1985-1986	1986-1987	1985-1986	1986-1987	1985-1986	1986-1987
A. Service de gestion de l'environnement						
a) Normes et études sur la qualité des terres	942	749	6 921	5 200	44 749	30 547
Consultation et mise au point					25 000	20 000
b) Normes et études sur la qualité de l'air	1 530	1 121	8 215	7 040	54 431	32 236
Consultation et mise au point					50 000	40 000
c) Normes et études sur la qualité de l'eau	5 057	3 670	51 883	34 637	326 742	298 642
Consultation et mise au point					40 000	60 000
d) Déchets dangereux	19	61	23	89	10 562	28 965
Consultation et mise au point					15 000	45 000
e) Assurance de la qualité	971		2 071		26 842	
Consultation et mise au point					110 000	
B. Service de contrôle de la qualité de l'environnement						
a) Contrôle de la pollution atmosphérique	303	126	374	191	6 945	5 230
Consultation					5 000	5 000
b) Contrôle de la pollution des eaux	2 188	1 632	14 399	13 891	147 757	104 185
Consultation et mise au point					30 000	50 000
c) Inspection	1 007	1 029	9 652	10 711	53 417	56 664
Consultation					40 000	40 000
d) Gestion des déchets	1 360	1 046	6 521	5 996	120 083	97 739
Consultation et mise au point					40 000	40 000
C. Sécurité et hygiène du travail	2 740	3 035	5 407	5 994	131 559	116 001
Consultation et mise au point					50 000	50 000
D. Commission de protection de l'environnement	34		68		224	
Totaux pour le ministère	15 180	13 440	103 463	85 820	1 191 469	1 257 051

Laboratoire des services techniques W.M. Ward
Aperçu des activités

Client	Nombre d'échantillons		Nombre d'analyses		Unités de travail en laboratoire	
	1985-1986	1986-1987	1985-1986	1986-1987	1985-1986	1986-1987
Autres ministères du gouvernement provincial						
Agriculture	2 489	2 529	27 730	26 528	92 782	86 555
Consultation					30 000	30 000
Ressources naturelles	987	1 083	12 421	13 422	70 646	47 639
Consultation					15 000	30 000
Finances	1 236	1 102	1 440	1 102	66 218	51 793
Consultation					35 000	35 000
Services du gouvernement	221	286	2 085	2 490	20 951	26 434
Consultation et mise au point						10 000
Travail	81	141	81	376	15 920	23 374
Consultation et mise au point					20 000	20 000
Santé	1 215	1 161	1 543	1 252	7 459	6 752
Consultation					10 000	10 000
Énergie et Mines	62	75	700	684	2 020	2 190
Sociétés d'état						
Société d'assurance publique du Manitoba	25	48	34	48	4 800	8 489
Consultation et mise au point					2 500	3 500
Centre de technologie industrielle		48		414		2 263
Autres Sociétés d'état du Manitoba	135	109	545	216	4 503	3 841
Autres						
Comités sur la sécurité et la santé des travailleurs	734	449	760	473	40 861	22 466
Consultation					25 000	20 000
Grand public	3 200	3 103	27 075	26 357	100 931	91 797
Consultation et mise au point					60 000	70 000
Médecins exerçant en cabinet privé	891	499	896	504	9 655	5 623
Ville de Winnipeg	63	53	66	307	8 897	13 130
Consultation et mise au point						10 000
G.R.C.	46	35	71	36	660	968
Gouvernement du Canada	490	460	2 625	2 978	8 190	20 446
Consultation					3 000	10 000
Divers		75		411	391 138	301 363
Totaux pour l'exercice	27 055	24 969	181 535	163 012	2 237 600	2 220 404

Projets spéciaux

AGENT DES PROJETS SPÉCIAUX : R.A. STEPHENS

La Section des projets spéciaux a été créée au cours de l'année financière 1985-1986. Son rôle est d'aborder les problèmes qui dépassent le cadre des activités ordinaires avec une approche de gestion matricielle.

Entrent dans cette catégorie d'activités :

- l'élaboration des lois;
- la coordination de l'élaboration des règlements;
- la négotiation d'ententes d'ordre général avec le gouvernement fédéral, les municipalités et d'autres organismes, et
- la gestion de certaines questions particulièrement importantes.

La Section avait pour objectif, en 1986-1987, l'élaboration de la nouvelle loi provinciale sur l'environnement. Un avant projet de loi a été préparé et déposé devant l'Assemblée législative en septembre 1986.

La Section a pris en main la campagne de consultation du public et des divers ministères qui a été lancée. Des audiences publiques se sont tenues dans 10 localités du Manitoba. Le Ministère et l'agent des projets spéciaux ont présenté le projet de loi sur lequel 350 participants aux audiences publiques ont donné leur avis.

Quelques 60 mémoires ont été envoyés par des particuliers et des groupes qui faisaient ainsi part de leurs inquiétudes et donnaient des suggestions quant au projet de loi. En outre, 15 réunions à caractère privé ont été organisées sur demande.

Par ailleurs, une campagne de consultation des ministères a été lancée, sous la direction d'un comité consultatif technique, mis sur pied par le comité interministériel de planification. Avec l'aide de la Direciton de la planification, de la recherche et de l'évaluation, la Section a étudié tous les exposés reçus au cours de la consultation publique et y a répondu. Les conclusions de ces audiences publiques ont été envoyées à tous les participants.

Au cours de 1986-1987, les négociations concernant les accords fédéraux-provinciaux suivants se sont poursuivies :

- Accord stipulant les modalités de la collaboration entre le Canada et le Manitoba pour ce qui est des activités touchant l'environnement (avec Environnement Canada);
- Entente administrative concernant le transport des marchandises dangereuses (avec Transport Canada);
- Entente concernant les mesures de surveillance dans le domaine du transport des marchandises dangereuses (avec Transport Canada).

La Section a continué de coordonner les activités de surveillance du laboratoire de recherche souterain d'Énergie atomique du Canada, situé à Pinawa, et qui sont menées par le gouvernement.

La Section a, de plus, offert des services de planification et de consultation dans les domaines suivants :

- le cimetière américain de déchets radioactifs
- le programme concernant les déchets dangereux
- le programme concernant les marchandises dangereuses
- le comité d'élaboration des règlements
- le comité d'étude de la santé et de l'environnement
- le comité chargé de la liaison entre les gouvernements fédéral et provincial
- les principes directeurs régissant la gestion des eaux de la province
- la **Loi sur la santé publique**
- les questions relevant de la compétence de la Ville de Winnipeg.

Division de la sécurité et de l'hygiène du travail

DIRECTEUR : J.E. REIMER
1 agent des projets spéciaux
1 secrétaire administratif
1 téléphoniste

Les objectifs de la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail sont d'éliminer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs manitobains, d'améliorer les capacités des travailleurs et employeurs à reconnaître et à éviter ces risques et de créer une façon positive d'aborder les problèmes de sécurité et d'hygiène professionnelles.

La Division atteint ces objectifs en inspectant les lieux de travail pour s'assurer que la loi est respectée, en offrant des services d'éducation aux travailleurs et employeurs, en encourageant la consultation et la collaboration sur le lieu de travail et en élaborant les lois et règlements qui répondront et remédieront aux problèmes de sécurité et d'hygiène sur les lieux de travail au Manitoba.

La Division est chargée de l'application de la **Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail** et de ses 13 règlements.

La Division fournit également un soutien administatif au Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail.

La Division comprend cinq services :

INSPECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE. Ce service s'occupe des inspections courantes de lieux de travail, émet des ordonnances d'amélioration de la sécurité et de l'hygiène et assure la formation des employés et des employeurs dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène.

HYGIÈNE INDUSTRIELLE. Ce service contrôle et évalue la sécurité et l'hygiène sur les lieux de travail pour s'assurer que la loi est respectée.

INSPECTION DES MINES. Ce service s'occupe des inspections reliées à la sécurité et à l'hygiène dans les mines de toute la province.

ÉDUCATION. Ce service donne régulièrement des séminaires sur la sécurité et l'hygiène professionnelles à travers la province et offre des cours à certains secteurs particuliers.

MÉDECINE DU TRAVAIL. Ce service offre des conseils médicaux, assure la supervision des programmes de surveillance de la santé et fait des recommandations dans le domaine de la santé professionnelle.

Inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail

CHEF : GRANT McCAUGHEY
1 directeur des services régionaux
23 agents de sécurité et d'hygiène répartis en 8 équipes
(y compris les bureaux de district de The Pas et de Brandon)
1 secrétaire administratif
2 agents de systèmes d'information
1 commis préposé aux systèmes d'information

L'Inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail repère les risques visibles ou présumés sur les lieux de travail de la province et prend les mesures qui s'imposent. Ce service agit de façon suivante :

- il assure que la **Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail** et ses règlements sont respectés;
- il intervient en cas d'accidents et de plaintes reliés au travail;
- il assure les inspections de routine des établissements de travail à travers la province;
- il donne des conseils aux employeurs et employés dans le domaine des méthodes et des conditions de travail qui favorisent la sécurité;
- il vérifie l'efficacité des programmes de sécurité et d'hygiène du travail;
- il offre des cours spécialisés de sensibilisation à la sécurité et à l'hygiène du travail aux employeurs et à leurs employés;
- il encourage la création de comités efficaces et fiables sur la sécurité et l'hygiène du travail, et
- il aide à la révision et à l'élaboration de principes directeurs et de dispositions législatives.

On a procédé en 1986 à la réorganisation de la Direction. C'est ainsi que huit équipes réparties par domaines d'activités et régions ont été créées, à savoir :

2 équipes chargées du secteur industriel
2 équipes chargées du secteur du bâtiment
1 équipe chargée du secteur des services
1 équipe chargée de secteurs spécialisés (services publics, centrale de Limestone, appareils de levage et grues)
2 bureaux auxiliaires (à Brandon et The Pas)

L'Inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail assure, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des services d'intervention en cas d'accidents du travail ou de plaintes dans le cadre du système général d'intervention du Ministère en cas d'accidents.

En 1986-1987, l'Inspection a offert un certain nombre de cours éducatifs spécialisés aux représentants de comités sur la santé et l'hygiène du travail et de diverses industries, afin de mieux les sensibiliser aux

questions de sécurité et de santé, notamment les accès aux espaces restreints et les sites d'excavation aux explosifs. Un certain nombre de communiqués sur la sécurité des travailleurs ont été préparés et distribués dans les lieux de travail un peu partout à travers la province. Ces communiqués portaient sur certains sujets précis comme le chevalement des murs en maçonnerie, les activités dangereuses sur la glace et les échafaudages.

Le Service a continué à se consacrer à la création de comités sur la sécurité et la santé des travailleurs pour répondre aux problèmes qui se posent dans les lieux de travail. Le nombre de comités mixtes est passé de 900 l'année dernière à 1 000 en 1986-1987. Le Service a augmenté la capacité de son système informatique sur micro-ordinateur afin d'aider les comités sur la sécurité et la santé des travailleurs à contrôler leur efficacité.

Un système de statistiques sur ordinateur, utilisant les données sur les accidents de la Commission des accidents du travail permet au Service de mieux contrôler ses activités d'inspection.

L'accent a été mis cette année sur l'application de la loi et le nombre de poursuites judiciaires s'en est trouvé accru. L'année 1986-1987 a été celle qui a connu le plus de poursuites de toute l'histoire du Manitoba dans le domaine de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail Aperçu des activités

	1985-1986	1986-1987
Inspections	5 593	5 913
Enquêtes à la suite de plaintes	596	1 068
Enquêtes à la suite d'accidents du travail	149	304
Enquêtes à la suite de décès causés par un accident du travail	10	3
Ordres d'amélioration des conditions	3 794	4 967
Avertissements de cessation de travail	128	243
Ordonnances de cessation de travail	81	163
Poursuites	9	15
Séances éducatives et de formation	164	632

Un pourcentage considérable des ressources de l'Inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail ont été consacrées au domaine de l'élaboration de dispositions législatives. En 1986-1987, la partie III de l'ensemble de quatre qui compose le règlement sur l'industrie de la construction a été distribuée au public aux fins d'étude et de commentaires. De plus, le Service continue de travailler sur le règlement concernant la sécurité générale dans le secteur de l'industrie, en consultation avec le comité chargé du secteur de l'industrie mis sur pied par le Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail.

Hygiène industrielle

CHEF : J.D. ELIAS
7 hygiénistes industriels
1 adjoint à la recherche
1 secrétaire administratif

Le Service d'hygiène industrielle assure le contrôle et l'évaluation des milieux de travail et se préoccupe plus particulièrement des problèmes de stress, que les causes en soient chimiques, physiques, biologiques, ergonomiques ou sociales. Il consulte également les comités porte-parole des travailleurs qui ont déjà subi les effets néfastes de ces conditions de travail.

Pour s'acquitter de ses fonctions, le personnel de la Direction :

- fait des prélèvements et mesure le niveau des agents physiques, chimiques et biologiques sur le lieu de travail;
- interprète les données pour les employeurs et employés;
- fournit des conseils techniques sur la qualité de l'environnement professionnel;
- formule des recommandations ou des ordonnances afin de réduire le plus possible les conditions défavorables à la sécurité ou à l'hygiène en milieu de travail;
- collabore à l'examen et à l'établissement des principes et des projets de loi ou de règlements;
- apporte une aide technique aux responsables de la sécurité et de l'hygiène;
- participe aux programmes de formation des travailleurs, et
- fait des études spéciales dans le but d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs.

En 1986-1987, le Service a mené 164 enquêtes sur le milieu de travail et les dangers qui peuvent nuire à la santé des travailleurs. Cependant, les enquêtes actuelles sont plus détaillées et complexes et exigent que le personnel y consacre plus de temps.

Le Service s'est consacré à l'élaboration du **Règlement sur les risques sanitaires dans le lieu de travail.** Dans le cadre de cette activité, la Direction a continué à participer activement à la mise sur pied du Système canadien d'information relatif aux matières dangereuses. Il s'agit d'un règlement progressiste, adopté à l'échelle nationale, qui exige que l'on fournisse l'information nécessaire sur les matières dangereuses utilisées dans le lieu de travail. Il est le fruit d'un consensus entre le monde du travail et des affaires et les gouvernements fédéral, provincial et territorial. Le Manitoba a joué un rôle prépondérant dans la mise sur pied de ce système qui devrait être en place en 1987-1988.

En vue de l'adoption du **Règlement sur les risques sanitaires dans le lieu de travail**, le Service de l'hygiène industrielle a demandé que l'on prenne des mesures supplémentaires dans tous les établissements de travail afin de définir les risques sanitaires qui existent dans ces lieux. En conséquence, outre la Direction, un certain nombre d'autres services consultatifs se voient chargés de contrôler la qualité de l'air dans le milieu de travail et d'effectuer des analyses.

Le **Règlement sur la protection de l'ouïe** et le contrôle du bruit (Règlement du Manitoba 116/85) est entré en vigueur en 1986-1987. Le personnel de la Direction a donc donné des séminaires à Winkler, Snow Lake, Flin Flon et Winnipeg, ainsi que des séances de formation technique aux techniciens en audiométrie en milieu industriel. Les comités sur la sécurité et la santé des travailleurs, les employeurs et les travailleurs peuvent également évaluer les niveaux d'exposition au bruit au sein des divers lieux de travail à l'aide d'appareils de mesure, grâce à une aide financière, sous forme de prêt, et à un programme de formation.

Le Service a poursuivi son étude des effets que pourraient avoir sur la santé des résidents de Flin Flon les gaz provenant de la fonderie. L'étude a pris en considération des données concernant les cas de décès, le recours aux services de santé et l'environnement. Le rapport définitif concernant l'étude devrait être prêt au cours de l'année 1987-1988.

Le Service a également poursuivi son étude visant à étudier les conséquences sur les petites entreprises de la mise en application du **Règlement sur les risques sanitaires dans le lieu de travail**. Les conclusions de cette étude, qui devraient être connues en 1987-1988, serviront à donner aux petites entreprises les moyens de se conformer à ce nouveau règlement.

En plus de ces activités, le Service continue de fournir son soutien aux travailleurs, aux employeurs, aux spécialistes, aux groupes d'intérêts et aux associations qui travaillent dans le domaine des problèmes reliés au milieu de travail.

Hygiène industrielle Aperçu des activités

	1985-1986	1986-1987
Enquêtes demandées sur l'hygiène industrielle	130	164

Inspection des mines

CHEF : RON GLASSFORD
1 ingénieur des mines pour les districts (dont les bureaux régionaux de Thompson et Flin Flon)
7 inspecteurs des mines
1 instructeur en sauvetage minier
1 hygiéniste industriel
3 secrétaires administratifs

L'Inspection des mines assure l'inspection courante de toutes les exploitations minières de la province, afin de veiller à ce qu'elles respectent les lois, les règles d'ingénierie et les normes les plus rigoureuses de sécurité et d'hygiène pour les travailleurs.

Parmi les activités de l'Inspection des mines figurent :

- l'inspection courante des mines d'extraction de métaux et des installations de surface, des mines à ciel ouvert et des carrières, des exploitations de tourbe, des chantiers de forage au diamant et des mines abandonnées;
- l'émission d'ordonnances pour la correction des éléments qui ne respectent pas les règlements ou les règles de l'art, et le suivi des corrections demandées;
- la réalisation d'études écologiques dans les exploitations minières et l'évaluaton du matériel, des méthodes et des techniques utilisés par les sociétés minières dans leurs propres études;
- les enquêtes dans le cas d'accidents, d'événements exceptionnels, de plaintes et de sujets de préoccupation, afin de connaître les causes de ces problèmes et de prendre des mesures pour les résoudre, ou empêcher qu'un accident se produise à nouveau;
- un service de conseils, l'organisation de cours de formation, et une aide technique pour les comités sur la sécurité et la santé des travailleurs;
- la délivrance de permis pour les opérateurs d'engins de levage et les magasins d'explosifs;
- la tenue de dossiers sur les accidents survenus dans les mines et ceux qui étaient dus à des problèmes de câbles de levage;

- la réalisation d'évaluations techniques sur les nouvelles exploitations minières et le matériel à utiliser, et
- la participation à l'étude et à l'élaboration des principes directeurs et des dispositions législatives.

L'Inspection des mines a des inspecteurs résidant à Leaf Rapids, Thompson, Flin Flon, Snow Lake et Winnipeg. À Thompson, un ingénieur de district supervise les inspecteurs et évalue les données techniques qui régissent l'exploitation des mines.

Dans la région de Winnipeg, c'est l'inspecteur en chef des mines qui dirige le service. Les bureaux de l'ingénieur chargé de l'écologie générale et de l'inspection des mines (installations électriques), et qui sont responsables de toute la province, se trouvent également à Winnipeg. Un instructeur en sauvetage minier, qui réside à Thompson, s'occupe des inspections de mines à ciel ouvert et de carrières dans cette région.

Au cours de l'année financière qui vient de se terminer, deux agents de la sécurité et de l'hygiène qui travaillent respectivement à Winnipeg et à Brandon se sont occupés de l'inspection des mines à ciel ouvert, des carrières et des exploitations de pétrole dans le sud du Manitoba. L'exploitation des mines à ciel ouvert et des carrières ne pouvant durer que quelques mois par an, ces inspecteurs travaillent également dans le secteur du bâtiment et de l'industrie.

Le personnel de l'Inspection des mines s'occupe de l'application du Règlement du Manitoba 62/87 et d'autres règlements pertinents régissant l'exploitation des mines, pris en vertu de la **Loi sur la sécurité et l'hygiène** du travail.

Inspection des mines
Aperçu des activités

	1985-1986	1986-1987
Inspections	867	1 652
Enquêtes à la suite d'accidents	73	60
Enquêtes à la suite de plaintes	51	36
Enquêtes à la suite de décès causés par un accident de travail	6	2
Ordonnances d'amélioration de condition	750	1 288
Ordonnances de cessation de travail	7	21
Poursuites	1	0
Études écologiques réalisées	112	122
Séances éducatives et de formation	60	49

Éducation

CHEF : DAN MARS
1 conseiller
5 agents d'éducation
1 secrétaire administratif

Le Service de l'éducation offre des séances d'information, des cours et des conseils dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène aux travailleurs, aux employeurs, à des organismes et au public, dans le but de leur donner les connaissances nécessaires pour participer à des programmes de prévention sur leur lieu de travail. Le personnel du Service :

- met du matériel pédagogique à la disposition des travailleurs, des employeurs, des syndicats, des associations, du personnel de sécurité et du grand public, et organise des cours et des séminaires;
- propose du matériel pédagogique (pour aider au dépistage et à la prévention des risques en milieu de travail) aux élèves et professeurs dans les écoles, les collèges communautaires et les universités, et collabore de plus aux divers programmes consacrés à la sécurité et à l'hygiène dans ce secteur;
- fournit du matériel pédagogique au milieu agricole;
- se tient au courant des nouveautés en matière de sécurité et d'hygiène du travail sur les plans provincial, national et international;
- fournit du matériel pédagogique au personnel du ministère de l'Environnement ainsi qu'aux autres ministères et aux conseils et organismes du gouvernement provincial, et
- collabore à l'élaboration des principes directeurs et des dispositions législatives.

La formation des membres des comités sur la sécurité et la santé des travailleurs constitue toujours la pierre angulaire du programme qu'offre le Service dans le but de rendre les lieux de travail de la province plus sûrs et plus sains. En 1986-1987, le Service a offert des séances de formation à l'intention des représentants des comités sur la sécurité et la santé des travailleurs à Lynn Lake, The Pas, Thompson, Swan River, Dauphin, Brandon, Morden, Winkler, Gimli et Winnipeg. Le personnel du Service a également donné 154 séminaires grâce auxquels 3 080 personnes se sont vu offrir une formation. En outre, 88 programmes d'éducation destinés à des groupes divers ont permis à 3 072 personnes de recevoir une formation dans des domaines précis de la sécurité et de la santé en milieu de travail.

Pendant l'année financière 1986-1987, le Service a donné 79 séminaires sur la sécurité et la santé dans les écoles, les collèges communautaires et les ateliers d'apprentissage. Ces cours représentent un total de 53 heures d'enseignement dans le domaine de la sécurité et de la santé et ont touché 3 280 personnes dans les écoles de la province.

Afin d'aider le Ministère à respecter son engagement qui est de former les habitants du Nord afin qu'ils puissent être employés sur les chantiers de construction du projet de la centrale de Limestone, le personnel du Service a offert une formation dans le domaine du bâtiment et des séances éducatives dans les bureaux de formation des chantiers de Pipe Lake, Thompson et Lynn Lake. C'est ainsi que 12 séances ont été offertes à 267 personnes.

Dans le cadre du programme de sécurité et de santé mis en oeuvre dans le secteur agricole, le personnel a répondu à 43 demandes de séances éducatives ou informatives. Ainsi 4 568 personnes ont été renseignées sur des problèmes de sécurité et de santé qui se posent dans ce secteur.

La Direction a, par ailleurs, coordonné l'organisation du symposium sur la sécurité et la santé destiné au personnel des écoles publiques et qui a eu lieu en janvier 1987, à Winnipeg. Cette initiative a été bien accueillie par les 192 représentants des employés et des employeurs du secteur de l'éducation. On prévoit en 1987-1988, l'organisation d'autres symposiums destinés à ce secteur ainsi que des symposiums destinés au secteur des soins de santé.

Le Service de l'éducation continue de publier son bulletin d'information, "WORKSAFE!", qui est tiré à plus de 43 000 exemplaires, et qui traite des questions de sécurité et de santé professionnelles.

Service de l'éducation
Aperçu des activités

	1985-1986 Nombre de participants		1986-1987 Nombre de participants	
Cours de formation des membres de comités	124	2 480	154	3 080
Séminaires offerts dans les écoles et les collèges communautaires	37	1 511	79	3 280
Séminaires sur la santé et la sécurité dans les usines	26	2 314	88	3 072
Séminaires sur la santé et la sécurité dans le secteur agricole	31	972	43	4 568
Séminaires offerts dans le cadre du projet de Limestone	9	196	12	267

Médecine du travail

MÉDECIN DU TRAVAIL EN CHEF PAR INTÉRIM : DR. IAN JOHNSON

Les responsabilités du médecin du travail en chef sont décrites dans la ***Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail***. Ce médecin s'aquitte des fonctions suivantes :

- supervise les programmes de surveillance de la santé pour s'assurer qu'ils sont conformes aux normes et à l'éthique exigées par la profession et la politique du Ministère;
- aide le personnel de la Division dans les enquêtes relatives à la santé des travailleurs et des employeurs et fait des recommandations pour prévenir les problèmes ou y remédier;
- rencontre, à leur demande, les professionnels de la santé, les représentants, les travailleurs et les employeurs pour discuter de questions de santé professionnelle;
- fait l'évaluation de nouveaux projets et problèmes relatifs à la santé professionnelle;
- participe à l'élaboration de programmes de santé en milieu de travail et à leur application, et
- formule, sur des questions de santé professionnelle, des recommandations qui respectent les objectifs de la **Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail**.

Le Service de médecine du travail contrôle le taux de plomb dans le sang d'ouvriers qui travaillent dans certains lieux où les risques d'intoxication sont élevés. Trois ordres d'arrêt des activités ont été émis en 1986-1987 à la suite de la découverte de cas d'intoxication par le plomb.

En 1986-1987, le Service ne fonctionnait qu'à temps partiel. Des services consultatifs en matière de médecine du travail ont été offerts à des médecins d'entreprises, des usines, des travailleurs et des groupes intéressés.

Le Service a continué de collaborer étroitement avec les responsables de la santé de la Commission des accidents du travail, de Santé Manitoba et du Service de radioprotection. Grâce aux initiatives communes du Service et de la Division de la santé communautaire, il a été possible d'assurer un meilleur suivi des travailleurs et de leurs familles.

En vertu du Règlement du Manitoba 209/77, les travailleurs exposés à des poussières de fibres, comme la silice et l'amiante, doivent se soumettre à un contrôle médical. La Commission des sanatoriums a effectué un total de 2 654 radiographies et 2 579 examens pulmonaires. À la suite de l'étude de ces résultats, les travailleurs qui occupent ces postes ont reçu des certificats. On procède actuellement à une révision de ce programme.

Le médecin du travail en chef préside un comité du sous-ministre chargé d'étudier le problème de l'asthme contracté sur le lieu de travail, plus particulièrement à la suite de l'exposition à l'isocyanate. Un rapport devrait être publié en 1987-1988.

Commencée en 1985-1986, l'étude exhaustive des services d'hygiène du travail offerts au Manitoba se poursuit. Un rapport complet des conclusions est attendu en 1987-1988.

Médecine du travail
Aperçu des activités

	1985-1986	1986-1987
Radiographies	2 715	2 654
Examens pulmonaires	2 733	2 579
Tests servant à déterminer le taux de plomb dans le sang		2 160

Bureau des conseillers ouvriers

DIRECTEUR : J.A. McNEVIN
6 conseillers ouvriers
5 conseillers ouvriers apprentis
2 secrétaires administratifs
2 secrétaires administratifs affectés au programme de formation
1 secrétaire à mi-temps

Le Bureau des conseillers ouvriers est ouvert depuis septembre 1982 et aide et représente les travailleurs ou les personnes à la charge de ceux-ci auprès de la Commission des accidents du travail. Le bureau central des conseillers ouvriers se situe à Winnipeg. Il y a également des bureaux régionaux à Brandon et à Thompson.

Le Bureau des conseillers ouvriers a pour fonction essentielle de veiller à ce que les travailleurs reçoivent les avantages auxquels ils ont droit en vertu de la ***Loi sur les accidents du travail****. Il a également pour but d'aider les travailleurs à comprendre le système d'indemnisation et le processus d'appel.*

Aussi, le Bureau des conseillers ouvriers doit-il :

- conseiller les travailleurs sur les possibilités d'appel;
- collaborer avec les organismes représentant les travailleurs pour les aider à connaître leur droits en vertu de la Loi;
- organiser des programmes de formation à l'intention des personnes et des organismes intéressés;
- préparer des exposés et des propositions et les présenter à la commission d'appel au nom des travailleurs, et
- aider à la réadaptation des travailleurs blessés.

En 1986-1987, le personnel du Bureau a collaboré à l'élaboration d'un programme de formation pratique pour les membres de syndicats. Ce programme a été réalisé en collaboration avec l'Association des fonctionnaires du Manitoba et la Fédération des travailleurs du Manitoba et a été financé par le Fonds manitobain de soutien à l'emploi.

Ce programme de formation avait pour objectif d'aider d'une part les syndicats à acquérir les compétences nécessaires dans le domaine de l'indemnisation des travailleurs accidentés, et d'autre part le Bureau des conseillers ouvriers à régler les cas en attente. Les stagiaires, qui venaient de divers syndicats, ont bénéficié d'un cours de formation pratique de trois mois, suivi pendant neuf mois d'étude de cas particuliers. Une partie de cette formation s'est déroulée dans les bureaux régionaux.

Le personnel du Bureau a également participé à un certain nombre de kiosques d'information pour le grand public au cours de l'année.

Bureau des conseillers ouvriers Aperçu des activités

	Dossiers en cours 1986-1987
Bureaux de Winnipeg	307
Bureaux régionaux	201
Confiés aux stagiaires	178
Nombre total de dossiers en cours	686

Services financiers et administratifs

DIRECTEUR : W.K. BOEHM
3 préposés à la gestion des ressources humaines et à la paie
8 préposés au service de soutien financier et de gestion
3 préposés au traitement de textes et au secrétariat
1 téléphoniste-réceptionniste
1 commis

La Direction des services financiers et administratifs assure les services centraux de soutien administratif pour le Ministère dans les secteurs suivants :

- gestion des ressources humaines, qui comprend l'élaboration de la planification et des programmes, les services d'administration du personnel : recrutement, classification et reclassification des postes, révision des classifications, négociation des conventions collectives, conseils aux employés, évaluation du rendement, paie (notamment : administration de l'échelle salariale, traitement de la paie, accueil des nouveaux membres du personnel et dossiers du personnel);
- services financiers, notamment : comptabilité des pièces comptables, comptabilité des recettes, avances remboursables, informations financières, prévisions de trésorerie, préparation des estimations annuelles, contrôle de l'équilibre entre les dépenses et les postes d'affectation budgétaire, mise au point du codage informatique et suivi des contrats;
- services de soutien à la gestion, notamment : demandes au Conseil du Trésor et au Cabinet, administration du parc automobile, étude de systèmes de bureau, inventaire, matériel de bureau, locaux, matériel de communication, délégations de pouvoir de signature et vêtements de protection adaptés au climat, et
- services de traitement de textes.

En plus de fournir des services à tout le Ministère pour ces secteurs particuliers, la Direction apporte des conseils et de l'aide au Ministre, au Sous-ministre et aux autres hauts fonctionnaires pour les questions administratives. La Direction doit veiller à ce que les principes et méthodes administratives du Gouvernement du Manitoba et du Ministère soient respectés.

En 1986-1987, la Direction a coordonné l'application d'un programme de planification de carrière auquel ont pris part quelque 20 membres du personnel. Elle a également entrepris la mise en oeuvre d'un programme d'analyse exhaustive des emplois dont font l'objet plusieurs catégories d'emplois au sein du Ministère.

La Direction a géré les dossiers de paie et du personnel de 290 personnes en 1986-1987. Elle a dirigé 25 comités de sélection et collaboré à l'examen d'un certain nombre de séries de classification avec la Commission de la fonction publique.

Dans le domaine des services financiers, la Direction a coordonné la préparation des estimations détaillées de 1987-1988 et a préparé les prévisions annuelles de trésorerie et les mises à jour trimestrielles, ainsi que les rapports d'information mensuels internes de gestion financière. La Direction a administré toutes les recettes du Ministère, dont les dépôts totalisaient environ 2,5 millions de dollars et a traité environ 200 bons de paiement.

Du point de vue des services de soutien de gestion, la Direction s'est également occupée d'administrer l'inventaire du Ministère, d'une valeur approximative de 2,9 millions de dollars. Elle gère aussi le parc automobile du Ministère, qui comprend 84 véhicules permanents et 5 saisonniers. La Direction a également siégé à divers comités ministériels.

La Direction a traité à la machine de traitement de textes un nombre approximatif de 1 300 documents, notamment des documents de travail, des rapports, des propositions et des lettres à grand tirage.

Relations communautaires

DIRECTEUR : MARK STEFANSON
1 agent d'information
1 bibliothécaire
1 bibliotechnicien
1 secrétaire administratif
1 opérateur de traitement de textes à mi-temps

La Direction des relations communautaires est chargée des communications, de l'éducation et de la représentation.

Elle doit sensibiliser le grand public aux questions relatives à l'environnement, ainsi qu'à la sécurité et à l'hygiène du travail. Elle s'efforce également d'encourager la participation du grand public aux programmes du Ministère.

Afin de respecter ces objectifs, elle :

- organise, met au point et diffuse des documents d'information, notamment des dépliants, des communiqués, etc.;
- communique avec le grand public en utilisant tous les médias d'information;
- coordonne les programmes du Ministère auxquels participe le grand public;
- prépare les communiqués d'urgence à l'intention du grand public et des médias en cas d'accident écologique;
- collabore à la mise au point des programmes et des principes du Ministère;
- dirige un centre de ressources ouvert au personnel du Ministère et au grand public, et
- coordonne la liste d'envoi du Ministère.

Au cours de l'année financière 1986-1987, la Direction a fait parvenir à des professeurs et des élèves, ainsi qu'au grand public, plus de 6 700 brochures informatives, rapports, feuilles de travail et affiches. Elle a préparé des communiqués et organisé des conférences de presse sur des sujets variés, sans compter la rédaction d'un certain nombre de discours du Ministre sur des questions d'environnement, de sécurité et d'hygiène du travail.

La Direction est représentée au sein du Comité de mise en application des règlements sur les déchets dangereux, qui est chargé de l'élaboration d'une stratégie globale pour la création d'un système de gestion des déchets dangereux au Manitoba.

En 1986-1987, la Direction a coordonné la publication des conclusions de l'analyse des coûts qu'entraînerait la mise sur pied de divers systèmes de gestion des déchets dangereux, analyse effectuée par les experts-conseils du bureau IDS Monenco Consultants. Le rapport fait une estimation précise des coûts pour cinq systèmes possibles. De plus, la Direction a coordonné la distribution massive d'informations concernant le programme de gestion des déchets dangereux, en prévision des audiences publiques qui ont eu lieu en automne 1986.

L'adoption, en 1986-1987, de la **Loi sur la Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux**, qui établit une société d'état, s'inscrit également dans le cadre de ce programme de gestion. La Direction a préparé divers communiqués sur la nouvelle corporation, ainsi que d'autres portant sur l'adoption de règlements pris en vertu de la **Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses**.

Elle est aussi représentée au sein du Comité d'élaboration des règlements du Ministère. En plus de faire des recommandations pour la mise au point de différents règlements, elle coordonne la diffusion publique d'annonces d'adoption de règlements ou de lois.

Dans le cadre des efforts déployés afin d'empêcher le Gouvernement américain d'établir un cimetière de déchets nucléaires dans la partie du bassin hydrographique de la Rouge située au Minnesota, le personnel de la Direction a pris part à des audiences publiques au Minnesota, a coordonné les activités des représentants du Ministère appelés à être conférenciers invités et a publié divers communiqués de presse par l'intermédiaire du Service d'information du public du gouvernement. En outre, la Direction a prêté main forte, dans le domaine des communications, au Bureau de contrôle de l'évacuation des déchets nucléaires dans la vallée de la Rouge afin qu'il puisse faire connaître les opérations de contrôle menées au Minnesota et leurs conclusions. Le Bureau a été dissout lorsque le Gouvernement américain a annoncé qu'il suspendait les travaux de construction du cimetière au Minnesota, pendant une période indéterminée.

La Direction a aussi participé à un autre projet important, la Semaine nationale de l'environnement, du 1er au 7 juin 1986. Elle a coordonné la participation du gouvernement et des organismes manitobains, en collaboration avec Environnement Canada, le Conseil manitobain de l'environnement, la Ville de Winnipeg, les ministères de l'Éducation et des Ressources naturelles, et un certain nombre de groupes intéressés.

La Semaine de l'environnement a été lancée par la présentation de trois pièces écrites par des élèves manitobains et portant sur l'environnement. La cérémonie de remise des prix s'est déroulée au Planétarium.

La Semaine de l'environnement a été également marquée par les journées de collecte des déchets ménagers dangereux. Ces trois journées étaient consacrées au ramassage et à l'élimination des produits chimiques toxiques utilisés dans les maisons et se déroulaient au centre Fort Osborne. Organisées par le Ministère, en collaboration avec Environnement Canada et la Ville de Winnipeg, elles ont attiré quelque 300 personnes.

Les autres activités comprenaient l'organisation de visites diverses ainsi que de tests des émissions des

véhicules et la présentation de films et d'expositions sur l'environnement.

Le personnel de la Direction a préparé la publicité des manifestations organisées dans le cadre de la Semaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (du 15 au 21 janvier), entre autres des expositions et des séminaires.

La Direction était représentée à la réunion annuelle des directeurs de l'information des ministères provinciaux de l'environnement, qui s'est tenue à Montréal, au Québec, en septembre 1986. On a discuté, pendant les deux jours que durait cette réunion, de questions diverses sur l'environnement, notamment les pluies acides, les déchets dangereux et le recyclage des déchets. Ces réunions annuelles donnent également l'occasion d'étudier les programmes mis en oeuvre dans les autres provinces.

La Direction a préparé les étiquettes ayant servi aux nombreux envois massifs qu'elle a effectués en 1986-1987. Elle a également procédé à la mise à jour et à la ré-impression de la série de brochures informatives, composée de cinq publications portant sur divers sujets touchant l'environnement.

Le personnel de la Direction a préparé le matériel d'information en vue de la réunion du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, qui a eu lieu à Banff, en Alberta, en octobre 1986. À la suite de cette réunion, on a mis sur pied le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie. Ce groupe de travail, dont le président est un représentant du Manitoba et le vice-président un représentant de la société INCO Ltd, compte 17 membres, appartenant aux secteurs public et industriel et aux domaines de l'environnement et de l'éducation.

Le Groupe de travail a été créé afin d'assurer le suivi, après la visite au Canada, en mai 1986, de la Commission mondiale de l'environnement et du développement. Le Groupe de travail a le mandat d'encourager, au Canada, une expansion et une croissance économiques qui soient acceptables du point de vue environnemental.

Non seulement la Direction était chargée des services de secrétariat offerts au Groupe de travail, mais c'était également à elle que revenait la responsabilité de faire connaître les activités du Groupe de travail et d'organiser la première réunion du groupe qui a eu lieu à Winnipeg, le 17 février 1986. Le Groupe devrait publier un rapport des travaux de la réunion plus tard au cours de 1987.

La Direction a pris part aux activités qui ont entouré l'adoption par la Province de la nouvelle **Loi sur l'environnement**. En effet, c'est la Direction qui a préparé et coordonné les annonces relatives à la nouvelle loi. C'est elle également qui a annoncé les audiences publiques qui ont permis de discuter des nouvelles dispositions législatives et auxquelles son personnel a pris part.

La Direction a aussi continué de coordonner la publication d'annonces pour le Bureau des conseillers ouvriers ainsi que pour diverses activités du Ministère. Elle a préparé le rapport annuel du Ministère de 1985-1986.

Le centre de ressources du Ministère, situé au 139, avenue Tuxedo, bâtiment 2, est chargé de la collecte, du choix, de l'organisation des renseignements sur l'environnement, la sécurité et l'hygiène du travail et de leur distribution aux fonctionnaires du Ministère et des autres ministères, aux organismes gouvernementaux et au public. Le personnel du centre gère en plus deux bibliothèques auxiliaires, rattachées au centre, celle de la Division de la sécurité et l'hygiène du travail et celle du Laboratoire des services techniques W.M. Ward.

Les collections du centre de ressources et des deux bibliothèques auxiliaires comptent en tout 18 000 monographies, 250 revues, plusieurs centaines de publications du gouvernement et de rapports techniques, sans compter que le centre a accès par ordinateur à plus de 400 bases de données bibliographiques. En janvier 1987, le centre a donné une série de séminaires afin d'expliquer au personnel les services de recherche documentaire assistée par ordinateur. Quelque 70 personnes y ont assisté et les demandes de recherche directe de documentation ont augmenté car le personnel se rend compte que ce service, qui permet d'avoir facilement accès aux données, offre bien des avantages lorsqu'on a à effectuer régulièrement des recherches.

Le centre de ressources n'offre plus son service hebdomadaire de coupures de presse mais publie désormais un bulletin d'information qui donne aux membres du personnel le titre des articles publiés dans les journaux du Manitoba et susceptibles de les intéresser. Le bulletin est distribué au sein du Ministère et affiché dans les endroits appropriés. Les articles sont classés dans des dossiers verticaux. Le centre distribue également aux membres du personnel et aux organismes intéressés une liste de ses dernières acquisitions.

Le centre a accueilli des étudiants du programme de formation des bibliotechniciens et bibliotechniciennes du collège communautaire Red River afin de leur offrir une expérience pratique de travail. Le personnel a également pris part à un symposium sur le travail dans les bibliothèques spécialisées, offert aux étudiants du programme de bibliothéconomie du collège communautaire Red River, ainsi qu'à l'organisation du kiosque d'information de l'Association des bibliothèques du Manitoba dans le cadre du Symposium manitobain sur les professions qui a lieu chaque année, sous les auspices de l'Association des commissaires d'écoles du Manitoba.

Le centre continue d'avoir recours au système UTLAS qui permet le catalogage en direct et facilite les prêts entre bibliothèques. En 1986-1987, 350 nouveaux dossiers ont été ajoutés à la base de données. Les commandes de livres et revues continuent de se faire par l'intermédiaire du programme DBASE III + et on se propose d'ajouter, en 1987-1988, de nouvelles fonctions, notamment un index des dossiers verticaux.

Centre de ressources
Aperçu des activités

	1985-1986	1986-1987
Demandes de références	400	452
Recherches directes	s/o	84
Prêts entre bibliothèques	353	415
Ouvrages commandés	523	450
Ouvrages catalogués	304	300

Planification, recherche et évaluation

DIRECTEUR : J. SPIEGEL
3 analystes de la planification et des programmes
1 secrétaire administratif

La Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation a été créée en janvier 1984. Elle a été mise sur pied d'une part pour répondre à l'engagement pris par le Gouvernement d'établir un service fonctionnel et efficace de planification au niveau du Ministère et, d'autre part, afin d'offrir un service central de soutien à la planification, à la recherche et à l'évaluation pour les programmes mis en oeuvre par le Ministère.

Parmi les activités de la Direction figurent :

- la coordination de la structure de planification et la consolidation des systèmes de gestion du Ministère;
- la préparation des documents qui décrivent les possibilités en matière de politique et les besoins en matière de programmes pour ce qui est des questions prioritaires;
- l'examen et l'évaluation des programmes;
- la coordination entre tous les services du Ministère pour la prise de mesures législatives, ainsi que la préparation des énoncés de leurs conséquences, et
- la coordination de la communication avec les autres services et les organismes pour ce qui est de la mission du Ministère.

La principale activité de la Direction au cours de 1986-1987 a été l'élaboration d'une stratégie de planification ministérielle. On a commencé, en 1985, un processus de planification stratégique dans le but de définir les objectifs à long terme du Ministère et d'élaborer des stratégies qui permettraient d'exploiter de nouveaux moyens d'aider le Ministère à remplir sa mission.

Cette stratégie de planification est le fruit d'une série de séances de travail du comité exécutif. Elle donne au Ministère un énoncé de mission clair, définit les objectifs et fait état des résultats escomptés. Elle fait une nouvelle évaluation de ce qui se passe à l'extérieur du Ministère. Le public, en effet, est de plus en plus conscient et inquiet quant à la qualité de son milieu naturel et de travail. Un plan complet est prévu pour 1988-1989.

En 1986, de concert avec la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail, la Direction a élaboré des mesures d'application du **Règlement sur les risques sanitaires dans le lieu de travail**, qui viendront renforcer les mécanismes de prévention des maladies professionnelles. Ces mesures comprenaient l'élaboration de plans de prévention pour les lieux de travail, et de stratégies de gestion par les secteurs, l'amélioration des systèmes d'information et du contrôle de la qualité du milieu de travail.

L'étude des services d'hygiène du travail, préparée par un expert-conseil indépendant avec l'appui de la Direction, fut une autre initiative menée à bien dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène du travail. Les conclusions de l'étude, publiées en octobre 1987, portent sur le rôle du gouvernement dans la prévention des maladies professionnelles, confirme le besoin de services spécialisés et des ressources existantes et recommande des moyens de satisfaire aux besoins de façon rentable.

Parmi d'autres projets portant sur le milieu de travail entrepris par la Direction, citons une étude de la politique de poursuite en justice adoptée par le Ministère, la présentation d'un mémoire au comité de révision de la **Loi sur les accidents du travail** et l'aide apportée aux conseillers du Bureau des conseillers ouvriers au cours de la préparation de leur mémoire.

La Direction a contribué à l'élaboration d'un certain nombre de projets importants qui s'inscrivent dans le cadre des programmes de gestion de l'environnement mis en oeuvre par le Ministère. Après avoir consulté la Division de la gestion de l'environnement et la Direction des relations communautaires, la Direction a élaboré des stratégies visant à répondre aux exigences de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement et la Stratégie mondiale de la conservation. Une série de documents a ensuite été produite afin d'appuyer les efforts déployés par les représentants du Ministère qui sont membres du Groupe national de travail sur l'environnement et l'économie, présidé par monsieur Gérard Lécuyer.

Parmi les autres projets entrepris par la Direction dans le domaine de la gestion de l'environnement, citons la coordination de la participation du Ministère à l'étude de la politique concernant les ressources en eau, à laquelle participe tout le gouvernement, et à l'élaboration d'un programme d'assainissement des rivières; l'élaboration d'une politique ministérielle de contrôle de la qualité, la participation à une étude du système de gestion de l'information à l'intention du Laboratoire des services techniques W.M. Ward, et la préparation d'un questionnaire utilisé par la Commission de protection de l'environnement à titre de sondage pour ses audiences publiques sur les déchets dangereux.

Le personnel de la Direction fait partie de plusieurs comités ministériels et interministériels et ce dans le but de coordonner les objectifs stratégiques du Ministère. Ces comités comprennent : le comité d'élaboration des règlements (secrétariat à la coordination), les comités d'Action positive, de formation et de développement du personnel, de mise en application des règlements sur les déchets dangereux, du service de données, le comité de liaison fédéral-provincial et le comité des bibliothèques.

De plus, des représentants de la Direction sont membres de plusieurs comités interministériels, du comité consultatif fédéral-provincial de l'hygiène du milieu et du travail, et ont travaillé à des projets intergouvernementaux, notamment l'étude du règlement concernant la biotechnologie, menée par le gouvernement fédéral, et la préparation de la réponse du gouvernement provincial à la Commission Pearse sur la politique fédérale en matière de ressources en eau.

Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail

PRÉSIDENT : W. FOX-DECENT
11 membres

Le Conseil consultatif a été créé le 1er septembre 1977 en vertu d'un arrêté en conseil sous le régime de la ***Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail.*** *Il conseille le Ministre ou lui fait des recommandations sur :*

- les questions de sécurité et d'hygiène du travail en général;
- la protection des travailleurs dans des cas très précis;
- la nomination, par le Ministère, de conseillers et d'experts, et
- toutes les autres questions relatives à la sécurité et à l'hygiène du travail et pour lesquelles le Ministre demande l'avis du Conseil.

Le Conseil joue un rôle essentiel dans l'élaboration des lois et règlements portant sur les lieux de travail. Ses membres sont nommés par le Ministre. Ce conseil est constitué à parts égales de représentants des trois groupes suivants : les travailleurs, les employeurs et les organismes techniques et professionnels visés par les objectifs généraux de la Loi.

Au cours de 1986-1987, le lieutenant-gouverneur en conseil a nommé au Conseil les membres suivants, qui détiennent un mandat de trois ans :

- C. Grahame, de l'Association des infirmiers et infirmières du Manitoba
- S. Hamon, de la Fédération des travailleurs du Manitoba (secteur minier)
- Dr. T. Jolly, de l'Association médicale du Manitoba
- K. Mackenzie, de la Chambre de commerce de Winnipeg
- B. McGill, de l'Association des manufacturiers canadiens
- K. Moore, de la Winnipeg Construction Association
- W. Newman, de l'Association minière du Manitoba
- W. Pindera, de la Manitoba Teachers Society
- J.B. Shiaro, de la Fédération des travailleurs du Manitoba
- F. Thomas, du Conseil des métiers du bâtiment
- W.M. Ward, conseiller en hygiène industrielle

Le Conseil consultatif a créé des comités pour étudier certaines questions particulières de sécurité et d'hygiène, notamment un comité des normes d'hygiène, un comité de sécurité et d'hygiène en milieu agricole, un comité d'étude sur la sécurité, un comité chargé de la question de l'amiante, un comité de l'industrie, un comité de la sécurité dans le secteur du bâtiment, un comité d'étude sur les vêtements de protection pour les pompiers, un comité pour la sécurité et la santé des chauffeurs de taxi et un comité d'étude des règlements sur la sécurité et la santé.

En 1986-1987, le Conseil a prodigué des conseils en ce qui concerne les lois et règlements portant sur la sécurité et l'hygiène du travail, et en particulier :

- le règlement sur la construction;
- le règlement sur l'industrie;
- les comités de sécurité et de santé des travailleurs;
- le règlement sur les délégués à la sécurité et à la santé des travailleurs et le code de pratique;
- le règlement sur les risques sanitaires dans le lieu de travail.

À la demande du Ministre, le Conseil a effectué une évaluation exhaustive des risques que courent les chauffeurs de taxi dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène. On a, pour cela, consulté les représentants de l'industrie du taxi et fait appel à des organismes gouvernementaux et au public. On a invité les propriétaires et chauffeurs de taxis de Winnipeg à répondre à un questionnaire, et une tribune publique a été organisée dans la capitale en février 1987, à laquelle 200 personnes ont pris part et 24 exposés ont été présentés. Le rapport final concernant la sécurité et la santé des chauffeurs de taxi a été remis au Ministre en mars 1987. À la suite de ce rapport, on a mis sur pied un groupe de travail tripartite, réunissant des propriétaires et des chauffeurs de taxis et des représentants de ministères, afin de mettre en oeuvre les recommandations formulées dans le rapport. Une étude semblable se poursuit en dehors de Winnipeg.

Une série de séminaires d'information a été offerte avec l'aide de la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail dans le but de familiariser les nouveaux membres du Conseil avec les dispositions législatives du Manitoba concernant la sécurité et l'hygiène du travail et leur application. Le directeur de la Division, les chefs de l'Inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail, de l'Inspection des mines, de l'Hygiène industrielle et du Service de l'éducation ont fait, à tour de rôle, un exposé.

Par ailleurs, le Conseil a également étudié, en 1986-1987, divers problèmes précis reliés à la sécurité et à l'hygiène du travail et effectué les recherches nécessaires, notamment les moyens d'encourager la sécurité et l'hygiène dans les lieux de travail; la qualité de l'air des bureaux; la sécurité et l'hygiène dans les écoles; les dangers que présente la manutention des pneus à jante fractionnée; la sécurité et l'hygiène en milieu agricole, et les poursuites en justice effectuées en vertu de la **Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail**. On s'est également penché sur le rôle de la Commission du travail du Manitoba en matière de sécurité et d'hygiène professionnelles; on a aussi étudié les statistiques sur les accidents de travail et les maladies professionnelles au Manitoba et analysé l'étude effectuée sur les petites entreprises à la lumière des dispositions législatives concernant l'hygiène du travail. Le Conseil a, de plus, pris part à l'étude des services d'hygiène du travail ainsi qu'au programme de la Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux.

Annexes

Environnement et sécurité et hygiène du travail Manitoba

Exercice 1985-1986 : comparaison des dépenses prévues et réelles

Unité organisationnelle	Crédits publiés 1986-1987	Dépenses réelles 1986-1987	Écart positif (négatif)	Note n°
Direction	324 900 $	342 900 $	18 000 $	1
Planification, recherche et évaluation	233 100	190 600	(42 500)	2
Relations communautaires	224 800	216 800	(8 000)	3
Services financiers et administratifs	563 100	540 600	(22 500)	4
Contrôle de la qualité de l'environnement	3 612 900	3 567 400	(45 500)	5
Gestion de l'environnement	3 147 700	3 031 900	(115 800)	6
Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure	85 000	58 500	(26 500)	7
Programme de formation des inspecteurs de marchandises dangereuses	300 300	15 100	(285 200)	8
Commission de protection de l'environnement	327 200	325 600	(1 600)	—
Conseil manitobain de l'environnement	59 400	55 600	(3 800)	—
Sécurité et hygiène du travail	3 055 500	2 930 300	(125 200)	9
Bureau des conseillers ouvriers	387 600	368 500	(19 100)	10
Total pour le ministère	12 321 500 $	11 643 800 $	(677 700) $	

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. L'augmentation des dépenses est due aux augmentations de salaire au mérite et aux rajustements des salaires négociés par l'Association des fonctionnaires du Manitoba dans le cadre des conventions collectives, ainsi qu'aux frais d'administration et aux frais de voyage (dans la province ou ailleurs) du Ministre et du Sous-ministre plus élevés qu'il avait été prévu.
2. Le fait qu'un poste soit resté vacant pendant une partie de l'année financière explique cette diminution des dépenses. Les économies d'exploitation sont dues surtout au fait que la Direction a fait moins souvent appel à des bureaux indépendants d'experts-conseils, ainsi qu'à la consignation de fonds dans le cadre du processus de gestion des dépenses du gouvernement.
3. La diminution des dépenses est due au fait qu'un poste est resté vacant pendant une partie de l'année financière, ainsi qu'à la consignation de fonds dans le cadre du processus de gestion des dépenses du gouvernement.
4. La diminution des dépenses s'explique par la consignation de fonds dans le cadre du processus de gestion des dépenses du gouvernement.
5. La diminution des dépenses s'explique par la consignation de fonds dans le cadre du processus de gestion des dépenses du gouvernement.
6. La diminution des dépenses est due au fait qu'un certain nombre de postes sont restés vacants pendant une partie de l'année financière, ainsi qu'à la consignation de fonds dans le cadre du processus de gestion des dépenses du gouvernement.
7. Les frais de compilation des données et d'impression du rapport ont été moins élevés, ce qui explique essentiellement la diminution des dépenses.
8. L'accord conclu avec le gouvernement du Canada sur la formation des inspecteurs de marchandises dangereuses n'a pas été ratifié à temps pour que l'on puisse achever la mise en oeuvre du programme de formation au cours de l'année financière 1986-1987. En conséquence, seulement une partie des fonds affectés a été dépensée.
9. La diminution des dépenses est due au fait qu'un certain nombre de postes sont restés vacants pendant une partie de l'année financière, ainsi qu'à la consignation de fonds dans le cadre du processus de gestion des dépenses du gouvernement.
10. La diminution des dépenses est due au fait qu'un poste est resté vacant pendant une partie de l'année financière et que plusieurs autres postes ont été comblés par intérim (dans une classification et une échelle de salaire inférieures).

Environnement et sécurité et hygiène du travail Manitoba

Comparaison des dépenses réelles entre l'exercice 1985-1986 et l'exercice 1986-1987

Unité organisationnelle	Crédits publiés 1986-1987	Dépenses réelles 1986-1987	Écart positif (négatif)	Note n°
Direction	342 900 $	325 200 $	17 700 $	1
Planification, recherche et évaluation	190 600	268 500	(77 900)	2
Relations communautaires	216 800	228 100	(11 300)	3
Services financiers et administratifs	540 600	513 900	26 700	4
Contrôle de la qualité de l'environnement	3 567 400	3 703 700	(136 300)	5
Gestion de l'environnement	3 031 900	3 026 000	5 900	—
Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure	58 500	137 100	(78 600)	6
Programme de formation des inspecteurs de marchandises dangereuses	15 100	0	(15 100)	7
Commission de protection de l'environnement	325 600	304 500	21 100	8
Conseil manitobain de l'environnement	55 600	63 900	(8 300)	9
Sécurité et hygiène du travail	2 930 300	2 848 200	82 100	10
Bureau des conseillers ouvriers	368 500	375 400	(6 900)	—
Total pour le ministère	11 643 800 $	11 794 500 $	(150 700) $	

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. L'augmentation des dépenses est due au salaire plus élevé du Ministre, aux augmentations de salaire au mérite et aux rajustements des salaires négociés par l'Association des fonctionnaires du Manitoba, ainsi qu'à l'augmentation des frais d'administration et des frais de voyage (dans la province et ailleurs) du Ministre et du Sous-ministre.
2. La diminution des dépenses est due au fait qu'un poste est resté vacant pendant une partie de l'année financière, ainsi qu'à un congé non payé, à un transfert au poste-salaire 31-1E-1, à la diminution des frais d'administration et aux dépenses non renouvelées pour l'achat, en 1985-1986, de machines de traitement des données.
3. Les frais d'impression et de publication ont été moins élevés.
4. L'augmentation des dépenses s'explique par le transfert du poste-salaire 31-1C-1, les augmentations de salaire au mérite et les rajustements des salaires négociés par L'Assocation des fonctionnaires du Manitoba, contrebalancée en partie par une diminution des frais de location d'équipement, des frais d'impression, de téléphone, de messageries, de distance (parce qu'on s'est moins déplacé en voiture).
5. La diminution des dépenses est due au paiement net des augmentations de salaire au mérite, des augmentations de salaire négociées par l'Association des fonctionnaires du Manitoba et l'OPEEPM, des indemnités de cessation d'emploi imprévues, et à la diminution des frais d'administration, des frais de distance et de voiture; on a également réduit les fonds affectés à la Fondation manitobaine de traitement du cancer et de recherche en cancérologie.
6. La diminution des dépenses est due au fait que les frais de compilation des données et d'impression du rapport ont été moins élevés et que les dépenses de collecte des données ne se sont pas renouvelées.
7. On a procédé en 1986-1987 aux négociations d'un accord avec le gouvernement du Canada portant sur la formation d'inspecteurs, conformément aux dispositions de la **Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses.**
8. Les frais d'administration ont été plus élevés, notamment les frais de publicité, de location d'équipement, de voyage et le traitement des membres de la Commission.
9. La diminution des dépenses est due au fait que le Conseil a publié moins de documents au cours de l'année financière 1986-1987.
10. L'augmentation des dépenses est due aux augmentations de salaire au mérite et aux rajustements des salaires négociés par l'Association des fonctionnaires du Manitoba et l'OPEEPM.

Environnement et sécurité et hygiène du travail Manitoba

Exercice 1985-1986 : comparaison des recettes prévues et réelles

Désignation du poste de recettes	Origine des recettes	Recettes estimatives 1986-1987	Recettes réelles 1986-1987	Écart positif (négatif)	Note n°
Recettes diverses	Commission des accidents du travail et autres origines	2 358 600 $	2 192 200 $	(166 400) $	1
Recettes (dans le cadre des programmes à frais partagés)	Gouvernement du Canada Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure Entente sur la formation des inspecteurs de marchandises dangereuses	342 800 $	23 000 $	(319 800) $	2
	Total	2 701 400 $	2 215 200 $	(486 200) $	

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

1. La diminution des recettes est due surtout à un redressement des recouvrements de la Commission des accidents du travail, du fait que les dépenses réelles de 1985-1986 étaient moins élevées que les dépenses prévues au budget.

2. La diminution des recettes s'explique du fait que les dépenses qu'a entraînées la fin de la mise en oeuvre de l'Entente sur le contrôle des niveaux de mercure ont été moins élevées, et que l'entente conclue avec le gouvernement du Canada sur la formation des inspecteurs de marchandises dangereuses n'ayant pas été signée au cours de l'année financière, il n'y a pas eu de recettes.

Environnement et sécurité et hygiène du travail Manitoba

Comparaison des recettes entre l'exercice 1985-1986 et l'exercice 1986-1987

Désignation du poste de recettes	Origine des recettes	Recettes estimatives 1985-1986	Recettes réelles 1986-1987	Écart positif (négatif)	Note n°
Recettes diverses	Commission des accidents du travail et autres origines	2 192 200 $	2 357 200 $	(165 000) $	1
Recettes (dans le cadre des programmes à frais partagés)	Gouvernement du Canada Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure				
	Entente sur la formation des inspecteurs de marchandises dangereuses	23 000 $	68 500 $	(45 500) $	2
	Total	2 215 200 $	2 425 700 $	(210 500) $	

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

1. La diminution des recettes est due à un redressement des recouvrements de la Commission des accidents du travail, du fait que les dépenses réelles de 1985-1986 étaient moins élevées que les dépenses prévues au budget. Ces recouvrements des coûts de la Commission permettent un redressement à partir des recettes réelles et des recettes prévues au budget de l'exercice suivant.

2. La diminution des recettes est due au fait que :
   — les dépenses qu'a entraînées en 1986-1987 la fin de la mise en oeuvre de l'Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure ont été moins élevées;
   — l'entente conclue avec le gouvernement du Canada sur la formation des inspecteurs de marchandises dangereuses n'ayant pas été signée au cours de l'année financière, il n'y a pas eu de recettes.

Sommaire du budget des dépenses de 1986-1987

Rubrique	Année-personne	Salaires	Autres dépenses	Total
Ministre et cabinets du Ministre et du Sous-ministre	9.00	268,8	56,1 $	324,9 $
Planification, recherche et évaluation	5.00	173,2	59,9(A)	233,1
Relations communautaires	5.26	166,2	58,6	224,8
Services financiers et administratifs	16.00(1)	427,9	135,2(B)	563,1
Service de contrôle de la qualité de l'environnement : (C)				
- Radioprotection et gestion	2.00	80,0	84,4	164,4
- Pesticides	4.00	136,2	30,0	166,2
- Inspection	46.00	1 475,1	290,0	1 765,1
- Gestion des déchets	8.00	344,4	185,6	530,0
- Contrôle de la pollution de l'eau	12.00	447,9	95,0	542,9
- Contrôle de la pollution de l'air	11.00	403,7	40,6	444,3
Service de gestion de l'environnement : (D)				
- Gestion	3.25	103,6	100,0	203,6
- Laboratoire W.M. Ward	40.00	1 160,6	250,0	1 410,6
- Normes et études sur la qualité de l'air et services informatiques	12.10	425,8	110,0	535,8
- Normes et études sur la qualité de l'eau	4.00	155,0	55,3	210,3
- Normes et études sur la qualité des terres	4.00	159,4	26,7	186,1
- Étude des incidences environnementales	3.00	98,7	17,0	115,7
- Programmes concernant les déchets dangereux et spéciaux	9.00	338,0	112,6	450,6
- Projets spéciaux	—	—	35,0	35,0
Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure (E)	0.26	17,4	67,6	85,0
Programme de formation des inspecteurs de marchandises dangereuses (F)	—	—	300,3	300,3
Commission de protection de l'environnement	5.00	198,7	128,5	327,2
Conseil manitobain de l'environnement	2.00	46,5	12,9	59,4
Sécurité et hygiène du travail : (G)				
- Administration	4.00	134,6	82,3	216,9
- Inspection	28.00	882,9	96,8	979,7
- Éducation	10.00	314,7	259,1	573,8
- Hygiène industrielle	13.00(2)	509,5	65,1	574,6
- Inspection des mines	15.00	579,6	130,9	710,5
Bureau des conseillers ouvriers	*18.33	320,1	67,5	387,6
Total pour le ministère	290.16	9 368,5	2 953,0	12 321,5

**Comprend 9 années-personnes autorisées en vertu du projet du Fonds manitobain de soutien à l'emploi concernant la formation des conseillers ouvriers.*

Changements dans le personnel en 1986-1987

(1) Réduction d'une année-personne à la Direction des services financiers et administratifs (section des véhicules et de la gestion des stocks).

(2) Ajout de 2 années-personnes à la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail afin de mettre en oeuvre, au sein de la Division, un programme de soutien et de contrôle des services de radioprotection.

Changements dans les fonds de 1986-1987

(A) Diminution des fonds de consultation et d'exploitation.

(B) Augmentation des coûts des salaires (17 300 $) due aux augmentations négociées par l'Association des fonctionnaires du Manitoba et aux augmentations au mérite, et à une diminution des frais d'administration générale (11 500 $).

(C) Augmentation des fonds salariaux (92 100 $) due aux augmentations au mérite et aux augmentations négociées par l'Association des fonctionnaires du Manitoba et l'OPEEPM.

Réduction nette des fonds d'administration générale (76 300 $) attribuable à une réduction des fonds alloués à la radioprotection (68 500 $), à une réduction des fonds affectés au programme d'échantillonnage des émanations des fumées d'usine (13 400 $), à une réduction des fonds alloués à un projet-pilote de gestion des déchets ou à des projets particuliers d'étude (10 000 $), à une réduction des dépenses dans le cadre du programme de contrôle des pesticides (20 000 $), à une réduction des frais d'entretien du parc automobile (15 400 $), et à une augmentation des fonds affectés au projet de récupération de la feraille mis en oeuvre à Churchill (51 000 $).

(D) Augmentation des fonds salariaux (23 600 $) due aux augmentations au mérite, aux augmentations négociées par l'Association des fonctionnaires du Manitoba et au roulement du personnel.

Réduction nette des fonds d'administration générale (79 500 $) attribuable à une réduction des frais d'administration générale (54 400 $) (réduction des frais liés aux déplacements à l'extérieur de la province, aux services de consultation, aux contrats d'aménagement du lac Shoal et d'étude des pluies acides, à l'achat d'équipement de bureau, à l'entretien du parc automobile et aux messageries), ainsi qu'à une réduction du coût des activités relatives au processus d'évaluation et de révision en matière d'environnement (10 000 $), à une réduction des activités prévues dans le domaine des communications pour la mise en oeuvre du programme de gestion des déchets dangereux et spéciaux (50 000 $), et à une augmentation des fonds affectés aux initiatives du Ministère se rapportant au projet américain d'aménagement d'un cimetière de déchets radioactifs (35 000 $).

(E) Réduction des dépenses (125 800 $), parce que certaines dépenses ne se sont pas renouvelées puisque l'étape des projets prévue dans le cadre de l'Entente Canada-Manitoba sur les niveaux de mercure est maintenant terminée.

(F) Mise en oeuvre d'un nouveau projet à frais partagés (recouvrement complet de Transport Canada) offrant une formation d'inspecteur aux autorités municipales, aux pompiers et aux membres de la G.R.C. appelés à effectuer des inspections conformément aux dispositions de la **Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses.**

(G) Augmentation des fonds salariaux (46 000 $) attribuable aux augmentations au mérite et aux augmentations négociées par l'Association des fonctionnaires du Manitoba et l'OPEEPM.

Réduction nette des fonds d'administration générale (64 500 $) attribuable à la réduction des dépenses dans le domaine des communications (73 400 $), à la réduction des frais d'administration générale (6 100 $) et à l'augmentation des fonds (15 000 $) affectés à la mise en application du **Règlement sur les risques sanitaires dans le lieu de travail.**

Rapports techniques

Normes et études sur la qualité de l'air

Szkolnicki, M., 1985.
Ambient Sulphur Dioxide, Sulphuric Acid Mist and Total Suspended Particulate Levels in the Vicinity of Border Chemical Company Limited, Winnipeg, Manitoba. Report # 86-1, 20 pages.

Normes et études sur la qualité de l'eau

Brown, D.J., 1986.
Bibliography of Water Standards and Studies Section Publications, 1985. Water Standards and Studies, Report # 86-1, 18 pages.

Beck, A.E., 1986.
PCB and Pesticide Residues in Fish from the Red River, Manitoba, 1978-1983. Report # 86-2, 89 pages.

Williamson, D.A., 1986.
Mercury in Water and Sediments in the Churchill and Nelson Rivers, Manitoba, Report # 86-3, 17 pages.

Beck, A.E., 1986.
Metal and Organichlorine Residues in Fish from Lake Dauphin, Manitoba, 1984. Report # 86-4, 40 pages.

Williamson, D.A., 1986.
Rationale Document Supporting Revisions to Manitoba Surface Water Quality Objectives. Report # 86-5, 29 pages.

Goldsborough, L.G. and D.J. Brown, 1986.
Effects of Aerial Spraying of Forestry Herbicides on Aquatic Ecosystems, Part I. Procedures Manual for Project # 803. Report # 86-6, 29 pages.

Beck, A.E., 1986.
Trophic Study of Gull Lake, Manitoba. Report #86-7, 78 pages.

Playle, R.C. and D.A. Williamson, 1986.
Water Chemistry Changes Associated with Hydroelectric Development in Northern Manitoba: The Churchill, Rat, Burntwood and Nelson Rivers. Report # 86-8, 50 pages.

Playle, R.C., 1986.
Two Computer Programs for Predicting Phosphorus Concentrations in new Reservoirs. Report # 89-9, 48 pages.

Playle, R.C., 1986.
Water Quality Data Supplement: Water Chemistry Changes Associated with Hydroelectric Development in Northern Manitoba: The Churchill, Rat, Burntwood and Nelson Rivers. Report # 86-10, 161 pages.

Williamson, D.A., 1986.
Manitoba Surface Water Quality Objectives. Special Report, 52 pages.

Normes et études sur la qualité des terres

Wotton, D.L. and P.W. Haluschak, 1986.
Mapping of Soils and Bedrock Sensitivity to Acidic Deposition in Manitoba. Report # 86-1, 19 pages.

Jones, D.C., 1986.
A Survey of Lead-in-Soil from Seven Rural Communities in Manitoba, 1984. Report # 86-2, 17 pages.

Jones, D.C., 1986.
A Survey of Lead-in-Soil Concentrations at Seven Tot Lots in the City of Winnipeg. Report # 86-3, 19 pages.

McEachern, D.B., 1986.
A Preliminary Survey of Cadmium in Moose Kidney and Liver Tissue in Manitoba. Report # 86-4, 13 pages.

Jones, D.C., 1986.
A Progress Report on the Growth of Jack Pine and Black Spruce Tublings Planted in Heavy Metal Contaminated Soils near the INCO Smelter at Thompson, Manitoba. Report # 86-5, 32 pages.

Kucera, E., 1986.
Mercury in Aquatic Carnivores of the Churchill River Diversion. Submission to Federal/Provincial Mercury Steering Committee.

Publications scientifiques

Hogan, G.D. and D.L. Wotton, 1986.
Pollutant Distribution and Effects in Forests Adjacent to Smelters. J. Environ. Qual. 13: 377-382.

Doern, F.E. and D.L. Wotton, 1986.
Microanalysis of Airborne Lead Particulates in an Urban Industrial Environment: In Proceedings of the 43rd Annual Meeting of the Electron Microscopy Society of America. 112-115.

Wotton, D.L., D. Jones and S.F. Phillips, 1986.
The Effect of Nickel and Copper Deposition from a Mining and Smelting Complex on Coniferous Regeneration in the Boreal Forest of Northern Manitoba. Jour. Water, Air and Soil Pollution 31: 349-358.

Phillips, S.F., D.L. Wotton and D.B. McEachern, 1986.
Snow Chemistry in the Flin Flon Area of Manitoba 1981-1984. Jour. Water, Air and Soil Pollution 30: 253-261.

Kucera, E., 1987.
Brain Cholinesterase Activity in Birds after a City-wide Aerial Application of Malathion. Bull. Environ. Contam. Toxicol. 38: 456-460.

Procès-verbaux

Wotton, D.L., 1986.
Soils and Geology Sensitivity Mapping for Acid Rain in Western Canada. Proceedings, 29th Annual Meeting, Manitoba Society of Soil Science, Winnipeg, Manitoba, 30-38.

Wotton, D.L., 1987.
Lead Contamination of Soil in the Urban Environment of Manitoba. Proceedings, 30th Annual Meeting, Manitoba Society of Soil Science, Winnipeg, Manitoba, 110-117.

Phillips, S.F., 1987.
Movement and Persistence of Roundup Herbicide in a Forest Soil after an Accidental Spill. Proceedings, 30th Annual Meeting, Manitoba Society of Soil Science, Winnipeg, Manitoba, 118-125.

Autres rapports

Février 1987.
Winnipeg Taxi Driver Safety and Health. The Report of a Committee on Taxi Driver Safety and Health of the Advisory Council on Workplace Safety and Health, 61 pages.